

2013



**RAPPORT ANNUEL
D'EXÉCUTION DE LA COOPÉRATION
UNION EUROPÉENNE-POLYNÉSIE FRANÇAISE**



**DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE
POUR LE PACIFIQUE**

Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique



PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique
Bureau des Affaires européennes

Sommaire

Abréviations & acronymes	5
-------------------------------------	----------

Avant-propos	7
---------------------	----------

I. La situation de la Polynésie française en 2013	9
--	----------

1. Contexte politique, économique et social
 - a. Situation interne
 - b. Coopération et intégration régionale
2. Priorités d'intervention du gouvernement
 - a. Redressement des finances publiques
 - b. Relance de l'économie, y inclus le développement de stratégies sectorielles

II. L'Etat français et ses établissements publics en Polynésie française en 2013	17
---	-----------

1. Le partenariat Etat-Pays
 - a. Les principaux dispositifs financiers
 - b. Les autres dispositifs financiers
 - c. La concertation sur les affaires européennes
2. Les interventions des établissements publics de l'Etat
 - a. L'Agence Française de Développement
 - b. L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
 - c. L'Agence des Aires Marines Protégées
 - d. Les instituts de recherche français en Polynésie française (CRIOBE, IFREMER & IRD)

III. La coopération Union européenne – Polynésie française en 2013	25
---	-----------

1. Dialogue politique
2. Mise en œuvre du FED
 - a. Coordination et suivi de l'exécution du 9^{ème} FED territorial et régional
 - b. Mise en œuvre du 10^{ème} FED territorial et régional
 - c. Programmation du 11^{ème} FED territorial et régional
3. Interventions au travers des programmes communautaires horizontaux
 - a. Education et Formation tout au long de la vie (EFTLV)
 - b. 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et de Développement (PCRD)
 - c. Autres programmes (BEST & ICD-ENRTP)
4. Interventions de la Banque Européenne d'Investissement

Conclusions	47
--------------------	-----------

Annexes	49
----------------	-----------

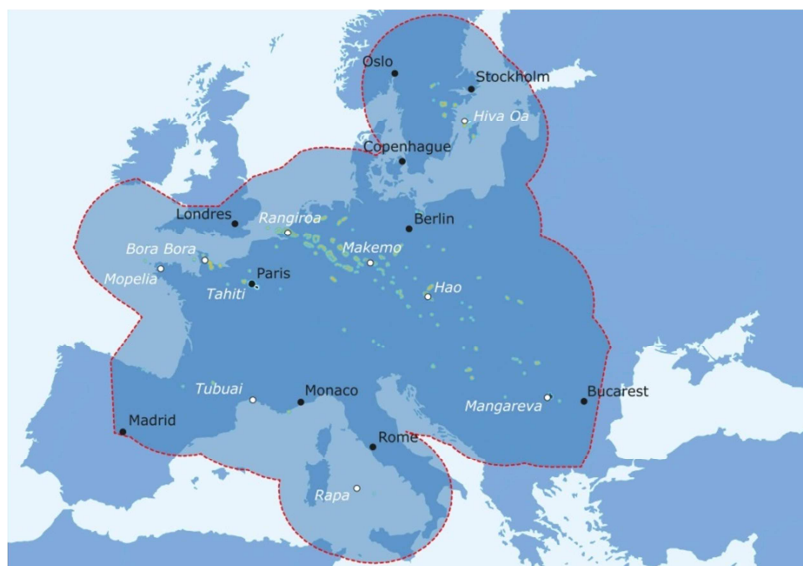
Le présent rapport a été élaboré par le Bureau des Affaires Européennes de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique de la Polynésie française, en lien avec les ministères et services de l'administration polynésienne ainsi qu'avec les services et établissements publics de l'Etat en Polynésie française, le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique, la Banque Européenne d'Investissement et l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Abréviations & acronymes

3IF	Troisième Instrument Financier
A2E2F	Agence Europe-Education-Formation France
AAMP	Agence des Aires Marines Protégées
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFD	Agence Française de Développement
AMP	Aire marine protégée
APCAE	Association du Peuple Chinois pour l'Amitié avec l'Etranger
APF	Assemblée de Polynésie Française
AT	Assistance technique
BAE	Bureau des Affaires Européennes
BEI	Banque européenne d'Investissement
BEST	Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne
CdP	Contrat de Projet Etat-Polynésie française
CE	Commission européenne
CHPF	Centre Hospitalier de Polynésie française
CIOM	Conseil Interministériel pour l'Outre-mer
CNRS	Centre National de Recherche Scientifique
CPS/SPC	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CRIOBE	Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement
CRISP	Coral Reef Initiatives for the Pacific
CRMM	Centre de Recherche sur les Mammifères Marins
CRPM	Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe
DAIE	Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
DAO	Décision d'Association Outre-mer
DBP	Direction du Budget et de la Prospective
DEQ	Direction de l'Équipement
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGCE	Dotation Globale de Compensation pour l'Éducation
DGEE	Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements
DGIE	Dotation Globale d'Investissement pour l'Éducation
DIREN	Direction de l'Environnement
DOCUP	Document unique de programmation
DPF	Délégation de la Polynésie Française à Paris
DR	Délégation à la Recherche
DRMM	Direction des Ressources Marines et Minière
EFTLV	Programme « Education et formation tout au long de la vie »
EM	Etat membre
ENR	Energies renouvelables
ENRTP	Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie
EPHE	Ecole Pratique des Hautes Etudes
ETP	Equivalent Temps Plein
FDIP	Forum pour le Développement des Iles du Pacifique
FED	Fonds Européen de Développement
FEI	Fonds Exceptionnel d'Investissement
FELP	Fonds pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté
FFA	Agence des Pêches du Forum
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDG	Fonds de l'investissement et de garantie de la dette

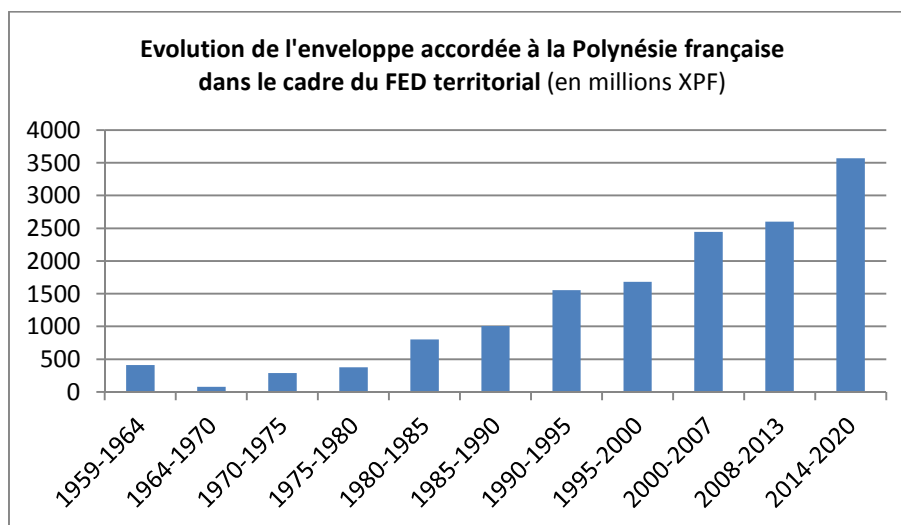
FIP	Forum des Iles du Pacifique
HT	Hors taxes
IATTC	Commission Inter-Américaine du Thon Tropical
ICD	Instrument de Coopération au Développement
IEOM	Institut d'émission d'Outre-mer
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la Mer
ILM	Institut Louis Malardé
INTEGRE	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IRCP	Institut des récifs coralliens du Pacifique
ISPF	Institut de la Statistique de la Polynésie Française
MNHM	Muséum National d'Histoire Naturelle
MOM	Ministère des Outre-mer
MoU	Memorandum of Understanding
OCTA	Association des PTOM de l'UE
OPH	Office Polynésien de l'Habitat
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie-Pacifique des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile
PCI	Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation
PCRD	Programme Cadre de Recherche et de Développement
PF	Polynésie française
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDP	Programme de Développement des Iles du Pacifique
PGEM	Plan de gestion de l'espace maritime
PLG	Polynesian Leader Group / Groupe des Dirigeants Polynésiens
PME	Petites et moyennes entreprises
PROE/SPREP	Programme Régional Océanien de l'Environnement
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
RAE	Rapport Annuel d'Exécution de la coopération Union européenne – Polynésie Française
RESCCUE	Restoration of ecosystem services against climate change unfavourable effects
ROM	Mission de suivi axé sur les résultats
RUP	Régions Ultrapériphériques
SAU	Service de l'Urbanisme
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SOGEFOM	Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-mer
SOP Manu	Société d'Ornithologie de Polynésie française
SPRFMO	Organisation régionale de gestion des Pêches du Pacifique Sud
SPTO	Organisation du tourisme du Pacifique Sud
SWAC	Sea Water Air Conditioning
TCF	Facilité de Coopération Technique
TEP VERTES	Tonne Equivalent Pétrole Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir faire
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TTC	Toutes taxes comprises
TUE	Traité de l'Union européenne
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UICN / IUCN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WCPCF	Commission des Pêches du Pacifique Occidental et Central
XPF	Franc des Colonies Françaises du Pacifique

Avant-propos



La Polynésie française compte parmi les 25 pays et territoires d'Outre-mer (PTOM), énumérés à l'annexe II du traité de l'Union européenne (TUE), qui bénéficie d'un régime d'association renforcée avec l'Union européenne (UE), prévu par la partie IV du traité sur le fonctionnement de l'UE (articles 198 à 204 TFUE) défini par la Décision d'Association d'Outre-mer (DAO). A ce titre, elle bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, depuis 1959.

Depuis plus de 50 ans, la Polynésie française bénéficie en effet du Fonds Européen de Développement (FED)¹, principal instrument de l'aide communautaire accordée aux pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et aux PTOM. Les montants de cette aide accordés sous forme de subvention à la Polynésie française n'ont pas cessé d'augmenter.



Depuis le début des années 2000, l'aide européenne en Polynésie française a principalement été concentrée dans le secteur de l'assainissement des eaux usées. Parallèlement, depuis que l'éligibilité des acteurs polynésiens aux programmes inscrits au budget de l'Union européenne a été reconnue, leur participation à ces derniers a connu une croissance régulière, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'environnement.

¹ Le récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED figurent en annexe du présent rapport – cf. Annexes I & II – p. 52-53

I. La situation de la Polynésie française en 2013

1- Contexte politique, économique et social

a. Situation interne

Quelques chiffres clés

Population (01/01/2014)	270 500 habitants ² , <i>dont 202 875 hab. pour les îles de Tahiti et Moorea (75%)</i>
Superficie (terres émergées)	3 521 km ² (118 îles)
Zone Economique Exclusive	5.03 millions de km ²
Aéroports	49
Ports	4 ports ; 30 débarcadères ; 33 quais
PIB (2013)	508 milliards XPF (4.26 milliards €) ³
Encours de la dette	86.32 milliards XPF (723.37 millions €)
Encours de la dette/PIB	16.99%
PIB/hab. (2013)	1.88 millions XPF (15 738 €)
Encours de la dette/hab.	321 768 XPF (2 696.45 €)
Importations totales	162.78 milliards XPF (1.36 milliards €)
Exportations totales	15.11 milliards XPF (126.62 millions €), <i>dont 11.91 milliards XPF de produits locaux (99.81 millions €)</i>
Taux de chômage (2012)	21.8%

Sources : DBP, DGAE, IGA, IEOM, ISPF

Marquée par les élections territoriales de mai, ayant conduit à l'élection de M. Gaston Flosse à la présidence de la Polynésie française et à la mise en place d'une majorité stable à l'Assemblée de la Polynésie française, « 2013 apparaît comme une année de transition »⁴.

Même si l'économie polynésienne est restée fragile, les perspectives semblent meilleures en fin d'année, selon l'IEOM. En effet, la baisse du chiffre d'affaires des entreprises s'est nettement ralenti au fil des mois, laissant entrevoir une forme de stabilisation et les finances publiques polynésiennes se sont redressées, suite aux réformes fiscales du 3^{ème} trimestre 2013 et à une avance de trésorerie consentie par l'Etat, permettant d'amorcer une reprise de la commande publique. Par ailleurs, l'indicateur du climat des affaires s'est sensiblement amélioré en 2013 par rapport à 2012 (+7 points), même si les créations d'emplois n'ont pas enregistré d'évolution favorable. Fin 2013, près de 80 000 personnes sont inscrites au Régime de Solidarité Territorial⁵.

L'emploi salarié s'est en effet contracté, pour la cinquième année consécutive. Sur un an, la baisse (1%) est toutefois moins importante que celle observée en moyenne ces cinq dernières années (2,7%). Par ailleurs, sur les onze premiers mois de 2013, le salaire brut moyen « équivalent temps plein » (ETP) a progressé en Polynésie française, par rapport à la même période en 2012, pour s'élever à 310 000 XPF (2 597.84 €). Le SMIG polynésien n'a, par contre, connu aucune revalorisation depuis 2011 : 149 491 XPF (1 252.75 €) pour 169 heures travaillées.

² Bilan démographique 2013 de l'ISPF : <http://www.ispf.pf/docs/default-source/publi-pf-bilans-et-etudes/pf-bilan-08-2014-d%C3%A9mographie-2013.pdf?sfvrsn=4>

³ Rapport du Président de la Polynésie française à l'Assemblée de la Polynésie française pour l'année civile 2013

⁴ Rapport annuel 2013 de l'IEOM – Edition 2014

⁵ Allocution de M. Gaston Flosse, Président-Sénateur de la Polynésie française à l'occasion de la présentation du plan de relance de la Polynésie française, le 16 avril 2014

Sur les onze premiers mois de 2013, le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) a progressé en Polynésie française, par rapport à la même période de 2012, pour s'élever à 310 000 F CFP.

Sur cette période, les secteurs d'activité les plus rémunérateurs en moyenne sont le tertiaire (321 000 F CFP) et l'industrie (303 000 F CFP), qui ont connu une revalorisation respective de 0,7 % et 2,2 %. Dans le commerce et la réparation de l'automobile, le salaire moyen ETP est en légère hausse et atteint 267 000 F CFP brut. Viennent ensuite la construction (232 000 F CFP) et l'agriculture (201 000 F CFP), dont les salaires bruts moyens ETP ont enregistré une hausse de respectivement +1,2 % et +1,7 %.

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 5,3 % au profit des hommes. Sur la période de janvier à novembre 2013, les femmes ont gagné en moyenne 301 000 F CFP (en ETP) contre 317 000 F CFP pour les hommes.

Le déficit commercial de la Polynésie française s'élève, en 2013, à 147.67 milliards XPF (1.24 milliards d'euros). 38 % des importations de la Polynésie française proviennent de l'Union européenne, dont 24% de France métropolitaine (soit 39 milliards XPF - 326.82 millions €), qui demeure le premier fournisseur du Pays, principalement en biens intermédiaires et agroalimentaires. Cependant, ses parts de marché se réduisent depuis 10 ans (-18 points). Les 26 autres pays membres de l'Union européenne⁶ ont fourni ensemble environ 22 milliards XPF (184.36 millions €) de marchandises (13,5 % du total).

Cette année aura été marquée par la reprise des exportations de produits perliers (+11% pour la vente de perles brutes). La progression du tourisme de croisière (+6.9% par rapport à 2012) ne compense pas la baisse du tourisme terrestre (-4,4%) et la fréquentation touristique de la Polynésie française recule de 2,7 %.

Commerce extérieur en 2013	Importations civiles	Importations civiles (%)	Exportations civiles	Exportations civiles (%)	Total des échanges	Solde commerce extérieur	Taux de couverture
Afrique	655 839 962	0,4%	19 378 227	0,1%	675 218 189	-636 461 735	3%
Amérique centrale et du sud	1 974 597 157	1,2%	642 801 389	4,7%	2 617 398 546	-1 331 795 768	33%
Amérique du nord	16 459 454 282	10,2%	2 011 569 646	14,8%	18 471 023 928	-14 447 884 636	12%
Pays d'Asie	61 795 049 775	38,3%	8 146 396 246	59,9%	69 941 446 021	-53 648 653 529	13%
Proche et moyen-orient	425 736 143	0,3%	1 632 145	0,0%	427 368 288	-424 103 998	0%
Pays d'Europe (hors UE)	1 105 261 498	0,7%	20 664 724	0,2%	1 125 926 222	-1 084 596 774	2%
Union européenne à 28	60 779 149 011	37,6%	2 217 025 204	16,3%	62 996 174 215	-58 562 123 807	4%
Australie et Nlle Zélande	17 762 465 022	11,0%	178 220 169	1,3%	17 940 685 191	-17 584 244 853	1%
Océanie (hors Australie et Nlle Zélande)	563 515 424	0,3%	355 295 971	2,6%	918 811 395	-208 219 453	63%
Pays divers	1 437 340	0,0%	0	0,0%	1 437 340	-1 437 340	0%
Total	161 522 505 614	100,0%	13 592 983 721	100,0%	175 115 489 335	-147 929 521 893	8%

Le budget de la Polynésie française s'articule autour de 18 « missions » déclinées en 27 programmes budgétaires, concernant notamment le tourisme, le développement des ressources propres, l'environnement, les réseaux et équipements structurants ainsi que les transports. Pour 2013, l'exécution budgétaire s'est caractérisée par :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement : 4.341 milliards XPF (36.38 millions €) après couverture du besoin de financement de la section d'investissement. A noter que l'avance de trésorerie de 5 milliards XPF (41.9 millions €) consentie en 2013 par l'Etat n'apparaît pas dans les comptes budgétaires et n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

⁶ Pour l'essentiel, l'Allemagne (biens de l'industrie automobile et biens intermédiaires) et la Belgique (métallurgie et transformation des métaux).

- Des recettes de fonctionnement en hausse : 105.174 milliards XPF (881.37 millions €), soit plus d'un milliard XPF (8.38 millions €) de plus par rapport à 2012 (+1%). La baisse globale du produit fiscal a été compensée par le versement de dividendes provenant de l'OPT pour 3 milliards XPF (25.14 millions €) et du port autonome de Papeete pour 350 millions XPF (2.93 millions €). Par ailleurs, le relèvement de 3 points du taux intermédiaire de TVA à compter du 1^{er} octobre 2013 a permis d'amortir la baisse des autres recettes fiscales.
- Des dépenses de fonctionnement en baisse : 95.9 milliards XPF (803.65 millions €), soit 3.88% (près de 3.9 milliards XPF – 32.68 millions €) de moins qu'en 2012. Le plan d'assainissement des comptes publics continue de s'appliquer : 1.324 milliards XPF (11.09 millions €) ont été comptabilisés au titre des admissions en non-valeur et un milliard XPF (8.38 millions €) a été affecté aux provisions pour garantie d'emprunts.
- Des recettes d'investissement en redressement : 14.4 milliards XPF (120.67 millions €) en 2013, dont 6.444 milliards XPF (54 millions €) d'emprunts. La stabilisation de la majorité à l'APF et au gouvernement, le plan d'assainissement et les différentes lois fiscales votées en juillet 2013 ont permis un retour de la confiance des prêteurs.
- Des dépenses d'investissement modérées : 12.8 milliards XPF (107.26 millions €), hors dette et écritures d'ordre (12.5 milliards XPF – 104.75 millions € en 2012). Les crédits de paiement reportés de 2013 à 2014 s'élèvent à 36.22 milliards XPF (303.53 millions €).
- D'une épargne brute et nette positives : l'épargne brute s'élève à 9.212 milliards XPF (77.2 millions €) et est suffisante pour assurer le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette est quant à elle de 763 millions XPF (6.39 millions €) contre 2.1 milliards XPF (17.6 millions €) en 2012.

Le 4 décembre 2013, l'Assemblée de Polynésie française a adopté le budget primitif 2014, pour un montant de 135,43 milliards XPF (1.13 milliards €), dont 108.86 milliards XPF (912.26 millions €) devraient être destinés aux dépenses de fonctionnement et 26,57 milliards (222.66 millions €), hors crédits reportés, aux dépenses d'investissement du Pays. En 2014, la Polynésie française disposera, avec les reports de l'année précédente et hors dette et écritures d'ordre, de 43.747 milliards XPF de crédits de paiement pour financer l'investissement public. Les emprunts nouveaux en 2014 s'élèvent à 14.8 milliards XPF (124.02 millions €).

b. Coopération et intégration régionale

Les échanges commerciaux de la Polynésie française avec les pays voisins de la zone Océanie-Pacifique sont restés faibles, mais le dialogue politique s'est, quant à lui, renforcé⁷.

⁷ La Polynésie française est membre de la Communauté du Pacifique (CPS), du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), du Programme de Développement des Iles du Pacifique (PIDP), de l'Organisation du Tourisme du Pacifique Sud (SPTO), de l'association mondiale des agences de promotion de l'investissement (WAIPA), du Pacific Maritime Transport Alliance (PMTA), du Pacific Regional Branch International Council on Archives (PARBICA) et du Pacific Telecommunications Council (PTC). Elle est par ailleurs membre associé du Forum des Iles du Pacifique (FIP) et de la Commission Economique et Sociale pour l'Asie-Pacifique des Nations Unies (ONU-CESAP). En outre, elle a le statut d'observateur auprès de l'Agence des Pêches du Forum (FFA) et de territoire participant au sein de la Commission des Pêches du Pacifique Occidental et Central (WCPCF). Enfin, sous couvert de la France, elle participe également à la Commission Inter-Américaine du Thon Tropical (IATTC), à l'Organisation Régionale de Gestion des Pêches du Pacifique Sud (SPRFMO), au Comité régional pour le Pacifique Occidental de l'Organisation Mondiale de la Santé et au Conseil météorologique océanien (PMC).

En 2013, le montant des échanges (importations + exportations) de la Polynésie française avec les pays océaniques s'est élevé à 18,86 milliards F CFP (158 millions €), soit un peu plus de 10% de ses échanges totaux. La balance commerciale de la Polynésie française dans la région est fortement déficitaire : les importations représentent 92% des échanges. La Nouvelle-Zélande demeure le principal partenaire régional de la Polynésie française et représente 70 % des échanges avec l'Océanie, devant l'Australie (25% des échanges).



En mars 2013, l'Assemblée de la Polynésie française a accueilli la première conférence des présidents des parlements polynésiens. Sept présidents de Parlement ou leurs représentants – venant des Îles Cook, de Niue, des Samoa, des Samoa Américaines, de Tonga, de Tuvalu et de Wallis et Futuna – étaient présents.

Début août 2013, la Polynésie française a participé, à l'invitation du gouvernement des Îles Fidji, à la première réunion d'un nouveau groupement régional intitulé « Forum pour le Développement des Îles du Pacifique », ayant eu pour thème : « Gouvernance, innovation et partenariat pour des économies océaniques vertes et bleues ».



Fin août 2013, le Président de la Polynésie française a participé au 3^{ème} Sommet du Groupe des Dirigeants Polynésiens, au cours duquel il a été élu président du Groupe, l'objectif de sa présidence étant de renforcer les liens entre ses membres et de structurer cette organisation. A la suite de cette rencontre, il a par ailleurs participé au 44^{ème} Forum des Îles du Pacifique consacré aux enjeux du réchauffement climatique. Il y a rappelé l'attachement de la Polynésie française à son autonomie au sein de la République française et à la construction d'une « véritable région du Pacifique »⁸.

En novembre 2013, la Polynésie française a accueilli la conférence maritime régionale, rendez-vous privilégié des relations entre l'Etat et la Polynésie française, permettant tous les deux ans de faire le point sur la coopération existante en matière de gestion de l'espace maritime polynésien et notamment de protection de la ressource halieutique.

Enfin, dans le cadre de la recherche de partenaires étrangers susceptibles de contribuer au développement économique durable de la Polynésie française, cette année 2013 aura été l'occasion pour le Pays de renouer ses contacts avec la Chine, et, notamment, de signer un nouveau protocole d'accord de coopération avec l'Association du Peuple Chinois pour l'Amitié avec l'étranger (APCAE), lors de la venue de Mme LI XIAOLIN en Polynésie française en octobre 2013. De nouveaux partenariats devraient d'ailleurs rapidement être conclus, tant pour ce qui concerne le développement du secteur primaire (exportation de noni, aquaculture,...) que l'aménagement d'équipements touristiques (hébergements, installations de loisirs,...).

Grâce au soutien de l'Union européenne, le gouvernement de la Polynésie française a organisé, du 28 au 30 janvier 2013, un séminaire sur le renforcement des capacités des institutions locales des PTOM du Pacifique.

⁸ Le 27 août 2013, l'Assemblée de Polynésie française a adopté une résolution appelant les pays membres du Forum du Pacifique à une action régionale concertée en faveur des îles menacées par la montée des eaux et appelant à la création d'une fondation mondiale pour permettre la réinstallation des populations exposées à la montée des eaux.

2- Priorités d'intervention du gouvernement

Le 20 décembre 2013, le Président de la Polynésie française a signé avec le Haut-Commissaire de la République un protocole d'accord relatif au « Pacte de croissance », présenté dès juillet 2013, par le nouveau Gouvernement. Décliné en 2 volets, « pacte de sortie de crise » et « pacte de relance de l'économie », il décrit la stratégie de redressement et de croissance proposée par la Polynésie française.

a. Redressement des finances publiques

La Polynésie française a mis en place et applique un plan d'assainissement des comptes publics visant à restaurer la solvabilité et la crédibilité financière de la collectivité, tout en reconstituant la capacité d'autofinancement du Pays.

Ce plan s'articule autour de trois axes majeurs : le rétablissement de la sincérité des comptes, la reconstitution du fonds de roulement et la maîtrise des dépenses publiques. Il s'appuie sur une réforme de la fiscalité et diverses mesures d'assainissement, dont notamment la résorption du stock de créances irrécouvrables, le rattrapage du passif en matière de dotations aux provisions pour risques et aux provisions pour dépréciation des éléments d'actif, la constitution de provisions pour garantie d'emprunts et la réduction de la masse salariale de l'administration.

En 2013, la réforme fiscale a conduit à une plus grande solidarité et a permis de concilier redressement des finances publiques et relance de l'activité économique. Ainsi un fonds pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté (FELP), concentrant l'ensemble des moyens alloués à la solidarité, a été créé en 2013 et est alimenté par la réaffectation de ressources fiscales existantes. Par ailleurs, un fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIDG) a également été créé en 2013 et est alimenté par des dividendes perçus par la collectivité et ses établissements, puis en 2014, par diverses taxes fiscales ou parafiscales réorientées.

Une gestion active de la dette complète ce plan d'assainissement des comptes publics. Au 31 décembre 2013, l'encours de la dette était de 86,320 milliards XPF (723.37 millions €) pour une annuité de 13,445 milliards XPF (112.67 millions €). La durée de remboursement de la totalité de la dette, en supposant que la Polynésie française y consacre tout son autofinancement brut est de 8,39 ans en 2013, ce qui témoigne de la bonne capacité de désendettement du pays. Les emprunts structurés sont mis sous surveillance et font l'objet, autant que de possible, de réaménagements. Par ailleurs, la collectivité n'a jamais été en défaut de paiement, cette charge étant réglementairement prioritaire sur toutes les autres, y compris, sur les charges salariales. A cette date, la part des emprunts structurés est de moins de 5% de l'encours total. A la fin de l'année 2014, l'encours sera de 92 milliards XPF (770.97 millions €).

Dès juillet 2013, l'Assemblée de Polynésie française (APF) a adopté une loi du Pays modifiant le code des impôts⁹. Cette réforme fiscale a concerné plus d'une dizaine de mesures dont la revalorisation de la contribution de solidarité du territoire, de la taxe douanière sur les alcools, le tabac et certains produits pétroliers et des taxes sur le produit net bancaire et les activités d'assurance et de la taxe sur les grandes surfaces commerciales. En outre, le taux de la TVA sur les prestations de services a également été revalorisé de 10 à 13% et le dispositif de défiscalisation a été modifié (nombre de secteurs éligibles et taux de crédit d'impôt diminués).

⁹ Loi du Pays n° 2013-21 du 16 juillet 2013 portant modification du code des impôts. ; Loi du Pays n° 2013-22 du 16 juillet 2013 portant modification de la fiscalité sur certains produits importés ou fabriqués localement. Le total des recettes nouvelles attendues est estimé à 9,6 milliards XPF (80.45 millions €).

b. Relance de l'économie

Les principales mesures initiées en 2013 dans le cadre du « Pacte de croissance » ont concerné :

- Relance de la commande publique, notamment par le lancement du chantier du tunnel de Punaauia, la construction d'abris para-cycloniques aux Tuamotu, les travaux d'extension de la cité universitaire...
- Mise en place de dispositifs incitatifs en faveur de l'initiative privée¹⁰, y inclus des mesures de soutien à l'emploi (réforme des contrats aidés) et une proposition de « loi du pays », en septembre 2013, visant à instaurer un droit de la concurrence en Polynésie française.
- Développement de stratégies sectorielles : La Polynésie française s'est inscrite dans une démarche de formalisation de ses politiques publiques pour en faire un outil de gestion et de pilotage de l'action publique. Ainsi, en 2013, une quinzaine de politiques publiques¹¹ ont fait l'objet d'un livret de présentation, rappelant les objectifs stratégiques et opérationnels de chaque politique publique visée, les plans d'actions et la programmation opérationnelle correspondante, ainsi que les moyens budgétaires affectés au secteur. Ces documents ont été amendés et complétés à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2014 (fin 2013) pour prendre en compte les orientations politiques du nouveau gouvernement. Des indicateurs de suivi ou de performance devraient être ajoutés à l'occasion de l'actualisation 2014-2015 de ces livrets.

Tourisme : Bien qu'en crise, le tourisme est le secteur de production endogène de richesses le plus important de la Polynésie française. Le développement du tourisme apparaît donc comme le fer de lance de l'action globale du gouvernement pour relancer l'économie polynésienne, son dynamisme ayant un effet d'entraînement sur les autres activités économiques. Ainsi, les interventions publiques pour relancer l'activité touristique du Pays en 2013 ont porté plus spécifiquement sur :

1. **l'amélioration de l'offre touristique**, grâce notamment à la création d'aménagements touristiques structurants (y inclus le développement d'hébergements et de complexes touristiques), à la diversification et à la spécialisation des produits touristiques (y inclus le développement de la croisière et du nautisme) ainsi qu'au lancement d'une démarche qualité,
2. la **promotion touristique de la Polynésie française**, grâce notamment à un repositionnement de l'image de la Polynésie française et à la définition d'un programme annuel d'événements à caractère culturel et sportif,
3. la **valorisation du patrimoine culturel et naturel de la Polynésie française**, grâce notamment à la réhabilitation et à l'embellissement des sites touristiques majeurs et au développement d'un tourisme vert d'exception.



¹⁰ Le 16 avril 2014, le gouvernement de la Polynésie française a présenté un plan de relance de 50 mesures pour favoriser la création d'emplois, dynamiser les potentialités économiques de la Polynésie française et renforcer la compétitivité de son économie grâce notamment à la simplification des formalités administratives, l'allègement des charges des entreprises, l'adaptation du droit du travail, la mise en place d'une fiscalité incitative, l'instauration d'un droit de la concurrence...

¹¹ Politiques publiques visées : agriculture, santé, énergie, environnement, logement, économie, emploi, travail & formation professionnelle, ressources marines, tourisme, réforme fiscales, éducation, jeunesse & sport, culture, nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ressources marines : Les produits de la mer constituent la première exportation de la Polynésie française, notamment avec la perle (7.7 milliards XPF en 2013, soit 64.53 millions €) et les poissons du large - thons et autres espèces pélagiques (1 milliard XPF en 2013, soit 8.38 millions €). Les produits de l'aquaculture sont par ailleurs dans une phase de redynamisation¹².

Les actions du gouvernement en 2013 dans ces secteurs ont porté plus spécifiquement sur :

1. la **mise en place d'une nouvelle stratégie de la perliculture**, concertée avec les professionnels du secteur : réforme de la réglementation sur les produits perliers, redéfinition de la stratégie commerciale, prise en charge de la promotion par les privés, appui à la recherche et au développement,
2. la **consolidation de la filière pêche fraîche** (soutien aux investissements et modernisation des équipements) et l'élaboration d'une nouvelle politique publique en la matière, en concertation avec les professionnels, qui se poursuivra en 2014,
3. le **renforcement des capacités en matière d'aquaculture** : appui technique dans le cadre des transferts technologiques aux privés et surveillance des cheptels d'élevage.

Energie : Afin de sécuriser les conditions du développement de la Polynésie française, le gouvernement s'est engagé dans une politique volontariste d'accroissement de l'indépendance énergétique et de développement des énergies renouvelables. En 2013, l'hydroélectricité assurait déjà 29% de la production énergétique totale en Polynésie française mais l'objectif, d'ici 2020, est d'encore améliorer la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique : 50% en 2020 (70% à l'horizon 2030). Pour se faire, deux grands chantiers ont été initiés en 2013 :

1. la **réorganisation du système électrique polynésien**, qui permettra de développer les énergies renouvelables et de limiter l'intervention de la production thermique à partir d'énergies fossiles,
2. la **mise à jour des textes réglementaires** et l'adoption d'un code de l'énergie, afin de minimiser les coûts de la transition énergétique.

Les efforts ont également porté sur la mise en place d'outils de maîtrise de la demande énergétique, par des actions de formation ou de sensibilisation. Par ailleurs, la Polynésie française a continué à mettre en œuvre son plan climat stratégique, adopté en 2012.

Economie numérique : Dès le mois de mai 2013, le gouvernement de la Polynésie française validait les axes stratégiques du développement de son économie numérique pour la période 2013-2018 et créait le 23 août 2013, la direction générale de l'économie numérique, chargée à la fois, d'assurer l'encadrement du secteur réglementaire des communications électroniques, et du développement du secteur numérique et audiovisuel. Parmi les éléments essentiels de la politique du Pays, on retiendra :

- l'ouverture effective à la concurrence du secteur de la téléphonie mobile,
- la réforme du dispositif d'aide à la production audiovisuelle et cinématographique et la création d'un nouveau dispositif de soutien à la création audiovisuelle et numérique, en collaboration avec les professionnels concernés,
- la création du premier data center d'envergure internationale en Polynésie française, permettant à la Polynésie française de disposer d'une infrastructure stockage de l'information flexible et offrant toute les garanties de continuité opérationnelle,
- le lancement d'une politique volontariste d'aménagement numérique en faveur du déploiement du très haut débit.

¹² Loi du Pays n° 2014-8 du 24 avril 2014 instituant un dispositif d'aide en faveur du développement aquacole dans l'archipel des Tuamotu-Gambier

Environnement : Les interventions du gouvernement de la Polynésie française en matière environnementale en 2013 se sont concentrées autour de 5 axes stratégiques :

1. la **conservation et gestion du patrimoine naturel polynésien**, basée, notamment, sur la lutte contre les espèces envahissantes, la définition et la mise en œuvre de plans de gestion des espèces endémiques faunistiques et floristiques et un réseau de surveillance et suivi de l'environnement,
2. la **gestion durable des ressources en eau**, basée sur la définition d'une politique sectorielle de l'eau,
3. la **gestion des déchets, des eaux usées et pollutions**, basée sur la mise en place du réseau d'assainissement de Papeete, sur des campagnes de collecte et traitement des piles, huiles, batteries et carcasses de véhicules, la définition d'une politique de prévention et de gestion des déchets,
4. la **valorisation des ressources naturelles** basée sur la labellisation au titre de l'UNESCO de sites exceptionnels (réserve de biosphère de Fakarava, les Marquises), le classement d'espace terrestre et marin en vue de leur protection (rahui¹³ de Teahupoo),
le **développement de produits éco touristiques** basé sur l'entretien et l'aménagement de sentiers de randonnée, l'encadrement du whale watching et de l'approche des baleines, la mise en place d'ancrages écologiques...

¹³ Rahui : terme polynésien utilisé pour désigner les interdictions de prélèvement de ressources naturelles ou les restrictions d'accès à certaines zones dans un objectif de gestion ou de préservation des ressources.

II. L'Etat français et ses établissements publics en Polynésie française en 2013

1- Le partenariat Etat-Pays

Pays d'outre-mer au sein de la République, la Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution. La Polynésie française se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, dans les conditions prévues par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ci-après dénommée « statut de la Polynésie française ».

La Polynésie française dispose d'une compétence générale, les compétences de l'Etat et des communes étant, quant à elles, énumérées, respectivement, aux articles 14 et 43 du statut de la Polynésie française. Par ailleurs, le titre III (section 3) du statut de la Polynésie française encadre la participation de la Polynésie française à l'exercice des compétences de l'Etat.

Les dépenses de l'Etat en Polynésie française concernent trois grands champs de compétence, qui sont, par ordre d'importance en volume financier, en 2012 :

- Appui à l'exercice des compétences de la Polynésie française¹⁴, 89.231 milliards XPF (747.77 millions €),
- Exercice des compétences de l'Etat¹⁵, 73.31 milliards XPF (614.35 millions €),
- Appui à l'exercice des compétences des communes, 11.29 milliards XPF (94.61 millions €).

Fin 2013, l'Etat a par ailleurs accordé une avance de trésorerie de 5 milliards XPF (41.9 millions €), pour couvrir les créances en attente de règlement et l'avance de trésorerie du Pays au Centre Hospitalier de Polynésie française (CHPF).

a. Les principaux dispositifs financiers

- Le contrat de projets (CdP)¹⁶ : Conclu initialement pour la période 2008-2013 et financé à parité par l'Etat et la Polynésie française à hauteur de 42.2 milliards XPF HT (353.64 millions € HT), il s'articule autour de huit thématiques :
 - o le « volet logement social » (42%),
 - o le « volet santé » (9%),
 - o le « volet abris de survie » (13%),
 - o le « volet environnement » (28%),
 - o le « volet enseignement supérieur et recherche » (2%),
 - o le « volet constructions scolaires du 1er degré » (5%),
 - o le volet « Tourisme Nautique » (0.3%),
 - o le volet « Enquête sur le budget des familles » (1%).

¹⁴ Au 31 décembre 2013, 457 des 1308 opérations d'investissement du budget de la Polynésie française bénéficiaient d'un partenariat financier avec l'Etat (soit 35% des opérations). Elles représentaient par ailleurs plus de 50% des crédits de paiement disponibles au titre de l'exercice 2013 (17,9 milliards XPF sur les 33,9 milliards XPF de crédits de paiement sur 2013)

¹⁵ Dépenses militaires, gendarmerie et police nationale, aviation civile, justice, enseignement supérieur et recherche...

¹⁶ Pour la période 2008-2014, l'engagement de l'Etat français au titre du seul CdP s'élève à 21.1 milliards XPF (176.8 millions €), soit 9 fois le montant du FED territorial pour la même période.

Fin 2013, la programmation du CdP concernait 76% de l'enveloppe globale¹⁷ mais les engagements ne s'élevaient qu'à 53% (conventions d'application signées à hauteur de 25.3 milliards XPF – 211.4 millions €) et le taux de réalisation à 23% (10.9 milliards XPF – 91.7 millions €). Dans ces conditions, le CdP a été prolongé d'une année, à l'occasion de la visite officielle du Ministre des Outre-mer, M. Victorin Lurel, en novembre 2013¹⁸.



L'exercice 2013, a permis de concrétiser le financement de 28 nouveaux projets, représentant un coût d'environ 5.6 milliards de FCP. La participation de l'Etat à ces projets représente un volume d'environ 2.3 milliards de francs. Par ailleurs, Les réalisations des opérations du contrat de projets pour l'exercice 2013 sont estimées à environ à 3.2 milliards de francs sur l'exercice 2013.

Le nombre de nouveaux projets bénéficiant d'un financement par le contrat de projets étant désormais limité, il n'est pas anticipé une forte évolution des engagements sur l'exercice 2014. Par contre, compte tenu de l'avancée des projets déjà engagés, les paiements seront en augmentation par rapport aux années précédentes.



Le programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete, qui bénéficie de l'intervention du FED (enveloppe territoriale du 10^{ème} FED : 2.214 milliards XPF – 18.55 millions €), est également financé dans le cadre du contrat de projets Etat-Pays 2008-2014, à hauteur de 4 milliards XPF (477.32 millions €).

- Le troisième instrument financier (3IF)¹⁹ : Mis en place en 2011, ce dispositif vise à soutenir la mise en œuvre d'opérations d'investissements structurants dans les secteurs routier, maritime, aéroportuaire et de défense contre les eaux²⁰. Il représente 8.419 milliards XPF (70.55 millions €) de projets programmés annuellement et financés par l'Etat à hauteur de 80% de leur montant HT, soit 6.123 milliards XPF par an (51.3 millions €/an). Plus de 200 projets ont été programmés depuis 2011, essentiellement dans le secteur routier (57%), pour un montant total de 25.3 milliards XPF (211.7 millions €), dont 18.37 milliards XPF (153.9 millions €) financés par l'Etat (6.123 milliards XPF/an – 51.3 millions €/an). Au titre de la programmation 2013 du troisième instrument financier, l'engagement de l'État s'est élevé à 6.1 milliards XPF (51.12 millions €) pour un volume de 8.4 milliards XPF de projets (70.39 millions €). Les réalisations de la Polynésie française en 2013 ont permis de solliciter une contribution de l'État d'environ 2.7 milliards XPF (22.63 millions €) de crédits de paiement sur un volume d'environ 3.8 milliards XPF de dépenses (31.84 millions €).

¹⁷ Le montant global du contrat de projets s'élève à 47.6 milliards XPF HT (398.89 millions € HT). En dehors de l'Etat et de la Polynésie française, qui contribuent à hauteur de 42.2 milliards XPF (353.64 millions €), d'autres parties prenantes, telles que l'Office Polynésien de l'Habitat et les communes, participent au financement du contrat de projet. Au 31 mai 2014, 82% de l'enveloppe globale du contrat de projet était programmée (tous volets confondus).

¹⁸ Le prochain contrat de projet devrait être signé pour la période 2015-2020

¹⁹ Le dispositif a été renouvelé pour 3 ans : période 2014-2016, le 10 mars 2014.

²⁰ Protection fluviale et littorale : cela concerne notamment la réalisation et/ou la réhabilitation de murs de protections fluviales, littorales ou maritimes, d'enrochement des rivières, de travaux sur berges, d'aménagements de rivières.

b. Les autres dispositifs financiers

- La convention entre l'Etat et la Polynésie française relative à l'éducation : Dispositif contractuel mis en place depuis 2007 entre la Polynésie française et le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans l'attente de l'instauration d'une dotation globale de compensation pour l'éducation (DGCE), elle comprend une part en fonctionnement (environ 1.67 milliards XPF, soit 14 millions €) et une part en investissement, la Dotation Globale d'Investissement pour l'éducation. Pour cette dernière, le montant des versements effectués en 2013 s'élève à 500 millions XPF (4.2 millions €). Une nouvelle enveloppe d'environ 600 millions XPF (5.03 millions €) d'autorisations d'engagement et de 300 millions XPF (2.51 millions €) de crédits de paiement devrait être allouée à la Polynésie française pour l'exercice 2014.
- Le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) : Si aucune convention de financement n'a été signée en 2013, la programmation 2013 de ce dispositif, mis en place en 2009 à l'échelle nationale, a retenu les premières tranches de deux projets portés par la Polynésie française, relatifs au développement de la fibre optique et de l'hydroélectricité (contribution à la réalisation du « barrage Vaihiia »). La Polynésie française a, par contre, au titre des années antérieures, déjà bénéficié pour un montant d'investissement d'environ 1.85 milliards XPF (15.5 millions €), qui a permis le financement de 6 opérations concernant, notamment, le développement des énergies renouvelables ainsi que la pêche et l'aquaculture. En 2014, il est prévu d'allouer, au titre de ce fonds, une enveloppe de 596 millions XPF (5 millions €) pour les secondes tranches des projets relatifs au développement de la fibre optique et de l'hydroélectricité (contribution à la réalisation du « barrage Vaihiia »).
- Le Conseil Interministériel pour l'Outre-mer (CIOM) : Mis en place fin 2011 en Polynésie française, ce dispositif vise plus spécifiquement à soutenir les investissements de la Polynésie française dans les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de l'agriculture. 5 projets ont bénéficié d'un financement de l'Etat (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt), à hauteur de 339.56 millions XPF (2.8 millions €), sur la période 2012-2013 (24 mois de mise en œuvre à compter de 2011):
 - o Etudes et réalisation d'infrastructures de stockage et de conditionnement dans les archipels,
 - o Recensement général de l'agriculture,
 - o Optimisation du travail des thoniers (opération soldée en 2013),
 - o Informatisation de la gestion du port de pêche de Papeete (opération soldée en 2013),
 - o Etude pour la réalisation d'une usine de transformation de produits locaux en flocons déshydratés.

A ces dispositifs, se sont ajoutées différentes interventions sectorielles en 2013, notamment dans les domaines de :

- l'agriculture : 386 millions XPF (3.2 millions €), dont 302 millions XPF (2.5 millions €) au titre de l'enseignement agricole,
- de la recherche hors CdP : 12,170 millions XPF (102 000 €),
- de la jeunesse du sport et de la vie associative : 147,5 millions XPF (1,24 millions €),
- de la culture : 21,2 millions XPF (178 000 €)
- de l'emploi : 83,5 millions XPF (700 000 €), au titre des chantiers de développement local
- de la continuité territoriale : 240 millions XPF (2 millions €).

c. La concertation sur les affaires européennes

Dans le cadre de la révision de la Décision d'Association d'Outre-mer et de la préparation de la période de programmation 2014-2020, les échanges entre le Ministère des Outre-Mer et la Polynésie française (Bureau des Affaires Européennes de la Délégation aux Affaires Internationales, Européennes et du Pacifique de la Polynésie française) ont été soutenus, afin de faire valoir les priorités polynésiennes dans le cadre des négociations ayant eu lieu en 2013. La présence d'un représentant du Bureau des Affaires Européennes à Paris jusqu'en juillet 2013 a par ailleurs permis le renforcement de la visibilité de la Polynésie française sur les questions européennes et l'intensification du dialogue entre l'Etat et la Polynésie française sur ces questions.



2- Les interventions des établissements publics de l'Etat

a. L'AFD²¹ en Polynésie française

En 2013, les engagements financiers de l'Agence Française de Développement (AFD) en Polynésie française se sont élevés à 20.8 milliards XPF (174.3 millions €) – soit 25% de moins qu'en 2012, dont :

- 8 milliards XPF (67.04 millions €) de prêt long terme au secteur public (financement de l'économie et des investissements des communes et des établissements publics) : projet d'adduction d'eau potable et de constructions scolaires aux Iles Gambier ; projet de navette maritime à Rangiroa ; projet d'aménagement urbain et de réfection d'équipements publics à Papeete ; projet d'aménagement urbain à Pirae (abribus) ; projets sur les déchets ménagers à Punaauia ; aménagement des locaux de la Chambre de Commerce ; réfection des cabines des avions de la compagnie Air Tahiti Nui ; réfection de la piste de l'aéroport de Tahiti...
- 11.5 milliards XPF (96.37 millions €) accordés à la banque SOCREDO (refinancement bancaire + prêt court terme), afin d'améliorer l'accès au financement des entreprises locales ;
- 1.3 milliards XPF (10.89 millions €) pour le dispositif de garantie SOGEFOM (Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-mer) permettant aux banques locales de réduire leurs risques (150 octrois en 2013 – soit 30% de plus qu'en 2012).



La Polynésie française bénéficie de 11.55% des engagements globaux de l'AFD pour l'outre-mer en 2013 (180 milliards XPF - 1.5 milliards €), sachant que l'outre-mer représente environ 20% de l'activité totale du groupe AFD.

Parallèlement, l'AFD a mobilisé le Fonds Français pour l'environnement mondial (FFEM), à hauteur de 240 millions XPF (2 millions €), pour un projet régional d'amélioration et de pérennisation du financement de la gestion intégrée des zones côtières dans le Pacifique Sud (projet RESCCUE 2013-2018), qu'elle cofinance à hauteur de 480 millions XPF (4 millions €). Ce programme est complémentaire du programme régional INTEGRE, financé par l'UE à hauteur de 1.4 milliards XPF sur les fonds du 10^{ème} FED). Enfin, elle a également financé la réalisation de missions d'expertise technique ou d'étude, dont une sur les énergies renouvelables dans les îles du Pacifique, qui devrait être disponible au cours de l'année 2014.

²¹ Etablissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères des affaires étrangères et du développement international, de l'économie, de l'intérieur et des outre-mer

La collectivité n'a bénéficié d'aucun financement de l'AFD en 2013 mais pourrait prétendre, au titre de 2014, à un financement de 2.4 milliards XPF (20 millions €) pour relancer l'investissement public. Fin 2013, l'encours de dette de la Polynésie française vis-à-vis de l'AFD était de 23,2 milliards XPF (194.4 milliards €) – soit environ 25% de l'encours total du Pays.

Par ailleurs, un accord de partenariat pluriannuel (2014-2017) devrait être conclu entre l'AFD et la Polynésie française. Cet accord devrait concerner, notamment, la transition énergétique, la préservation et la valorisation de la biodiversité, le tourisme, le secteur primaire, l'aménagement urbain, le logement social, la santé, la formation professionnelle et l'apprentissage.

L'AFD, grâce au renforcement de son partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), à travers l'«Initiative de reconnaissance mutuelle des procédures», constitue un partenaire privilégié pour les interventions de la BEI en Polynésie française. Les deux banques ont d'ailleurs déjà signé une convention avec la Polynésie française, en 2012, pour le financement du système SWAC (Sea Water Air Conditioning) du centre hospitalier de Polynésie française en 2012 : prêts à hauteur de 900 millions XPF (7.5 millions €).



L'agence dispose par ailleurs d'un agrément de l'Union européenne pour ses procédures de gestion de l'aide et est donc en capacité, à ce titre, de prendre part à la mise en œuvre de financements européens en Polynésie française.

b. L'ADEME²² en Polynésie française



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe en Polynésie française à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable, et plus spécifiquement :

- Maîtrise de la demande en énergie ;
- Qualité environnementale du bâtiment ;
- Lutte contre les effets du changement climatique ;
- Prévention et gestion des déchets ;
- Sensibilisation et éducation au développement durable.

En ce sens, la Polynésie française et l'ADEME ont conclu deux nouveaux accords-cadres pluriannuels en 2013, dans les domaines de l'énergie et des déchets²³. Ces deux accords visent :

- D'une part, à contribuer au développement des énergies renouvelables et à promouvoir une meilleure maîtrise énergétique en Polynésie française ;
- D'autre part, à améliorer la gestion des déchets en Polynésie française.

En 2013, l'ADEME a accordé 142 millions XPF (1.2 millions €) à des actions en faveur du secteur de l'énergie et 39 millions XPF (326 825 €) pour le secteur des déchets.

²² Etablissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

²³ Les précédents accords-cadres avaient été signés pour la période 2010-2013 en ce qui concerne l'énergie et pour la période 2011-2013 en ce qui concerne la gestion des déchets (Objectif : élaboration et mise en œuvre de la politique sectorielle de gestion des déchets, par l'intermédiaire notamment de la modernisation de la gestion des déchets et la mise en œuvre des moyens de collecte et la création d'installations de regroupement).

Par ailleurs, en complément des prêts accordés fin 2012 par l'AFD et la BEI pour la réalisation du système de climatisation par eau de mer profonde du Centre Hospitalier de Polynésie française, l'ADEME a accordé une subvention de plus de 239 millions XPF (2 millions €) à la Polynésie française au titre du Fonds Chaleur.

En 2014, l'ADEME poursuivra ses opérations de sensibilisation au développement durable (telles que la semaine européenne de la réduction des déchets – 92 actions en 2013) et envisage de mettre l'accent sur les questions du développement de l'hydroélectricité (aménagement de la vallée de Vaiiha, en particulier) et de la mobilité durable en Polynésie française.

c. L'AAMP²⁴ en Polynésie française



Depuis 2007, dans le cadre d'une convention de collaboration avec le gouvernement polynésien, l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) apporte un appui technique aux politiques polynésiennes de gestion du milieu marin. Depuis 2009, l'AAMP a installé une antenne en Polynésie française (qui y assure également la représentation du conservatoire du littoral²⁵). Ainsi, dans le cadre de son partenariat avec la Polynésie française²⁶ et sous son égide, l'AAMP a réalisé de nombreuses actions, notamment :

- Analyse éco-régionale marine de la Polynésie française, 2008-2010
- Préfiguration du conservatoire polynésien des espaces gérés, 2010-2011 ;
- Appui à la gestion d'aires marines protégées (PGEM de Moorea), depuis 2010 ;
- Développement de modalités de gestion intégrée des zones côtières adaptées à la Polynésie française 2010-2012 (en partenariat avec le conservatoire du littoral);
- Contribution à la représentation régionale de la Polynésie française :
 - o organisation du colloque des aires marines protégées du Pacifique (Moorea, 2009) ;
 - o animation d'un accord technique de collaboration avec la NOAA (Hawaii), depuis 2010 ;
 - o soutien à la représentation de la Polynésie française lors du Congrès international des aires marines protégées (IMPACT 3 – 21-27 octobre 2013).
- Coordination de programmes de recherche pluridisciplinaires (avec des partenaires scientifiques dont le CNRS, l'IRD, le CRMM, le MNHN, l'IFREMER et réalisés avec la Polynésie française, les communes et la société civile):
 - o «REMMOA 2011» : campagne d'observation de la mégafaune marine de Polynésie ;
 - o «PAKAIHI I TE MOANA 2012» : campagne océanographique aux Marquises ;
 - o «PALIMMA 2013» : patrimoine culturel lié à la mer et au littoral aux Marquises.

²⁴ Etablissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

²⁵ Etablissement public à caractère administratif dédié la protection des littoraux

²⁶ en lien avec l'ensemble des ministères concernés de la Polynésie Française, notamment ceux en charge des ressources marines, de l'environnement, de la recherche, de la culture, de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'éducation, du développement des archipels et du tourisme et leurs services.

Depuis 2013, selon le programme de travail défini par la Polynésie française, l'AAMP contribue à :

- la mise en place du concept innovant « d'aires marines éducatives » ;
- l'accompagnement du volet maritime du processus d'inscription au patrimoine mondial des Marquises ;
- l'accompagnement technique de la création de l'aire marine protégée des Marquises.

L'antenne polynésienne de l'AAMP participe au projet PACIOCEA 2013-2015, financé dans le programme européen BEST (appel à propositions 2012), à hauteur de 59.6 millions XPF (500 000 €).

d. Les instituts de recherche français en Polynésie française

- Le CRIOBE :



Historiquement, le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE) est issu d'une implantation, dès 1971, de l'École Pratique des Hautes Etudes (EPHE) et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). En 2009, il est devenu une Unité Mixte de Recherche et de Service de l'EPHE et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le CRIOBE a pour mission essentielle la surveillance de l'écosystème corallien du Pacifique Sud. En ce sens, il participe à de nombreux programmes de recherche sur les récifs coralliens et accueille chaque année des étudiants et des chercheurs dans le cadre de leurs travaux. Le CRIOBE joue par ailleurs un rôle d'expertise dans le domaine de l'écologie tropicale pour différents ministères de la Polynésie française (et notamment le Ministère en charge de l'environnement), mais aussi pour certaines institutions régionales du Pacifique Sud (PROE et CPS notamment).

Le CRIOBE coordonne la mise en œuvre du programme CORAIL 2013-2016 (« Coral reefs in a changing world – ecosystemic services from coral reefs : public tools for decision making in New Caledonia and French Polynesia »), financé à hauteur de 26.4 millions XPF (221 433 €) dans le cadre du programme BEST (appel à propositions 2011). Le CRIOBE a par ailleurs accueilli plusieurs chercheurs dans le cadre des actions Marie Curie du 7^{ème} PCRD (programme cadre de recherche et de développement – instrument financier européen).



- L'IFREMER²⁷ :

Créé en 1984, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) dispose d'une unité de recherche en Polynésie française (« Centre IFREMER du Pacifique »).

²⁷ Etablissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

L'essentiel des recherches menées concerne la culture des huîtres perlières (amélioration de la qualité des perles et maîtrise du cycle biologique à des fins de sélection) mais d'autres recherches concernant l'aquaculture de crevettes et de poissons tropicaux ainsi que les énergies marines renouvelables sont également menées, en lien avec les ministères concernés de la Polynésie Française (et notamment le Ministère en charge des ressources marines).

L'IFREMER a participé à la mise en œuvre du programme « Professionnalisation et pérennisation de la perliculture » 2004-2013, financé dans le cadre du 9^{ème} FED Territorial (434 millions XPF – 3.6 millions €).

- L'IRD²⁸ :

Présent en Polynésie française depuis 1963, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) a notamment conduit des recherches concernant la biologie marine (coraux, substances naturelles), la perliculture, les ressources halieutiques (thons) ou l'entomologie médicale (dengue, filariose), en lien avec les acteurs scientifiques locaux (Université de Polynésie française et Institut Louis Malardé notamment), comme en témoigne l'ouverture d'un Centre Polynésien de Recherche et de valorisation de la Biodiversité Insulaire (CPRBI), en septembre 2010.



L'IRD Tahiti a participé à la mise en œuvre du programme « Professionnalisation et pérennisation de la perliculture » 2004-2013, financé dans le cadre du 9^{ème} FED Territorial (434 millions XPF – 3.6 millions €) et assure la coordination du programme POMARE 2012-2015 (« Polynesian, Martinique's, Reunion's marine benthic invertebrates : interactions and chemodiversity evaluation for sustainable use » - « Invertébrés marins benthiques de Polynésie, Martinique et Réunion : interactions et évaluation de la chimiodiversité pour un usage durable de la biodiversité »), financé dans le cadre de l'appel à proposition européen NET-BIOME 2010 (6^{ème} PCRD).

Enfin, il faut signaler que l'ensemble des établissements publics de l'Etat précédemment mentionnés ont également contribué, dans le cadre des consultations lancées en 2013 par le Bureau des Affaires Européennes de la Délégation aux Affaires Internationales, Européennes et du Pacifique de la Polynésie française, aux différentes études financées par l'Union européenne et relatives :

- aux mécanismes de gouvernance et de financement de la biodiversité ultramarine,
- aux énergies renouvelables et aux politiques d'énergie verte dans les PTOM,
- aux profils environnementaux des PTOM.

²⁸ Etablissement public français à caractère scientifique et technologique, l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) placé sous la double tutelle des ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et des Affaires étrangères

III. La coopération Union européenne – Polynésie française en 2013

Repères chronologiques

Janvier 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Séminaire à Papeete sur le renforcement des capacités des institutions locales des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) du Pacifique, avec le soutien de l'UE → Facilité de Coopération Technique (TCF) II du 10^{ème} FED : 17.89 millions XPF (150 000 €)
Février 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du DOCUP (document unique de programmation) du 10^{ème} FED territorial de la Polynésie française → Enveloppe territoriale du 10^{ème} FED : 2.36 milliards XPF (19.79 millions €)
Mars 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la convention de financement du 10^{ème} FED régional - projet INTEGRE (Initiative des Territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique) → Enveloppe régionale du 10^{ème} FED : 1.43 milliards XPF (12 millions €) - Visite de M. Pim VAN BALLEKOM, Vice-Président de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) chargé des opérations dans le Pacifique - Signature d'un prêt de la BEI à la Banque de Tahiti pour le financement de projets d'entreprises locales → 954.64 millions XPF (8 millions €)
Mai 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Réception des travaux « Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II » → Enveloppe territoriale du 9^{ème} FED : 340 millions XPF (2.85 millions €)
Juin 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de M. Donal CANNON, Chargé d'opérations principal au sein de la division « Afrique centrale et orientale & Pacifique » de la BEI
Juillet 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de M. Maurice PONGA, Député au Parlement européen - Signature du contrat de travaux du projet « Réparation de la protection de la RT n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI » → Enveloppe B du 10^{ème} FED : 239.66 millions XPF (2 millions €) - Mission pour l'étude de la « Cartographie des organisations de la société civile en Polynésie française » → Facilité de Coopération Technique (TCF) III du 10^{ème} FED : 7.36 millions XPF (61 716 €)
Août 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la convention de financement du projet « Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française » → Enveloppe territoriale du 10^{ème} FED - Projet 2 : 158.71 millions XPF (1.33 millions €) - Publication de l'avis de pré-information de l'appel d'offres relatif au projet d'assistance technique au Bureau des Affaires Européennes (AT BAE) → Enveloppe territoriale du 10^{ème} FED - Projet 2 - Act. 3 : 57.28 millions XPF (0.48 million €) - Signature de l'accord de contribution Union européenne - Communauté du Pacifique (CPS) – maîtrise d'œuvre du projet INTEGRE - Réception des travaux « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III » → Enveloppe territoriale du 9^{ème} FED : 699 millions XPF (5.86 millions €)

<p>Septembre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} comité de pilotage du projet INTEGRE, à Papeete - Publication de l'avis de pré-information de l'appel d'offres relatif au projet d'appui à l'élaboration du programme sectoriel de l'eau de la Polynésie française (AT PSE) → Enveloppe territoriale du 10^{ème} FED - Projet 2 - Act. 1 : 53.70 millions XPF (0.45 million €) - Mission de monitoring orienté vers les résultats - ROM de fin de chantier relative aux projets d'« Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II » & d'« Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III »
<p>Octobre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de restitution finale du programme « Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les PTOM du Pacifique » → Enveloppe régionale du 9^{ème} FED : 603 millions XPF (5.07 millions €), dont 129 millions XPF pour la PF (1.08 millions €)
<p>Novembre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de M. Andrew JACOBS, Ambassadeur de l'UE pour le Pacifique - Signature de la convention de financement du projet « Contribution à l'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete » → Enveloppe territoriale du 10^{ème} FED - Projet 1 : 2.21 milliards XPF (18.52 millions €) - Signature d'un prêt de la BEI à la SOCREDO pour le financement de projets d'entreprises locales → 3.88 milliards XPF (32.5 millions €) - Réunion du comité de suivi du FED et adoption du rapport annuel d'exécution pour l'année 2012 (RAE 2012) - Publication de l'avis de l'appel d'offres AT BAE (clôturé le 28/12/13) - Mission d'audit financier final du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia - Phase II »
<p>Décembre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation de la Polynésie française au 12^{ème} Forum UE-PTOM - Remise du rapport final « Cartographie des organisations de la société civile en Polynésie française » - Transmission du rapport final du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III »
<p>Janvier 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de l'avis de pré-information de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du projet « Contribution à l'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete » (date prévue pour la publication de l'avis d'appels d'offres : juillet 2014) - Publication de l'avis d'appel d'offres relatif au projet d'appui à l'élaboration du programme sectoriel de l'eau de la Polynésie française (AT PSE), le 2/01/14 (clôturé le 5/02/14)

1- Dialogue politique

Depuis sa création, le Bureau des Affaires Européennes a activement contribué aux travaux et discussions relatifs à la révision de la Décision d'Association d'Outre-mer (DAO), organisés par l'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer de l'UE (OCTA), le gouvernement français, la Commission européenne et/ou le Parlement européen. Ainsi, il a par exemple participé :



- aux réunions du comité de suivi France sur le partenariat UE-PTOM, qui ont eu lieu en avril et octobre 2013,
- à cinq des sept réunions trilatérales UE-PTOM-EM organisées en 2013 par la Commission européenne pour assurer notamment le suivi de la révision de la DAO mais également de la programmation et de la mise en œuvre du FED et la préparation du Forum annuel de dialogue UE-PTOM.

A l'occasion de ces échanges, et notamment lors du 12^{ème} Forum UE-PTOM, ayant eu lieu en décembre 2013 à Bruxelles, la Polynésie française a insisté sur la nécessité :

- d'associer plus largement les PTOM à la gouvernance du partenariat, et notamment de reconnaître l'OCTA comme un interlocuteur représentatif des PTOM,
- d'assurer l'éligibilité effective des PTOM à l'ensemble des programmes communautaires, y inclus le programme LIFE et de prévoir la mise en place de programmes et d'appels à propositions adaptés aux territoires ultramarins, tels que l'action préparatoire BEST,
- de faciliter et d'accompagner le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale des PTOM, en améliorant les synergies entre les différents instruments financiers européens ainsi que la concertation entre les PTOM, les RUP et les pays ACP, en lien avec les délégations de l'Union européenne et les organisations régionales notamment,
- de créer un fonds dédié aux PTOM au sein du budget de l'Union européenne, afin de véritablement reconnaître leurs spécificités et de répondre de manière plus efficace à leurs besoins et, *a minima*, de simplifier les règles et les procédures de programmation et de mise en œuvre du 11^{ème} FED.



En 2013, la Polynésie française a accueilli M. Maurice PONGA, Député au Parlement européen et M. Andrew JACOBS, Ambassadeur de l'UE pour le Pacifique et Chef de la Délégation de l'UE pour le Pacifique.

Par ailleurs, la Polynésie française a participé à la conférence organisée au Parlement européen en décembre 2013, à l'initiative de M. Maurice PONGA, intitulée « Les PTOM européens : Valorisation d'un atout mondial et développement de centres régionaux ».

Enfin, la Polynésie française a rappelé à de nombreuses reprises que la prise en compte globale des problématiques ultramarines par les institutions européennes, notamment par la création d'un pôle Outre-mer au sein de la Commission européenne, permettrait la mise en œuvre d'une vision stratégique plus ambitieuse des relations entre les Outre-mer et l'UE. La Polynésie française attend en effet de l'UE un renforcement de leur partenariat et surtout une reconnaissance plus manifeste et une valorisation plus tangible de ses atouts et de ses spécificités, en particulier dans les domaines des ressources marines et maritimes, comme en témoigne les déplacements à Bruxelles du Ministre des ressources marines en juillet et décembre 2013.

2- Mise en œuvre du Fonds Européen de Développement (FED)

L'année 2013 aura été marquée par :

- l'achèvement des derniers programmes financés au titre du 9^{ème} FED,
- la conclusion de l'ensemble des conventions de financement du 10^{ème} FED,
- le lancement de la mise en œuvre opérationnelle du 10^{ème} FED régional.

a. Coordination et suivi de l'exécution du 9^o FED territorial et régional

Montant des contributions du 9^{ème} FED en faveur de la Polynésie française

Enveloppe	Programme	Millions d'euros	Millions F CFP
9ème FED territorial		20.72	2 473
	Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase II	8.37	999
	Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III	5.86	699
	Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II	2.85	340
	Professionalisation et pérennisation de la Perliculture	3.64	435
9ème FED régional		8.91	1 060
	Programme TEP VERTES Programme SCIFISH Programme SOPAC	8.91	1 060

- Enveloppe territoriale du 9^{ème} FED

Un audit financier complémentaire (ERNST & YOUNG – Raphaël FERRANT) a eu lieu, à la demande de la Commission européenne, en novembre 2013, concernant le projet « **Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase II** ». Il a permis de confirmer la bonne utilisation des fonds.



Bilan des réalisations effectuées
dans le cadre du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase II »

935 raccordements d'usagers (principalement des particuliers)
 1 700 m³/j d'eaux usées collectées et traitées
 Taux de raccordement de la zone : 50 %

100% des objectifs de réalisation ont été atteints,
 la Polynésie française ayant réalisé un marché de travaux complémentaire de 440 millions XPF HT
 (soit 3.35 millions €)



La convention de financement relative aux projets d' « **Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II** » et d' « **Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III** » a été signée en 2008 et a fait l'objet d'un avenant en 2011 (réallocation budgétaire, extension des durées de mise en œuvre et d'exécution et extension de la date limite de contractualisation).

En 2013, un avenant au marché de travaux du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III » (*CEGELEC*) a dû être conclu, pour tenir compte de l'évolution des prix et des contraintes rencontrées. Endossé par la Commission européenne en avril 2013²⁹, il a modifié le détail estimatif des quantités et ajouté un bordereau complémentaire des prix unitaires et forfaitaires (prix nouveaux), augmentant ainsi le montant total du marché de 29.06 millions XPF HT (243 516 € HT). Cette augmentation a été financée par la ligne « imprévus » de la convention de financement.

Suite à cette modification, une version révisée du cadre logique de la convention de financement a été transmis en juillet 2013 à la Commission européenne :

- Dans le cadre du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III » :
 - o Diminution du nombre de raccordements à poser (292 au lieu de 330)
 - o Diminution du taux de raccordement attendu (61% des usagers au lieu de 63% - soit 350 m³/j d'eaux usées collectées et traitées)
- Dans le cadre du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II » :
 - o Augmentation du nombre de raccordements à poser (358 au lieu de 320)
 - o Modification du taux de raccordement attendu (80% des usagers au lieu de 100% - soit 550 m³/j d'eaux usées collectées et traitées)

Budget global des projets « Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II » et « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III »

	Montant (XPF)		Montant (€)	
	FED	PF	FED	PF
Moorea – Phase II	340 000 000	468 329 356 <i>dont 298.33 millions pour les réseaux et branchements des particuliers</i>	2 849 200	3 924 600 <i>dont 2.5 millions pour les réseaux et branchements des particuliers</i>
Punaauia – Phase III	699 059 246	95 000 000	5 858 116	796 100

²⁹ Le projet d'avenant avait été envoyé en février 2013 par la Polynésie française.

Les travaux du projet d' « Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II » se sont achevés en mai 2013 et ceux du projet d' « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III » se sont achevés en août 2013. Un monitoring de fin de chantier (mission ROM), mandatée par l'UE, a eu lieu en septembre 2013 (EPTISA - M. Dominique MAGNET). Il a permis de constater que les travaux avaient bien été terminés dans les délais et souligné le bon déroulement des deux chantiers.

Le second semestre 2013 a été consacré à la levée des réserves et à la gestion de la période de garantie (1 an à compter de la réception des travaux) de ces projets. La Polynésie française a transmis en décembre 2013 le projet de rapport final du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III ».

**Bilan des réalisations effectuées
dans le cadre du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III »**

5 256 mètres linéaires de réseaux gravitaires posés
323 mètres linéaires de réseaux sous pression posés
1 poste de refoulement posé
269 raccordements d'usagers
300 m³/j d'eaux usées collectées et traitées
Taux de raccordement de la zone (plaine sud de Punaauia, bassins versants R et T) : 60%

92% des objectifs de réalisation ont été atteints

**Récapitulatif des paiements présentés par l'Ordonnateur Territorial
dans le cadre du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III »**

N° ordre de paiement	Date	Objet	Montant (XPF)	Montant (€)
1557	25/02/2013	Décompte n°6	32 780 343	274 703.28
1559	25/03/2013	Décompte n° 7	35 137 260	294 454.54
1561	24/04/2013	Décompte n°8	22 450 297	188 136.23
1563	11/07/2013	Décompte n°9	33 025 438	276 757.21
1565	20/08/2013	Décompte n°10	66 282 575	555 456.09
1566	29/08/2013	Décompte n°11	90 912 146	761 854.91
1567	19/12/2013	Décompte n°12 final	8 550 278	71 652.37
Total des paiements présentés en 2013			289 138 337	2 423 014.63

Bilan des réalisations effectuées
dans le cadre du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II »

4 164 mètres linéaires de réseau gravitaire posés
 805 mètres linéaires de réseau sous pression posés
 3 postes de refoulement posés
 240 raccordements d'usagers (185 dans le cadre du marché FED)
 450 m³/j d'eaux usées collectées et traitées
 Taux de raccordement de la zone touristique de Haapiti : 56%

80% des objectifs de réalisation de la Convention de financement ont été atteints

Récapitulatif des paiements présentés par l'Ordonnateur Territorial
dans le cadre du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II »

N° ordre de paiement	Date	Objet	Montant (XPF)	Montant (€)
1558	26/04/2013	Décompte n°6	34 892 551	292 403.85
1560	06/05/2013	Décompte n° 7	40 281 678	337 565.39
1562	07/06/2013	Décompte n°8	28 027 980	234 877.90
1564	11/07/2013	Décompte n°9	18 534 364	155 320.24
Total des paiements présentés en 2013			121 736 573	1 020 167.38

Un audit financier du contrat de subvention attribué à l'IRD pour la réalisation de l'« étude de l'hydro-climat et des sources de nourriture de l'huître perlière *Pinctada margaritifera* », mise en œuvre dans le cadre du projet « **Professionnalisation et pérennisation de la perliculture en Polynésie française** », a eu lieu en juillet 2013 (*PricewaterhouseCoopers – Petr POSPISIL, Chef d'équipe et Bruno DERAEDT, assistant*). Le projet de rapport d'audit a été transmis à la Polynésie française par le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique en septembre 2013 et a conclu à une utilisation conforme des fonds alloués par la CE.



- Enveloppe régionale du 9^{ème} FED



En juillet 2013, la Polynésie française a participé à la 5^{ème} plate-forme régionale océanique sur la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique, ayant eu lieu à Nadi (Fidji) puis elle a mis en œuvre, entre août et septembre 2013, un projet d'échanges avec Hawaï sur les dispositifs réglementaires en gestion du trait de côte et des risques naturels côtiers associés, dans le cadre du volet régional du programme « **Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-mer du Pacifique** ».

La CPS et la Polynésie française ont organisé, en octobre 2013, à Papeete, la restitution des travaux effectués dans le cadre du volet « Réduction des risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu » de ce programme³⁰. La réunion de clôture du programme « Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-mer du Pacifique » a eu lieu en novembre 2013, à Nouméa.

b. Mise en œuvre du 10^e FED territorial et régional

Montant des contributions du 10^{ème} FED en faveur de la Polynésie française

Enveloppe	Programme	Millions d'euros	Millions XFP	Millions d'euros	Millions XFP
10ème FED Territorial				19,79	2 361,54
	Contribution à l'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete			18,52	2 209,99
	Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française			1,27	151,55
	dont :				
	- Appui à l'élaboration du programme sectoriel de l'eau de la Polynésie française	0,45	53,70		
	- Bonne gestion des finances publiques	0,09	10,74		
	- Assistance technique au Bureau des Affaires Européennes - Amélioration des performances de la Polynésie française	0,48	57,28		
	- Communication/évaluation/imprévus	0,25	29,83		
10ème FED Enveloppe B				2,00	238,66
	Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI			2,00	238,66
10ème FED régional				12,00	1 457,02
	Initiative des Territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)			12,00	1 431,96
10ème FED Facilité de Coopération Technique (TCF)				0,21	25,06

- Enveloppe territoriale du 10^{ème} FED

Les conditions d'éligibilité à l'appui budgétaire n'étant pas réunies, l'approche « projet » a été maintenue dans le cadre de la programmation du 10^{ème} FED territorial, qui a été prioritairement affecté à l'assainissement de Papeete, le secteur historique de concentration du FED en Polynésie française étant l'assainissement des eaux usées.

Concernant le projet « **Contribution à l'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete** », la Polynésie française a transmis formellement au Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique :

³⁰ Le volet « renforcement de la sécurité des populations de l'archipel des Marquises » de ce programme est clôturé depuis la fin de l'année 2011.

- un premier projet de convention de financement, en août 2013,
- un premier projet de dossier d'appel d'offres concernant le recrutement du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre partielle déléguée des travaux d'extension des réseaux de collecte des eaux usées de la ville de Papeete (130 millions XPF / 1.09 millions €), en septembre 2013³¹.

Si la convention de financement a été signée en novembre 2013, à l'occasion de la venue de M. Andrew JACOBS, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'UE pour le Pacifique, le projet de dossier d'appel d'offres concernant la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension des réseaux de collecte des eaux usées de la ville de Papeete est en cours de préparation (2.08 milliards XPF / 17.73 millions €).



Concrètement, le bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre déléguée devrait pouvoir être recruté au début de l'année 2015 et les travaux ne devraient donc pas débuter avant la fin de l'année 2015.

La convention de financement relative au projet « **Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française** » a été signée en août 2013. Ce projet se décompose comme suit :

- Activité 1 : Appui à l'élaboration du programme sectoriel de l'eau (AT PSE - 53.70 millions XPF / 450 000 €),
- Activité 2 : Bonne gestion des finances publiques (AT PEFA - 10.74 millions XPF / 90 000 €),
- Activité 3 : Assistance technique au Bureau des Affaires Européennes - Amélioration des performances (AT BAE - 57.28 millions XPF / 480 000 €).

Sur ces 3 assistances techniques, deux font l'objet d'un marché de service (appel d'offres restreint) et une (bonne gestion des finances publiques) sera recrutée par la procédure du « contrat-cadre ». La Polynésie française a donc rédigé les projets de termes de référence et les dossiers d'appels d'offres pour ces prestations.

Les dossiers d'appels d'offres relatifs aux activités 1 (AT PSE) et 3 (AT BAE) ont été transmis en août et septembre 2013 par la Polynésie française au Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique. Suite à ces envois, la Commission européenne a publié les avis de pré-information pour ces deux marchés de service. Si l'appel d'offres relatif à l'assistance technique au Bureau des Affaires Européennes a pu être lancé en novembre 2013, celui relatif à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau a pu être publié le 2 janvier 2014

Compte tenu de la procédure relative aux appels d'offres restreints, le recrutement de l'assistance technique au Bureau des Affaires Européennes et de l'assistance technique chargée d'aider à l'élaboration du programme sectoriel de l'eau devraient pouvoir intervenir à la fin de l'année 2014.

Les délais nécessaires pour ces recrutements pourront avoir des conséquences sur le plan de charge et l'organisation des travaux de la Polynésie française :

- la synergie envisagée entre, d'une part, le diagnostic de la gestion de l'eau, commandité par la Polynésie française et réalisé entre juillet 2013 et novembre 2014 (*Consortium*

SPEED/SAFEGE), et, d'autre part, l'intervention de l'assistance technique chargée d'assister la Polynésie française pour l'élaboration de son programme sectoriel de l'eau, ne pourra être effective; néanmoins, les résultats et les recommandations du diagnostic effectué concernant la gestion de l'eau sera prise en compte lors du déploiement l'AT chargée à aider la PF à élaborer une stratégie sectorielle intégrée dans la gestion de l'eau ;

- l'amélioration des performances de la Polynésie française, en particulier les formations attendues, auront lieu plus tardivement, ce qui aura un impact, en termes de plan de charge, sur le calendrier de programmation du 11^{ème} FED et, en terme de calendrier, sur les capacités des porteurs de projet à prendre part aux appels à propositions des programmes inscrits au budget de l'UE.

Une première version préliminaire des termes de référence relatifs à l'activité 2 (AT PEFA) ont été transmis par la Polynésie française dès août 2012 au Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique.

Afin de tenir compte des évolutions dans le domaine de la gestion des finances publiques intervenues depuis cette date en Polynésie française, une nouvelle version du projet des termes de référence est en cours de finalisation avec une intervention de l'assistance technique pour le premier semestre 2015, mais pas avant le mois de février 2015.

- Enveloppe B du 10^{ème} FED

En février 2013, le dossier d'appel d'offres a été adressé aux trois entreprises identifiées comme ayant la capacité de répondre aux exigences du cahier des charges du projet « **Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK 14 au PK 16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone Oli** » (procédure négociée): BOYER SARL ; FIUMARELLA S.A ; JL POLYNESIE.



Le contrat de travaux a été signé entre la Polynésie française et le groupement JL POLYNESIE / SARL BOYER en juillet 2013, pour un montant total de 348.96 millions XPF HT (2.92 millions € HT), dont une contribution de l'UE de 214.79 millions XPF HT (1.8 millions € HT).

Parallèlement, la Polynésie française a demandé, en juillet 2013, une modification de la convention de financement du 10 janvier 2012, compte tenu du délai induit par les études complémentaires sur l'impact et la faisabilité des solutions envisagées au regard des caractéristiques du projet, afin de prolonger sa période de mise en œuvre opérationnelle de 10 mois (jusqu'au 10 mai 2014). Cette demande a été acceptée en décembre 2013 par la Commission européenne.

Les travaux ont commencé en septembre 2013, suite à la notification du marché de travaux au groupement JL POLYNESIE / SARL BOYER (durée prévisionnel des travaux : 9 mois).

S'agissant d'une aide d'urgence, les procédures de programmation et de mise en œuvre du FED ne sont pas adaptées et ne permettent pas d'apporter une réponse rapide à une situation de crise.

- Enveloppe régionale du 10^{ème} FED



« INTEGRÉ » est un projet de développement durable commun aux quatre Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) européens du Pacifique. Il vise à promouvoir la gestion intégrée des zones côtières et à renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement durable.

Au niveau local, il contribuera à gérer ou valoriser durablement l'environnement des PTOM, dans l'intérêt des populations. Ainsi, des projets de gestion intégrée des zones côtières seront mis en œuvre sur 9 sites pilotes des PTOM, dont 3 en Polynésie française. Les méthodes développées et les expériences conduites seront valorisées à l'échelle du Pacifique, notamment à travers la participation active aux réseaux régionaux de coopération dans ce domaine.

La convention de financement relative au 10^{ème} FED régional Pacifique a été signée en mars 2013 par la Polynésie française, ordonnateur régional suppléant, et la Commission européenne (fin prévisionnelle de la phase de mise en œuvre opérationnelle (48 mois) : mars 2017), pour un montant de 1.4 milliards XPF (12 millions €).

L'accord par lequel la Commission européenne octroie au Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) une contribution en vue de la mise en œuvre du projet « **INTEGRE - Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement des PTOM du Pacifique** » a été conclu en août 2013.

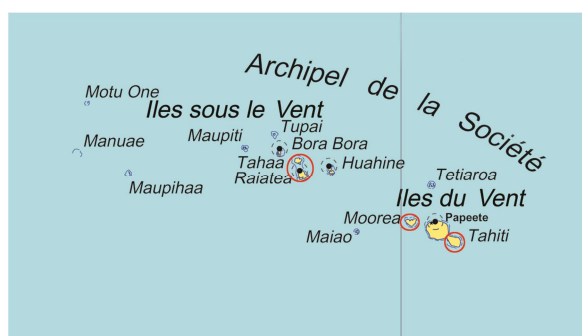
Dès juin 2013, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique a réuni un comité de sélection afin de recruter une partie de l'équipe en charge de la mise en œuvre du projet. Sur une trentaine de candidats présélectionnés, une liste courte d'une quinzaine a été auditionnée. Cette anticipation a permis le recrutement de l'équipe projet dès l'entrée en vigueur de l'accord de contribution.



Le premier comité de pilotage du projet s'est tenu à Papeete en septembre 2013. Il a permis d'arrêter la liste des 9 sites pilotes identifiés pour ce projet, et la validation de l'équipe de coordination technique, recrutée par la CPS, en novembre 2013 (un chef de projet/coordonateur général, 3 coordinateurs territoriaux).

Les 3 sites pilotes INTEGRÉ retenus pour la Polynésie française dans le cadre de ce projet régional de promotion de la gestion intégrée des zones côtières sont : Raiatea - Tahaa ; Presqu'île de Tahiti ; Moorea - Baie d'Opunohu.

La validation des fiches signalétiques et des plans d'actions pour chacun des sites pilotes devrait intervenir au cours du 1^{er} semestre 2014, en fonction des enjeux et des activités clés identifiés par les acteurs locaux assistés par les coordinateurs techniques du projet au niveau de chaque territoire.



La conclusion du « Memorandum of Understanding » (MoU) courant 2014, entre chaque ordonnateur territorial et la CPS devrait permettre une mise en œuvre concrète des activités sur chaque site avant la fin de l'année 2014. En Polynésie française, la coordinatrice territoriale est accueillie au sein de la Direction de l'Environnement, ce qui facilite notamment l'implication de ce service dans la définition et la mise en œuvre du projet (pérennisation des actions).

- Mobilisation de la Facilité de Coopération Technique

En janvier 2013, la Polynésie française a accueilli un **séminaire sur le renforcement des capacités des autorités locales des PTOM du Pacifique**. Ce séminaire, auquel ont participé plus de 100 personnes, dont 36 maires polynésiens et plusieurs représentants de communes de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna, a été financé par la Commission européenne, à hauteur de 17.9 millions XPF (150 000 €), dans le cadre de la Facilité de Coopération Technique (FED-TCF).



Un représentant de la Banque Européenne d'Investissement et du Ministère français des Outre-mer ainsi que deux des points de contact français du 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et de Développement et du programme Compétitivité et Innovation sont intervenus lors de ce séminaire, qui avait pour objectif de sensibiliser les communes des PTOM du Pacifique :

- aux logiques d'intervention (ex : présentation du processus de révision de la DAO) et aux modalités d'aide (ex : présentation de l'appui budgétaire sectoriel dans le cadre du FED) de l'UE,
- aux règles et procédures des instruments financiers de l'UE (ex : présentation de 4 programmes communautaires horizontaux – opportunités de financement, fonctionnement des appels à propositions, critères d'éligibilité, cadre logique, facteurs clés de réponse aux appels à propositions... : Education et Formation tout au long de la vie, Compétitivité et Innovation, 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et de Développement et Programme pour les Technologies et l'information et de la communication).

Parmi les conclusions de ce séminaire, on peut souligner :

- le besoin d'information des communes concernant les instruments et les procédures de l'UE (distinction FED/programmes communautaires horizontaux ; distinction approche projet/approche budgétaire...),
- le besoin d'accompagnement des communes dans le cadre de la recherche de financement vis-à-vis de l'UE (identification des appels à propositions pertinents ; identification de partenaires potentiels ; renforcement des capacités administratives et techniques des équipes communales ; aide au montage de projet à dimension européenne...),
- le besoin de financements des communes, notamment en matière environnementale : gestion des services de l'eau et de l'assainissement, gestion des déchets...

Dans le cadre du questionnaire de satisfaction distribué aux participants du séminaire, 75 % d'entre eux ont estimé que ce dernier avait répondu à leurs attentes et leur avait permis de mieux comprendre les logiques d'intervention de l'UE et les modalités de conception et de mise en œuvre des projets européens.

Par ailleurs, 68 % d'entre eux ont considéré que les informations fournies étaient utiles pour répondre aux appels à propositions de l'UE mais auraient apprécié que les programmes de la future période de programmation 2014-2020 leur soient également présentés³².

80% des participants ont été satisfaits de l'organisation logistique du séminaire (RAL – Jean-Paul DELATTRE, Directeur général & Elodie JEGO, Chef de projet).

³² Initialement prévu, ce type de présentations n'a pas pu être programmé compte tenu de l'indisponibilité des experts retenus aux nouvelles dates arrêtées pour la tenue du séminaire (changement tardif des dates du séminaire entre décembre 2012 et janvier 2013).

A la demande de la Polynésie française, afin de permettre, notamment, son inscription sur la liste des pays partenaires éligibles au programme thématique « Soutien aux organisations de la société civile et autorités locales » de l'instrument de coopération au développement, pour la période 2014-2020, la Commission européenne a financé, à hauteur de 7.36 millions XPF (61 716 €), une **mission destinée dans un premier temps de faire une cartographie/état des lieux de l'existant côté acteurs non étatiques/OSC afin, d'identifier leur participation éventuelle à la mise en œuvre et au suivi de ses politiques publiques.** (TRANSTEC – Florence BONOLLO, Chef de projet)³³.



Le Bureau des Affaires Européennes a donc coordonné la mission en Polynésie française, entre la mi-juin et la mi-juillet 2013, des deux consultants (M. Maurizio FLORIDI, Team Leader & Mme Marie-Thérèse MAYOUX), chargés de réaliser cette cartographie des OSC polynésiennes.

Globalement, on peut retenir de cette cartographie que, si les OSC polynésiennes sont assez spécialisées tant au niveau de leur thématique d'intervention que de leur champs d'intervention géographique et plutôt orientées vers la responsabilité sociale, elles sont assez peu impliquées dans la gestion des affaires publiques, compte tenu notamment de leur faible structuration, de leur isolement et de leur manque de capacités (planification, montage et gestion de projet, etc...). Afin de renforcer le rôle et l'implication des OSC polynésiennes dans la gestion des politiques publiques locales et dans la mise en œuvre du partenariat UE-PF, les consultants ont donc notamment préconisé :

- d'améliorer leur visibilité et de les encourager à intégrer des réseaux nationaux et internationaux,
- de mettre en place de nouvelles instances de dialogue et de concertation et de promouvoir la gouvernance concertée,
- d'établir un programme de renforcement des capacités des OSC, notamment en matière de montage et de gestion de projet mais également en matière de communication et de « fund raising ».

Enfin, le Bureau des Affaires Européennes a coordonné la participation des services de l'administration et des acteurs de la société civile polynésienne concernés à deux autres études financées par l'UE dans le cadre de la Facilité de Coopération Technique et dont la coordination était assurée par l'OCTA :

- Etude sur les énergies renouvelables et les politiques d'énergie verte dans les PTOM (RAL – Natalia SALDARRIAGA, Chef de projet) ;
- Etude sur les profils environnementaux des PTOM (SAFEGE – José DE BETTENCOURT et REGENBOOG ADVIES – Helena IMMINGA-BERENDS).

Dans les deux cas, le suivi de ces études a demandé une forte implication et un volume de travail important aux services de l'administration de la Polynésie française ainsi qu'aux acteurs de la société civile concernés. Il serait souhaitable, pour l'avenir, d'accorder une plus grande attention à la sélection des experts ayant des profils linguistiques et des connaissances qui sont plus adaptés à l'environnement institutionnel des PTOM afin de garantir, avec l'implication des services compétentes de la Polynésie, la qualité des rapports.

³³ L'appel d'offres a été publié par la Commission européenne en avril 2013 et le marché a été attribué à la société TRANSTEC en mai 2013.

c. Programmation du 11° FED territorial et régional

Selon les allocations indicatives proposées par la Commission européenne, fin 2013, la Polynésie française devrait pouvoir bénéficier :

- D'une enveloppe de 3.59 milliards XPF (29,9 millions €) au titre de l'allocation territoriale, soit près de 30 % de plus par an par rapport à la période 2008-2013 ;
- De l'enveloppe de 4.29 milliards XPF (36 millions €) au titre de l'allocation régionale allouée aux quatre PTOM du Pacifique, soit près 240 % de plus par an par rapport à la période 2008-2013 ;
- D'une enveloppe de 1.91 à 2.15 milliards XPF (16 à 18 millions €) au titre de l'allocation régionale thématique allouée à l'ensemble des 25 PTOM.
- D'une enveloppe de 1 milliards XPF (8.5 millions €) au titre de la Facilité de coopération technique pour l'ensemble des PTOM

	Allocations indicatives					
	10e FED-PTOM (2008 - 2013)			11e FED-PTOM (2014-2020)		
	Millions €	Millions XPF	%	Millions €	Millions XPF	%
Territoriale	195,0	23 269,35	68.18	229,5	27 386,24	62.96
Aruba	8,8	1 050,10	4.51	13,0	1 551,29	5.66
Bonaire	3,0	357,99	1.54	3,9	465,39	1.7
Curaçao	11,2	1 336,50	5.74	16,9	2 016,68	7.36
Saba	3,0	357,99	1.54	3,5	417,66	1.53
St-Eustatius	2,0	238,66	1.03	2,4	286,39	1.05
St-Maarten	4,7	560,85	2.41	7,0	835,31	3.05
Nouvelle Calédonie	19,8	2 362,73	10.15	29,8	3 556,03	12.98
Polynésie française	19,7	2 350,80	10.10	29,9	3 567,97	13.03
Wallis et Futuna	16,4	1 957,01	8.41	19,6	2 338,87	8.54
Saint-Pierre et Miquelon	20,7	2 470,13	10.62	26,3	3 138,38	11.46
Mayotte ³⁴	22,9	2 732,66	11.74	--	--	--
Anguilla	11,7	1 396,16	6.00	14,0	1 670,62	6.10
Montserrat	15,6	1 861,55	8.00	18,4	2 195,67	8.02
Turks et Caïcos	11,8	1 408,09	6.05	14,6	1 742,22	6.36
Pitcairn	2,4	286,39	1.23	2,4	286,39	1.05
Iles Falkland	4,1	489,25	2.10	5,9	704,05	2.57
Saint Helena	16,6	1 980,88	8.51	21,5	2 565,60	9.37
Régionale	40,0	4 773,20	13.99	100,0	11 933,00	27.43
Caraïbes	15,0	1 789,95	37.50	40,0	4 773,20	40
Pacifique	12,0	1 431,96	30.00	36,0	4 295,88	36
Indien	3,0	357,99	7.50	4,0	477,32	4
Thématique	10,0	1 193,30	25.00	16 - 18	1 909.28 - 2 147.94	16-18
Mesure de soutien	--	--		2 - 4	238.66 - 477.32	2-4
Réserve B	15,0	1 789,95	5.24	21,5	2 565,60	5.9
Facilité d'investissement BEI	30,0	3 579,90	10.49	5,0	596,65	1.37
Facilité de Coopération technique	6,0	715,98	2.10	8,5	1 014,31	2.33
Total	286,0	34 128,38		364,5	43 495,79	

³⁴ Mayotte n'est plus éligible au FED depuis le 1er janvier 2014, suite à son changement de statut en région ultrapériphérique de l'EU.

3- Interventions au travers des programmes communautaires horizontaux

Jusqu'à ce jour, les acteurs polynésiens ont essentiellement bénéficié des programmes du budget de l'UE relatifs à l'éducation et à la formation (programme EFTLV), d'une part et à la recherche (PCRD), d'autre part. Malheureusement, compte tenu des critères d'éligibilité des appels à propositions notamment, ils n'ont pas pu participer, malgré leur intérêt, aux programmes du budget de l'UE relatifs à l'environnement (programme LIFE+) et à la compétitivité des entreprises (programme PIC).

Mobilisation des programmes communautaires horizontaux sur la période 2008-2013

Programme	Projets	Millions XPF	Millions €
7ème PCRD	PACE NET 2010-2013	167,00	1,40
	PACE NET Plus 2013-2016	357,99	3,00
	NETBIOME-CSA 2013-2016	119,28	1,00
	Bourses de recherches européennes	n.a	n.a
EFTLV	COMENIUS 2010-2013	25,09	0,21
	ERASMUS 2008-2013	26,98	0,23
	LEONARDO 2010-2012	9,92	0,08
ICD - ENRTP	Séminaire Communes 2011	12,00	0,10
	BIRDLIFE / SOP Manu 2012-2015	28,44	0,24
BEST	SOP Manu 2012-2014	29,75	0,25
	CRIOBE / CORAIL 2013-2016	26,42	0,22
	AAMP / PACIOCEA 2013-2015	59,50	0,50
	UICN 2011 - Renforcer les partenariats et la sensibilisation du public sur la biodiversité et les changements climatiques dans les Outre-Mer européens	n.a	n.a
	UICN 2013 - Mettre en place une Facilité BEST	238,66	2,00
TOTAL		1 101,03	9,23

La nouvelle Décision d'Association d'Outre-mer, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, a confirmé l'éligibilité de principe des PTOM à l'ensemble des « programmes et instruments prévus dans le budget général de l'UE »³⁵.

Principaux programmes communautaires horizontaux pour la période 2014-2020

Programmes	Thématiques	Budget 2014-2020	
		Millions XPF	Millions €
Horizon 2020	Recherche et innovation	9 191 787,04	77 028,30
COSME	Compétitivité et croissance des entreprises	274 249,34	2 298,24
Erasmus pour tous	Education, formation, jeunesse et sport	1 763 043,95	14 774,52
LIFE	Environnement et changement climatique	412 482,64	3 456,66
Europe pour les citoyens	Citoyenneté européenne	22 131,90	185,47
Europe créative	Culture et création	174 546,85	1 462,72
ICD	Coopération au développement	608 702,33 (BPM)	5 101 (BPM)
		227 562,31 (ANE/AL)	1 907 (ANE/AL)

³⁵ Article 77 de la décision 2013/755/UE du Conseil du 25 novembre 2013 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne.

a. Education et Formation tout au long la vie - EFTLV



de
DG Éducation et culture

Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

Sept nouveaux projets d'établissements polynésiens ont été sélectionnés dans le cadre des appels à propositions 2013 du programme « Education et Formation tout au long de la vie » et ont ainsi bénéficié de subventions à hauteur de près de 19.48 millions XPF (163 240 €) :

- 4 dans le cadre des appels à propositions COMENIUS :
 - o 3 partenariats multilatéraux : Ecole primaire de Maatea (Moorea), Collège de Taravao (Tahiti) et Collège Taunoa (Tahiti) ;
 - o 1 partenariat bilatéral : Lycée polyvalent du Taaone (Tahiti).
- 3 dans le cadre des appels à propositions ERASMUS :
 - o Université de la Polynésie française (Tahiti) ;
 - o Lycée hôtelier de Tahiti (Tahiti) ;
 - o Lycée des Iles sous le Vent (Raïatea).

Depuis 2008, outre l'Université de la Polynésie française, 15 établissements polynésiens d'enseignement primaire et secondaire ont bénéficié du soutien de l'UE, dans le cadre de ce programme, pour promouvoir la mobilité en Europe. Sur l'ensemble de la période de programmation. C'est près de 62 millions XPF (519 504 €), qui leur auront ainsi été accordés.

La Polynésie française a mis en place, en septembre 2013, une unité, au sein de l'ancienne Direction des Enseignements Supérieurs, chargée de coordonner les actions de portée internationale des écoles et des établissements. Aujourd'hui intégrée à la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (DGEE)³⁶, dans le cadre d'un bureau des relations et échanges scolaires internationaux, elle est l'interlocuteur privilégié de l'agence française pour le financement des partenariats et des mobilités européennes et internationales (Agence Europe-Education-Formation France – A2E2F).

Si, globalement les établissements scolaires estiment que les projets européens permettent un réel enrichissement humain (maturité, autonomie, responsabilisation, ouverture d'esprit, sentiment d'appartenance à la famille européenne...) et pédagogique (renforcement des compétences linguistiques et informatiques...), certaines difficultés dans le montage et la mise en œuvre de tels projets ont été rencontrées :

- l'éloignement géographique et le coût des transports aériens (pas de prise en charge des frais réels de transports par l'UE, sauf exception³⁷),
- le décalage horaire entre la Polynésie française et l'Europe (obligation d'organiser les visioconférences en dehors des heures scolaires en Polynésie française),
- la qualité parfois relative des outils technologiques et multimédia des établissements scolaires polynésiens mais aussi de la connexion internet en Polynésie française, en particulier en dehors de Tahiti,
- la maîtrise parfois limitée de la langue anglaise, souvent langue commune de travail, au niveau des établissements scolaires polynésiens (mise en place nécessaire de formations linguistiques).

³⁶ Arrêté n°895 CM du 2 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la DGEE

³⁷ Dans le cadre des projets de partenariats stratégiques, le montant de l'indemnité s'élève en principe à 360 € par élève et dans le cadre des mobilités de stage, il s'élève à 1100 € par élève. L'Agence A2E2F a néanmoins accepté de prendre en charge l'intégralité des frais de déplacement des élèves polynésiens quand le projet est porté par un établissement polynésien (financement sur la ligne budgétaire « coût exceptionnel » de l'Agence) mais les autres agences nationales n'appliquent pas cette règle et à l'heure actuelle, sur les 4 projets impliquant des établissements polynésiens en 2013, un seul est porté par un établissement polynésien.

En 2013, l'ensemble des mobilités programmées par un des établissements scolaires polynésiens n'a pas pu être réalisé, compte tenu notamment du coût des frais de déplacement (cofinancement obligatoire). Cette non réalisation des mobilités a eu pour conséquence d'obliger l'établissement à rembourser les sommes distribuées par l'UE et non utilisées mais surtout de le pénaliser lors de sa demande de mobilités pour l'année 2014, puisque celle-ci n'a pas été satisfaite³⁸.

Récapitulatif des subventions versées aux établissements polynésiens pour la période 2008-2013

	COMENIUS Enseignement scolaire	ERASMUS Enseignement supérieur	LEONARDO Formation professionnelle
2008		1 Erasmus mobilité 2008 (UPF) - 17 076 €	
2009		1 Erasmus mobilité 2009 (UPF) - 20 005 €	
2010	4 visites préparatoires pour 2010 - 12 805 €	1 Erasmus mobilité 2010 (UPF) - 36 981 €	1 partenariat en 2010 (Association Artiste No Tahiti) - 25 000 €
2011	4 partenariats scolaires multilatéraux pour 2011: « Similarity in variety » ; « Good food, feel well » ; « Be healthy, feel happy » ; « Culture et nature en Europe » - 86 000 €	1 Erasmus mobilité 2011 (UPF) - 34 135 €	2 partenariats en 2011 (CJA de Vaiaau ; CJA de Tahaa) - 8 150 €
2012	3 visites préparatoires pour 2012 - 11 442 €	2 Erasmus mobilité 2012 (UPF ; Lycée Aorai) - 54 760 €	2 partenariats en 2012 (CJA de Vaiaau ; CJA de Tahaa) - 50 000 €
2013	3 partenariats scolaires multilatéraux pour 2013: « Made in... » ; « Share my shoes » ; « De la singularité à l'universalité des saveurs et des rythmes de nos régions » 1 partenariat scolaire bilatéral pour 2013: « Rencontre avec the Abbey school » - 100 000 €	3 Erasmus mobilité 2013 (UPF ; Lycée hôtelier de Tahiti ; Lycée ISLV) - 63 240 €	
Total	25.09 millions XPF / 210 247 €	26.98 millions XPF / 226 107 €	9.92 millions XPF / 83 150 €

³⁸ Sur 9 mobilités demandées en 2013, soit un montant de 20 592 euros octroyés par l'UE, par le lycée AORAI, seule une mobilité a été effectuée pour un montant de 5 487 euros. Lors de sa demande de mobilités effectuée en 2014, qui portait sur une dizaine de mobilités, il n'a reçu le financement que pour une mobilité.

b. 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et de Développement

L'année 2013 a été marquée par :

- d'une part, l'achèvement du premier projet de coopération régionale en matière de recherche et d'innovation dans le Pacifique (PACE-Net), qui a permis de renforcer les collaborations avec l'Europe en améliorant la visibilité des réseaux en science et technologie,
- d'autre part, le lancement de son successeur en septembre 2013 : **PACE-Net Plus**.



Financé à hauteur de 357.96 millions XPF (2.99 millions € - soit 89% du budget total du projet) par l'UE³⁹, le projet PACE-Net Plus vise à continuer de renforcer le dialogue bi-régional en Science, Technologie et Innovation et, donc, à intensifier la collaboration entre Europe et Pacifique en particulier dans 3 domaines :

- Santé, changement démographiques et bien être,
- Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche en sciences marines et maritimes et bio-économie,
- Enjeux climatiques, exploitation des ressources naturelles et matières premières.

En 2013, l'Institut Louis Malardé (ILM) a participé au séminaire de lancement du programme qui a eu lieu en octobre, à Nouméa ainsi qu'à une réunion d'information sur le programme Horizon 2020 en décembre, à Sydney. Par ailleurs, l'ILM a également piloté la réalisation d'un document de présentation des capacités de recherche des pays du Pacifique. En 2014, l'ILM devrait organiser, en Polynésie française, dans le cadre de ce projet, un colloque sur les maladies infectieuses.

Par ailleurs, la Polynésie française suit les travaux du réseau **NETBiome-CSA**⁴⁰, qui a débuté en mai 2013 et vise à renforcer la coopération et les partenariats de recherche pour la gestion durable de la biodiversité tropicale et subtropicale dans les territoires ultramarins européens (RUP & PTOM) et fait suite au projet NETBiome (2011-2013).

Enfin, le CRIOBE a accueilli plusieurs chercheurs européens bénéficiant de **bourses de recherche européenne**, financées dans le cadre des actions « Marie Curie » du 7^{ème} programme cadre de recherche et de développement :

- Lucy PENIN - International Outgoing Fellowships (IOF) 2007-2010
- Laetitia HEDOUIN - International Incoming Fellowships (IIF) 2009-2010
- Antoine COLLIN - International Reintegration Grants (IRG) 2010
- Patricia WECKER - Intra European Fellowship (IEF) 2010

³⁹ Une nouvelle demande de financement avait été présentée par l'IRD et ses partenaires, dont l'Institut Louis Malardé, en décembre 2012, dans le cadre de l'appel à propositions FP7-INCO-2013-1 : « Bi-regional coordination of S&T cooperation including priority setting and definition of S&T cooperation policies », lancé dans le cadre du 7^{ème} programme cadre de recherche et de développement.

⁴⁰ Le montant de la contribution de l'UE à ce projet s'élève à 119.28 millions XPF (999 615 € - 89% du budget total du projet).

c. Autres programmes

i. Action préparatoire BEST (Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne)

Initiée par le Parlement européen et mise en œuvre par la Commission européenne, l'action préparatoire BEST vise à encourager la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des services écosystémiques dans l'Outre-mer européen.

Au total, 16 projets auront été financés dans le cadre des appels à propositions ouverts en 2011 et 2012 (240 millions XPF / 2 millions € pour chaque appel à proposition) - sur les 83 projets présentés (soit à peine 20% des projets présentés), dont 3 concernant la Polynésie française (soit 18.75% des projets retenus) :

- Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats (SOP MANU – Société d'ornithologie de Polynésie française) : Financé à hauteur de 29.75 millions XPF (249 308.64 € - soit 59% du budget total du projet), ce projet vise principalement à mettre en œuvre des actions de bio-surveillance et de restauration des écosystèmes locaux ainsi que des actions de sensibilisation et de communication, afin de promouvoir la gestion durable des espèces d'oiseaux les plus menacés en Polynésie française.

Les sites pilotes de ces actions sont : Tahiti, Fatu Hiva (Marquises), Tahuata (Marquises), Ua Huka (Marquises) et Rimatara (Australes). Le montant des dépenses engagées en 2013 dans le cadre de ce projet s'élève à 20.99 millions XPF (175 951.39 €), dont 14.68 millions XPF (123 007.99 €) financés par l'UE et 6.32 millions XPF (52 943.40 €) financés par la Direction de l'Environnement⁴¹.

- Coral reefs in a changing world – ecosystemic services from coral reefs : public tools for decision making in New Caledonia and French Polynesia – CORAIL (CRIOBE) : Mis en œuvre par le CRIOBE et financé à hauteur de 26.42 millions XPF (221 433 € - soit 82% du budget total du projet), ce projet vise à modéliser des scénarios de protection et de conservation des récifs coralliens. Lancé en mai 2013, il s'intéresse plus spécifiquement aux risques sanitaires (développement des micro-algues toxiques - ciguatera) et aux menaces environnementales (développement des étoiles de mer coralliphages) susceptibles d'impacter les récifs coralliens ainsi qu'aux mécanismes de gouvernance des aires marines protégées. Entre juin et décembre 2013, l'ensemble des données nécessaires à la modélisation des scénarios envisagés a été collecté. Les premiers résultats des études en cours devraient être connus dans le courant de l'année 2014.



⁴¹ Le montant global du cofinancement de la Direction de l'Environnement s'élève à 9.49 millions XPF - 79 496.22 €.

- South Pacific Ocean Ecosystemic Analysis – PACIOCEA (AAMP) : Coordonné par l'Agence des Aires marines protégées et le Secrétariat régional du Pacifique pour l'Environnement (SPREP / PROE), le programme PACIOCEA est financé à hauteur de 59.50 millions XPF (498 617.28 € - soit 55% du budget total du projet) et a débuté en juillet 2013. Lancé officiellement lors d'une rencontre organisée, fin novembre 2013, à l'Université du Pacifique de Suva (Fidji), il a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la gestion du milieu marin, par l'élaboration d'un cadre de planification spatiale marine à l'échelle du Pacifique Sud. Cette première rencontre a été l'occasion de définir le cadre, la méthodologie de travail, les livrables et les moyens de diffusion des résultats du programme, en fonction des choix des Etats insulaires du Pacifique. L'année 2014 sera essentiellement consacrée à la collecte des données nécessaires à l'analyse des enjeux de la gestion durable du milieu marin pour la région.

L'enveloppe de 240 millions XPF (2 millions €) allouée à l'action préparatoire BEST par le Parlement européen pour 2013 a été intégralement consacrée au financement d'un programme visant à structurer un fonds partenarial européen pérenne pour la préservation de la biodiversité ultramarine, mené par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Si la mise en place d'un tel mécanisme est hautement souhaitable, ce choix s'est malheureusement fait au détriment du soutien qui aurait pu être apporté à de nouveaux projets de conservation de la biodiversité dans les territoires ultramarins et ce, malgré la vitalité des opérations menées localement, comme en témoignait le succès des appels à propositions BEST 2011 et 2012.

La Polynésie française espère donc que dans le cadre de la prochaine période de programmation, un programme dédié à la préservation et à la conservation de la biodiversité ultramarine, et doté d'un budget à la hauteur des enjeux auxquels les PTOM et les RUP doivent faire face, sera mis en place.

Concernant le programme mené par l'UICN et intitulé « **Construire des partenariats et sensibiliser sur les enjeux de biodiversité et de changement climatique dans l'Outre-mer européen pour l'avenir de BEST** »⁴², il consiste en la production de différents rapports relatifs aux mécanismes de financement européens existants, aux besoins de financement des PTOM, à une analyse coût-avantage des différents mécanismes financiers existants et à des recommandations sur le mécanisme à mettre en place pour l'avenir de BEST.



Pour faciliter la prise en compte des positions des PTOM et la défense de leurs intérêts dans le cadre de l'établissement d'un fonds pérenne pour la biodiversité ultramarine, l'OCTA a finalement été intégrée au comité de pilotage de ce programme. Le Bureau des Affaires Européennes a ainsi coordonné, en juin 2013, la réponse des acteurs polynésiens au questionnaire élaboré par l'UICN sur les besoins de financement de la biodiversité dans l'Outre-mer européen. A cette occasion, la Polynésie française a notamment rappelé que :

- l'implication des territoires concernés par ce programme aurait été souhaitable dès sa conception,
- la formulation et la présentation du questionnaire transmis avaient limité la participation des OSC à cette enquête, alors même qu'elles jouent un rôle majeur en matière de protection de la biodiversité,
- le mode de gestion du futur mécanisme devrait associer les territoires concernés et tenir compte des priorités, des besoins et des capacités identifiés par ces derniers (ex : dimensionnement des projets ; zone de couverture ; thématiques d'intervention ; nature des acteurs et des dépenses éligibles...).

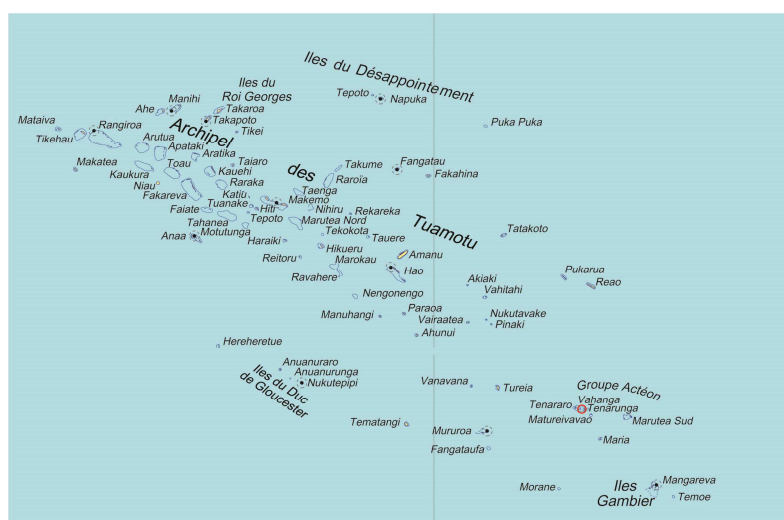
⁴² Ce projet fait suite au projet « Building partnerships and awareness of biodiversity and climate change in Europe overseas for the future of BEST » mené par l'UICN et financé par l'UE dans le cadre de l'appel à propositions BEST 2011.

ii. Instrument de coopération pour le développement



La Société d'Ornithologie de Polynésie française (SOP-Manu) est partenaire d'un projet géré par BIRDLIFE International, qui vise à renforcer les capacités des petits pays insulaires en développement et des PTOM du Pacifique à lutter contre la prolifération et les impacts environnementaux et socio-économiques négatifs des espèces exotiques envahissantes.

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne (à hauteur de 28.44 millions XPF (238 316 € - soit 39% du budget total du projet), dans le cadre du programme thématique relatif à l'environnement et à la gestion durable de l'instrument de coopération pour le développement), la Fondation David et Lucile Packard, BIRDLIFE International ainsi que les Laboratoires Bells et Island Conservation.



L'objectif de ce projet en Polynésie française est d'éradiquer les rongeurs de plusieurs îles des Tuamotu-Gambier (Vahanga, Tenarunga, Makarua, Kamaka et Manui) identifiées comme des sites clés pour la biodiversité et possédant un aspect sociologique notable. Compte tenu des difficultés techniques et financières rencontrées, la mise en œuvre opérationnelle du projet en Polynésie française a été repoussée d'une année⁴³.

En effet, la méthode d'éradication initialement envisagée a dû être abandonnée au profit d'une solution plus efficace mais plus coûteuse (épandage aérien au lieu d'un épandage manuel), ce qui a conduit la SOP Manu à rechercher de nouveaux partenaires financiers et à redimensionner le projet initial, pour optimiser le changement de méthode d'éradication (cinq îles visées au lieu d'une - environ 1 000 hectares concernés au lieu de 400 hectares).

⁴³ L'action d'éradication des espèces invasives de ces îles est prévu pour avril-mai 2015. Environ 4 millions XPF (33 520 €) restent à trouver pour réaliser l'action dans de bonnes conditions.

4- Interventions de la Banque Européenne d'Investissement

En 2013, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a signé trois projets en Polynésie française pour un montant total de plus de 40 millions d'euros :

- **Banque de Tahiti**, signé en Mars 2013 : une ligne de crédit de 954.64 millions XPF (8 millions €) pour des prêts à des petites et moyennes entreprises (PME) sur fonds de la Facilité d'Investissement,
- **Banque Socredo**, signé en novembre 2013 : une ligne de crédit de 2.68 milliards XPF (22,5 millions €) pour des prêts à des PME sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED) ainsi que sur fonds propres de la Banque ;
- **Banque Socredo**, signé en novembre 2013 : une ligne de crédit de 1.19 milliards XPF (10 millions €) pour le financement de projets environnementaux et de lutte contre le changement climatique sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED).

En avril 2013, le Vice-Président de la BEI, M. Pim VAN BALLEKOM, a réalisé une visite officielle, accompagné du chef adjoint de la division pour les opérations dans le Pacifique, M. Loïc LE RUYET, et du chef du bureau régional de la Banque, M. Jean-Philippe DE JONG. Outre la signature de la ligne de crédit avec Banque de Tahiti, leur séjour a inclus une visite du projet « Sea Water Air Conditioning » (SWAC) pour l'hôpital de Papeete, signé en 2012, ainsi qu'une rencontre avec le Président de la Polynésie française. Ils ont également rencontré M. Gilles CANTAL, Secrétaire Général du Haut-Commissaire. Au cours de ces réunions, l'importance de la relation entre la Banque et la Polynésie Française a été soulignée et en particulier les priorités de la BEI pour les énergies renouvelables et le soutien aux PME.



Par ailleurs, le chef du bureau régional de la Banque, M. Jean-Philippe DE JONG, aura également participé en janvier 2013 au séminaire sur le renforcement des capacités des institutions locales des PTOM du Pacifique, organisé à Papeete et le chargé d'opérations principal, M. Donal CANNON, se sera rendu en juin 2013, en Polynésie française, alors qu'à l'occasion de sa participation au 12^{ème} Forum UE-PTOM, en décembre 2013, à Bruxelles, M. Tearii ALPHA, Ministre des ressources marines aura eu un entretien bilatéral avec la chef de la division pour les opérations dans le Pacifique, Mme Catherine COLLIN et son adjoint, M. Loïc RUYET.

Plusieurs nouvelles visites de délégations de la BEI en Polynésie française sont envisagées en 2014, avec, à la clé, un renforcement de la coopération entre la Polynésie Française et la BEI. La BEI envisage de financer de nouveaux projets par le biais de prêts sur ses fonds propres. En effet, dans le cadre du 11^{ème} FED, un montant de 11.93 milliards XPF (100 millions €) sera alloué aux PTOM pour des lignes de crédits de la BEI, ainsi que 596.65 millions XPF (5 millions €) pour financer des bonifications d'intérêts et de l'assistance technique.

En 2014, deux nouvelles lignes de crédits devraient être autorisées et signées entre la BEI et la Banque de Tahiti, une d'un montant de 954.64 millions XPF (8 millions €) pour financer des projets environnementaux et d'énergie renouvelable et une d'un montant de 715.98 millions XPF (6 millions €) pour des lignes de microfinance avec un objectif de création d'emplois ainsi que d'accès au financement pour les micro-entreprises. Cette ligne de microfinance serait la première opération en microfinance pour la BEI dans la région du Pacifique. La BEI prévoit de poursuivre ses activités en Polynésie française dans les prochaines années, dans les secteurs des PME, de la microfinance et des projets environnementaux. La Polynésie française souhaite d'ailleurs que la BEI continue à s'engager à ses côtés dans le développement des énergies renouvelables, et en particulier de l'hydroélectricité.

Conclusions

Dans l'esprit de la nouvelle DAO, la Polynésie française souhaite que son partenariat avec l'UE se renforce et se modernise pour dépasser l'approche traditionnelle de coopération au développement jusqu'alors retenue et s'orienter vers un partenariat réciproque accompagnant sa politique de développement durable. En outre, ce partenariat devra davantage reposer sur la relation unique que, par l'Etat membre auquel elle est institutionnellement liée, la Polynésie française entretient avec l'Union européenne, reconnaissant ainsi son appartenance à la « famille européenne »



Située au cœur de la région « Asie-Pacifique », qui représente quelque 40% de la population mondiale, environ 60% du produit intérieur brut mondial et 47% des échanges commerciaux mondiaux, la Polynésie française revêt en effet une importance géostratégique majeure pour l'UE, d'autant qu'elle représente près du quart de sa surface maritime.

La Polynésie française souhaite faire partie intégrante de la stratégie de développement de l'UE dans sa région. Elle plaide donc pour que :

- Le dialogue politique entre la Polynésie française et les institutions européennes, en lien avec l'Etat français, soit renforcé
- les conditions d'une coopération régionale accrue soient favorisées par l'UE,
- les interventions de l'UE dans la région Pacifique tiennent mieux compte des enjeux et des défis auxquels la Polynésie française doit faire face.



Annexes

- | | |
|----------|--|
| Annexe 1 | Tableau récapitulatif des contributions de l'Union Européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement - Enveloppe Territoriale |
| Annexe 2 | Tableau récapitulatif des contributions de l'Union Européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement - Enveloppe Régionale |
| Annexe 3 | Récapitulatif des tableaux de données chiffrées figurant dans le RAE 2013 |
| Annexe 4 | « Fiche Projet Analytique » des projets financés par l'Union européenne en Polynésie française |

Annexe 1 - Tableau récapitulatif des contributions de l'Union Européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement - Enveloppe Territoriale

Contributions de l'Union Européenne : FED Territorial (en millions XPF)		
FED (période de programmation)	Principales réalisations	Budget global
1^{er} FED (1959-1964)	Construction de l'hôpital de Mamao et du quai à goélettes de Papeete	409
2^{ème} FED (1964-1970)	Construction de 91 classes primaires et 32 logements d'instituteurs	78
3^{ème} FED (1970-1975)	Construction du premier tronçon de la route des collines (jusqu'à Pamatai)	290
4^{ème} FED (1975-1980)	Programme de reforestation aux Marquises (175 MF) Construction de l'abattoir de Papara (158,7 MF) Construction de la ligne de transport électrique de Hanavave (33,75 MF) Etudes hydrauliques sur Taravao (7,5 MF)	375
5^{ème} FED (1980-1985)	TEP-1 (225 MF) Programme forestier aux Marquises et aux ISLV (125 MF) Relance de la culture de la vanille (75 MF) Programme sur les énergies solaires (56,250 MF) Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (56,250 MF) Etudes de mise en valeur des plateaux de Tahiti et Moorea (41,250 MF) Sauvetage archéologique de la vallée de Papenoo (29,375 MF)	801
6^{ème} FED (1985-1990)	Aménagements hydrauliques à Tahiti (206,5 MF) Développement de la flottille de pêche (156,2 MF) Aménagement agricole et installation de jeunes agriculteurs (143,1 MF) Assainissement de Bora Bora (121,4 MF) Assainissement de Punaauia (93,7 MF) Campagne d'éradication du nono aux Marquises (92,6 MF) Etudes de faisabilité et de commercialisation de produits de pêche et agricoles (62,7 MF) Recherches sur l'huître perlière (48 MF)	1 006
7^{ème} FED (1990-1995)	Développement des ressources marines (perliculture - 136 MF, flottille de pêche - 360 MF) Préservation de l'environnement (assainissement collectif de Punaauia - 1 000 MF)	1 556
8^{ème} FED (1995-2000)	Assainissement collectif des eaux usées de la zone nord de Bora Bora, dernière phase du programme (1 133 MF) Etude sur les stratégies de développement des archipels: définition des filières de développement propres à chaque archipel (90 MF)	1 683
9^{ème} FED (2000-2007)	Programme d'assainissement de Punaauia - Phase 2 (999MF) Professionnalisation et pérennisation de la perliculture (434 MF) Programme d'assainissement de Punaauia - Phase III (699 MF) Programme d'assainissement de Moorea - Phase II (340 MF)	2 473
10^{ème} FED (2008-2013)	Assainissement de Papeete (2 200 MF) Assistances techniques (156 MF) Aide d'urgence: Réparation de la RT2 (240 MF)	2 599
TOTAL		11 270

Annexe 2 - Tableau récapitulatif des contributions de l'Union Européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement - Enveloppe Régionale

Contributions de l'Union Européenne : FED Régional (en millions XPF)			
FED	Programme	Description	Budget global
6ème FED	CCISM	Création de "Relais Euro-Info-Centre" au sein des chambres de commerce et d'industrie de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française	24
8ème FED	PPPS - Phase II	Programme "Protection des Végétaux dans le Pacifique" (Pacific Plant Protection Services-PPPS). 8 pays ACP océaniques et les 3 PTOM français du Pacifique (NC, Wallis et Futuna, PF) Coordination des actions pour développer une protection phytosanitaire appropriée et efficace dans la zone	131
	DADP	Développement Agricole Durable dans le Pacifique Améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie dans les îles - accroissement de la production agricole durable dans les exploitations familiales	742 <i>(dont 229 pour PF et WF)</i>
	PROCFISH	Approfondissement des connaissances et données scientifiques nécessaires pour assurer une gestion durable des ressources dans l'océan Pacifique	966 <i>(dont 286 pour PF, NC et WF)</i>
9ème FED	TEP vertes	Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire - Développement des activités lucratives des populations rurales ou isolées de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna en accélérant le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.	1200 <i>(dont 623 pour PF)</i>
	SPRGO	Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique	724 <i>(dont 129 pour PF)</i>
	SCIFISH	Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental	788 <i>(dont 311 pour PF, NC et WF)</i>
10ème FED	INTEGRE	Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique	1 400
TOTAL			5 975

Annexe 3 - Récapitulatif des tableaux de données chiffrées figurant dans le RAE 2013

	Page
Chiffres clés de la Polynésie française en 2013	9
Repères chronologiques de la coopération Union européenne – Polynésie française en 2013	25-26
Montant des contributions du 9ème FED en faveur de la Polynésie française	28
Bilan des réalisations effectuées dans le cadre du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase II »	29
Budget global des projets « Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II » et « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III »	29
Bilan des réalisations effectuées dans le cadre du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III »	30
Récapitulatif des paiements présentés par l'Ordonnateur Territorial dans le cadre du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III »	30
Bilan des réalisations effectuées dans le cadre du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II »	31
Récapitulatif des paiements présentés par l'Ordonnateur Territorial dans le cadre du projet « Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II »	31
Montant des contributions du 10ème FED en faveur de la Polynésie française	32
Montant des allocations indicatives du 11ème FED	39
Montants mobilisés en Polynésie française dans le cadre des programmes communautaires horizontaux sur la période 2008-2013	40
Principaux programmes communautaires horizontaux pour la période 2014-2020	40
Récapitulatif des subventions versées par l'UE aux établissements scolaires polynésiens pour la période 2008-2013	42

Annexe 4 - « Fiche Projet Analytique » des projets financés par l'UE en Polynésie française

Instrument financier	Titre du projet	Page
9 ^{ème} FED territorial	Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase II	56-58
	Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase III	59-61
	Assainissement des eaux usées de Moorea – Phase II	62-64
	Professionnalisation et pérennisation de la Perliculture	65-67
9 ^{ème} FED régional	Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique	68-71
10 ^{ème} FED territorial	Contribution à l'assainissement de la commune de Papeete	72-74
	Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française	75-77
10 ^{ème} FED régional	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement : INTEGRE	78-80
10 ^{ème} FED - Enveloppe B	Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone Oli	81-83
EFTLV	« Similarity in Variety » - Centre scolaire primaire de Atuona (Marquises)	84-86
	« Good Food, Feel Well » - Groupe scolaire Anti-Avera-Moerai (Australes)	87-91
	« De la singularité à l'universalité des saveurs et des rythmes de nos régions » - Collège Taunua (Tahiti)	92-94
	Share my shoes - Collège de Taravao (Tahiti)	95-97
	Culture et nature en Europe – LPA Opunohu (Moorea)	98-101
	Lycée des îles Sous-le-Vent (Raiatea-ISLV) Lycée Aorai (Tahiti)	102-103 104-105
Action préparatoire BEST (AP 2011)	Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats - SOP-Manu	106-110
Action préparatoire BEST (AP 2012)	Pacific Oceanscape - PACIOCEA	111-115
7 ^{ème} PCRD	Projet INCO-Net – PACE NET Plus	116-118
ICD - ENRTP	« Island Ecosystems, Local Livelihoods : Combating Invasive Alien Species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people »	119-121

Assainissement collectif des eaux usées de la plaine sud de Punaauia, Phase II, raccordements et pose de réseaux – bassins versants L, M, O, Q et T

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE : n°9355/POF du 14 octobre 2005
---	--

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre
---	--

Budget du projet		
Coût global	1 161 622 751 F CFP	9 734 335 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	998 782 484 F CFP	8 369 777€
Polynésie française	162 840 267 F CFP	1 364 558 €
	440 000 000 F CFP	(hors taxes) 3 700 000 €
<i>Références convention de financement: n°9355/POF du 14 octobre 2005 « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia (POF/001/04) 9^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 1^{er} octobre 2007.</i>		

Durée et Phasage du projet :
Période d'exécution prévue par la convention : 74,5 mois (14 octobre 2005 au 31 décembre 2011) ;
Phase de mise en œuvre opérationnelle : 50,5 mois (31 décembre 2009) ;
Phase de clôture : 24 mois (1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011).

Partenaires du projet	
Commune de Punaauia	Information de la population concernée
Société d'Economie Mixte « assainissement des eaux de Tahiti »	Gestion du service public d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, de l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée

Le projet

Objectif principal : ce projet était axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable ;
Objectifs spécifiques : de manière à préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.

Stratégie et philosophie du projet : il s'agissait de mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace.

Bénéficiaires du projet : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers, les administrations, les usagers des plages et du lagon de Punaauia.

Résumé du projet : Dans sa globalité, le projet, lancé depuis 2000, visait à mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Punaauia, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune. Il permettra de contribuer indirectement au développement du secteur touristique et participer au maintien ou à la création d'emplois.

Cette phase II s'inscrivait dans la continuité de la première phase également financée majoritairement par le FED, qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau principal de collecte, station d'épuration, émissaire) ainsi que le raccordement des usagers professionnels, gros consommateur d'eau (hôtels, zones industrielles, marina, centres commerciaux...). Elle visait à permettre le raccordement d'une partie des particuliers de la plaine Sud de Punaauia.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. Aujourd'hui, un programme sectoriel de l'eau est en cours d'élaboration avec le soutien de l'Union européenne (10^{ème} FED territorial), pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement des eaux usées d'ici 2020.

La commune de Punaauia accueille plusieurs unités hôtelières et a connu dès les années 1990 une forte densification de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économique (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagunaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Punaauia, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, conséquente à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Descriptif du projet prévu par la CF:

La phase II consiste au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Sont concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 Equivalent-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

Ces raccordements, au niveau des bassins versants L, M, O, Q et T, impliquent la pose de plus de 20 Km de réseaux de collecte (dont 2,3 Km de réseaux sous pression) au niveau des voiries et de 5 postes de refoulement.

L'exécution des travaux sera confiée à des entreprises privées après appel d'offres ouvert international, dans le respect des procédures du 9^{ème} FED.

Ces travaux permettront de passer d'un taux de raccordement de 5% à 50% au niveau de la plaine sud.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Bien qu'obligatoire, le raccordement des habitations au réseau d'assainissement ne peut se faire sans l'accord des propriétaires. Ainsi, des réunions d'informations par quartier sont organisées par la Commune de Punaauia et ses élus, en lien avec la DIREN et la SEM, afin d'informer les populations sur les enjeux de l'assainissement collectif (amélioration de la santé, protection de l'environnement...) et la nécessité de se raccorder au réseau.

Afin d'assurer la pérennité du projet et de créer une valeur ajoutée locale, la réalisation des études préalables et le contrôle des travaux ont été confiés à une entreprise locale et la gestion du service public de l'assainissement a été confiée à la SEM, dont la commune de Punaauia est membre (présidence de la SEM et deux sièges au sein du conseil d'administration de la SEM).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

La phase I a déjà été réalisée en 2000-2002, pour un montant de 13,4 millions d'€ HT (1,6 milliards XPF), 70 % FED, 20 % PF, 10 % Etat et a permis la construction de la station d'épuration (au niveau de l'échangeur laorana d'une capacité de 7 000 m³/j), du réseau principal (de l'hôtel Beachcomber à l'hôtel Méridien), de l'émissaire de rejet des eaux traitées et des raccordements des principaux usagers professionnels (hôtels, zone industrielle de la Punaruu...) ainsi que certains lotissements - Débits traités : environ 1 700 m³/j.

La phase II consistait au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Etaient concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 Equivalent-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

- en 2011 :

Le marché FED de travaux n°6.0048, d'un montant de 8,28 millions d'€ (988 millions XPF HT) s'est terminé en fin 2010. Une enveloppe d'environ 84 000 euros (10 millions F. CFP) a été consacrée à la phase audit et évaluation du projet. Il aura permis de réaliser par rapport à ce qui était prévu initialement 75 % du réseau sous pression et 70 % du réseau gravitaire. En 2011, la garantie de bonne exécution a

été sollicitée pour demander à l'entreprise la reprise de certains raccordements suite à des réclamations de propriétaires.

Le marché complémentaire de travaux n° 10.6350 financés à 100% par le Pays (3,35 M€ HT soit 440 MF) pour atteindre les objectifs de 1700 m³/j d'eaux usées collectées a débuté en septembre 2010 pour se terminer en septembre 2011. L'objectif de réalisation est totalement atteint.

La Polynésie a, quant à elle, liquidé 2,97 millions d'€ HT (355 millions XPF HT) correspondant aux travaux réalisés par le marché complémentaire et à la maîtrise d'œuvre déléguée.

- en 2012 :

- Audit financier du projet :

Deux spécialistes du cabinet Ernst and Young sont venus à Tahiti du 7 au 17 février 2012 pour réaliser l'audit financier final du marché FED n°6.0048. Cet important audit permettant de vérifier la bonne utilisation des fonds et de faire des recommandations pour les prochains marchés européens a été positif et n'a relevé aucune somme dépensée inéligible.

- Evaluation du projet :

Le consortium conduit par Grontmij/Carl Bro, représenté par Aspa Utilities s'est rendu à Tahiti du 20 au 28 février 2012 pour l'évaluation finale de la phase II du programme d'assainissement, comprenant les deux marchés de travaux (FED et PF). L'objectif de l'évaluation était de fournir une appréciation globale et indépendante des résultats du projet et de formuler des enseignements à retenir ainsi que des recommandations pour les éventuelles actions à venir.

Des échanges par courriel ont eu lieu entre la DIREN et le consortium, permettant de formuler des remarques et corrections des trois versions du rapport d'évaluation reçues (mai, août et novembre), ou encore transmettre des compléments d'information.

Les deux rapports ont été validés par la Polynésie française en fin d'année 2012.

Etat d'avancement du projet en 2013 :

Les instances européennes ont souhaité procéder à un audit complémentaire afin de tenter d'obtenir d'avantages d'informations relatives au sous-détail de quantités intermédiaires exécutées à chaque décompte étant donné que certains fichiers jugés secondaires n'avaient pas été conservés par le bureau d'études SPEED. Par conséquent, un spécialiste du cabinet Ernst and Young est revenu effectuer une visite à Tahiti du 18 au 21 novembre 2013 dans les locaux de l'entreprise TAPETA. Cet audit complémentaire a permis de confirmer la bonne utilisation des fonds en recoupant certaines informations du maître d'œuvre délégué SPEED et celles de l'entreprise TAPETA.

Evaluation des activités en 2013 : Les phases d'audit et d'évaluation ont été positives tant dans le déroulement que dans les leçons à apprendre. Cet audit financier réalisé sur une opération financée par l'Union européenne est une première en Polynésie française. En effet, pour les précédentes opérations, seule une évaluation avait été réalisée. De nombreux échanges ont eu lieu. Le cabinet d'audit souhaitait établir à chaque décompte la localisation géographique des dépenses par bassin versant. Ces données n'ont pas été conservées par le maître d'œuvre délégué car jugées comme secondaires. Des mesures correctives ont donc été prises aussitôt (dès 2012) pour les deux marchés FED suivants (Punaauia phase III et Moorea Phase II) de manière à présenter des décomptes comprenant les sous-détails par zone ou bassin versant. Il a été également relevé qu'aucun rapport financier n'a été réalisé par la Polynésie française, seul un rapport final transmis avec le décompte final. Il convient néanmoins de préciser, qu'aucune demande n'a été formulée à ce sujet par l'Union européenne.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

La Polynésie française par le biais de ses services instructeurs doit tirer des leçons de cet audit en matière de suivi du projet et d'archivage des pièces justificatives, en étroite collaboration avec la Délégation de Fidji et le Bureau des PTOM de Nouméa.

Perspectives pour 2014 :

- Validation de l'audit financier complémentaire par la Polynésie française (une version provisoire a fait l'objet de remarques de la Polynésie française en avril 2014),
- Validation des conclusions par l'Union européenne pour ensuite clôturer l'opération.

Assainissement collectif des eaux usées pour la commune de Punaauia, Phase III, raccordements et pose de réseaux – bassins versants R et T

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008
---	---

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre
---	--

Budget du projet		
Coût global	794 000 000 XPF	6 654 216 €
	<i>(hors audit, évaluation et imprévus)</i>	
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	699 000 000 XPF	5 858 116 €
Polynésie française	95 000 000 XPF	796 100 €
<i>Références convention de financement : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008 « Programme d'assainissement collectif des eaux usées Moorea Phase II et Punaauia Phase III (POF/001/07 – POF/002/07) 9^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 18 février 2011. Cadre Logique ajusté en juillet 2013.</i>		

Durée et Phasage du projet :
Période d'exécution prévue par la convention : 82 mois (17 septembre 2008 au 30 juin 2016) :
Phase de mise en œuvre opérationnelle: 58 mois (30 juin 2014),
Phase de clôture : 24 mois (1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)

Partenaires du projet	
Commune de Punaauia	Information de la population concernée
Société d'Economie Mixte « assainissement des eaux de Tahiti » (SEM VAITAMA)	Gestion du service public d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée

Le projet

<p>Objectif principal: ce projet est axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable,</p> <p>Objectifs spécifiques : de manière à préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.</p> <p>Stratégie et philosophie du projet : il s'agit de mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficent.</p> <p>Bénéficiaires du projet : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers, les administrations, les usagers des plages et du lagon de Punaauia.</p> <p>Résumé du projet : Dans sa globalité, le projet, lancé depuis 2000, vise à mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficent, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Punaauia, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune. Il permettra de contribuer indirectement au développement du secteur touristique et participer au maintien ou à la création d'emplois.</p> <p>Cette phase III s'inscrit dans la continuité des phases I et II, également financées majoritairement par le FED, qui ont déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau principal de collecte, station d'épuration, émissaire) ainsi que le raccordement des usagers professionnels (gros consommateur d'eau ; hôtels, zones industrielles, marina, centres commerciaux...) et d'une partie des particuliers de la plaine sud de Punaauia.</p>

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. Aujourd'hui, un programme sectoriel de l'eau est en cours d'élaboration avec le soutien de l'Union européenne (10^{ème} FED territorial), pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement des eaux usées d'ici 2020.

La commune de Punaauia accueille plusieurs unités hôtelières et a connu dès les années 1990 une forte densification de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économique (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagonaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Punaauia, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, conséquente à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Descriptif du projet prévu par la CF:

Les travaux de la phase III, qui comprennent la pose de réseaux et des raccordements, visent à couvrir une partie de la plaine Sud de Punaauia : zone comprise entre le PK 13 (restaurant COCO'S) et le PK 15,5 (pointe des pêcheurs) – soit environ 7 % de la population de la commune de Punaauia (1330 habitants). L'objectif de la phase III est de mettre en place les ouvrages nécessaires pour collecter et traiter 350 mètres cubes par jour d'eaux usées supplémentaires au niveau des bassins versants R et T de la plaine sud de Punaauia, grâce à la construction de réseaux secondaires de collecte (pose de 5,5 Km de canalisations, dont 350 m de réseau sous pression), l'installation d'un poste de refoulement et le raccordement gratuit de 292 habitations. Ces travaux permettront de passer d'un taux de raccordement de 50% à 61% au niveau de la plaine sud.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Bien qu'obligatoire, le raccordement des habitations au réseau d'assainissement ne peut se faire sans l'accord des propriétaires. Ainsi, des réunions d'informations par quartier sont organisées par la Commune de Punaauia et ses élus, en lien avec la DIREN et la SEM, afin d'informer les populations sur les enjeux de l'assainissement collectif (amélioration de la santé, protection de l'environnement...) et la nécessité de se raccorder au réseau.

Afin d'assurer la pérennité du projet et de créer une valeur ajoutée locale, la réalisation des études préalables et le contrôle des travaux ont été confiés à un bureau d'études local (SPEED) et la gestion du service public de l'assainissement a été confiée à la SEM Vaitama, dont la commune de Punaauia est membre (présidence de la SEM et deux sièges au sein du conseil d'administration de la SEM).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet:

La phase I a déjà été réalisée en 2000-2002, pour un montant de 13,4 millions d'€ HT (1,6 milliards XPF), 70 % FED, 20 % PF, 10 % Etat et a permis la construction de la station d'épuration (au niveau de l'échangeur laorana d'une capacité de 7 000 m³/j), du réseau principal (de l'hôtel Intercontinental Beachcomber à l'hôtel Méridien), de l'émissaire de rejet des eaux traitées et des raccordements des principaux usagers professionnels (hôtels, zone industrielle de la Punaruu...) ainsi que certains lotissements - Débits traités : environ 1 700 m³/j.

La phase II consistait au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Sont concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 m³/j, soit 5 750 Equivalent-habitants (environ 28 % de la population de la commune). Ces raccordements, au niveau des bassins versants L, M, O, Q et T, impliquaient la pose de plus de 20 Km de réseaux de collecte (dont 2,3 Km de réseaux sous pression) au niveau des voiries et de 5 postes de refoulement.

En 2011, après les différentes phases d'appel d'offres, le marché de travaux a été confié (fin décembre 2011) à la société **CEGLEC POLYNESIE** (moins-disant : 669 994 096 XPF HT). La quantité de travaux a été revue à la baisse (18% de moins de canalisations : 5 275 m ; 15% de moins de branchements : 281) pour ne pas dépasser l'enveloppe financière allouée.

Par ailleurs, à la même période des réunions de quartier ont été organisées pour l'obtention des autorisations de branchements individuels (281).

En 2012, les travaux du marché FED n°12.1087 (FED-279-980) ont démarré le 29 février. Cette année a permis la réalisation des travaux en partie publique (réseaux et poste) à hauteur de 70%. 3 mois de préparation ont été nécessaires. 61% du montant total a été décaissé.

Etat d'avancement du projet en 2013 :

- Poursuite et fin des travaux, la partie publique étant quasiment terminée (5 256 ml de réseau gravitaire, 323 ml de réseaux pression et le poste de refoulement R), il s'agissait principalement du raccordement des usagers (269 branchements correspondant à 334 habitations), soit 300 m³/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration.
- Avenant au marché FED de travaux finalisé en avril 2013 afin de modifier le Détail Estimatif des quantités et d'ajouter un bordereau complémentaire des prix unitaires et forfaitaires (prix nouveaux), augmentant ainsi le montant total du marché de 29 millions XPF HT pour un nouvel objectif de 292 raccordements, le montant total du marché est donc passé à 699 053 342 XPF HT (montant initial : 670 MF). Cette augmentation a été prise en charge par les fonds provenant de la ligne « imprévus FED » de la convention de financement n°9921/POF.
- Avenant à la convention_Polynésie française / CEGELEC relative au paiement de la TVA pour prendre en compte l'augmentation du montant du marché FED.
- Ajustement du cadre logique en juillet permettant de baisser les objectifs de réalisation Punaauia Phase III de 330 à 292 raccordements, compensé par une augmentation des objectifs pour Moorea Phase II en contrepartie d'un financement complémentaire du pays.
- Fin des travaux dans les délais contractuels (5 août), la deuxième partie de l'année a été consacrée à la levée des réserves et la finalisation du décompte général-final accompagné du rapport final transmis en décembre à l'Union européenne. Le rapport financier a quant à lui été transmis en début 2014.

Dépenses 2013 :

- **Union Européenne (marché FED) :** 7 décomptes, **289 138 337 XPF (2 423 014.63 €)**, le dernier décompte a été versé en début 2014 pour un **montant final du marché s'élevant à 698 815 026 XPF (5 856 070 €) HT.**

- **Polynésie française : 9 220 381 XPF (77 267 €) HT**

Maître d'œuvre déléguée (SPEED) : 8 512 981 XPF, Mission SPS (VERITAS) : 707 400 XPF

Convention relative au paiement de la TVA du marché FED de travaux non comptabilisée car récupérée ensuite par la P.F.

Evaluation des activités en 2013 :

- Les objectifs de réalisation ont été atteints à 92% par rapport au cadre logique ajusté en juillet : 5 256 ml de réseau gravitaire, 323 ml de réseau pression et le poste de refoulement R, 269 branchements correspondant à 334 habitations, soit 300 m³/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration et 60 % des usagers de la zone raccordés. Le cadre logique prévoyait 292 raccordements, 61% des usagers de la zone raccordés et 350 m³/j d'eaux usées supplémentaires collectées.
- Un monitoring de fin de chantier mandaté par l'Union européenne (UE) du 2 au 5 septembre 2013 a constaté que les travaux ont bien été terminés dans les délais et souligné le bon déroulement du chantier.

Perspectives pour 2014 :

- Versement du décompte final
- Elaboration et transmission du rapport financier
- Validation des rapports techniques et financiers
- L'audit financier final et l'évaluation technique de l'opération

Assainissement collectif des eaux usées de la zone touristique de Haapiti-Moorea - Phase II

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008
---	---

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'oeuvre
---	--

Budget du projet		
Coût global	808 329 356 XPF	6 773 800 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	340 000 000 XPF	2 849 200 €
Polynésie française	468 329 356 XPF	3 924 600 €
<i>Convention de financement : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008 « Programme d'assainissement collectif des eaux usées Moorea Phase II et Punaauia Phase III (POF/001/07 – POF/002/07) 9^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 18 février 2011. Cadre Logique ajusté en juillet 2013.</i>		

Durée et phasage du projet :
Période d'exécution de la convention : 82 mois (17 septembre 2008 au 30 juin 2016) :
Phase de mise en œuvre opérationnelle: 58 mois (30 juin 2014),
Phase de clôture : 24 mois (1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)

Partenaires du projet	
Commune de Moorea-Maiao	Information de la population concernée
Polynésienne des Eaux	Gestion du service d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, de l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée
Agence de communication (Red Soyu)	Communication et sensibilisation du projet

Le projet

Objectif principal: ce projet est axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable,
Objectifs spécifiques : de manière à préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.

Stratégie et philosophie du projet : il s'agit de mettre en place un système d'assainissement collectif efficace et pérenne pour la commune de Moorea, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace.

Bénéficiaires du projet : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers et les usagers des plages et du lagon de Moorea

Résumé du projet : Dans sa globalité, le programme d'assainissement de Moorea, lancé depuis 1998, vise à mettre en place un système d'assainissement collectif efficace et pérenne pour la commune de Moorea, en remplacement du système d'assainissement autonome et individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Moorea, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau (nappe phréatique) et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune, ce qui permettra notamment de contribuer au développement touristique et donc au maintien ou à la création d'emplois.

Cette phase II s'inscrit dans la continuité de la phase I, financée par la Polynésie française (92%) et l'Etat (8%), qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau de collecte principale, station d'épuration, émissaire). Elle consiste à raccorder les professionnels et particuliers de la zone de Haapiti (Moorea) au système d'assainissement collectif mis en place.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau et aujourd'hui, un programme sectoriel de l'eau permettant d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource et dont l'assainissement est une composante majeure, avec le soutien de l'Union européenne (10^{ème} FED territorial). Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement collectif d'ici 2020. Une étude a été réalisée en 2009 par ASPA sur le coût économique des déficiences de l'assainissement en Polynésie française (financement AFD).

Le programme d'assainissement de Moorea a débuté en 1998, par les études et les démarches à effectuer (demande d'autorisation, recherche de financement...) avant la réalisation des travaux de mise en place des infrastructures. La première phase d'études et de travaux s'est déroulée de 2003 à 2006. Elle a permis de réaliser les infrastructures nécessaires au fonctionnement du service public d'assainissement des eaux usées : réseau de collecte (qui vont permettre d'acheminer les eaux usées vers la station) et de distribution d'eaux d'arrosage, station d'épuration (qui va permettre de traiter les eaux usées et de produire à partir de ces dernières des eaux d'arrosage) et émissaire (qui va permettre de déverser les eaux traitées dans le milieu naturel).

La zone touristique de Haapiti sur la commune de Moorea présente un fort potentiel touristique. La commune connaît également une augmentation constante de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économiques (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagonaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Haapiti, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, conséquente à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Descriptif du projet prévu par la Convention de Financement:

Les travaux de la phase II comprennent le raccordement des usagers professionnels et particuliers de la zone touristique de Haapiti. En pratique, la zone concernée par ce programme d'assainissement collectif public s'étend du PK 24,5 (hôtel Intercontinental Moorea) au PK 31,5 (caserne de pompiers Nuuroa) au niveau de la commune associée de Haapiti, commune de Moorea Maiao. Le réseau de collecte représente au total 13 kilomètres et intègre 11 postes de refoulement.

Il est prévu dans le cadre de la convention de financement la pose de réseaux, de postes de refoulement et le raccordement de 358 usagers (particuliers et professionnels), soit la collecte et le traitement de 550 mètres cube par jour, permettant de connecter au réseau collectif 80 % des usagers de la zone.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Des réunions d'information ont été organisées par la commune (accompagnée de la DIREN) auprès des usagers pour les informer des objectifs du projet et de la nature des travaux. La communication était assurée par une agence de communication locale (Red Soyu), sous convention avec la DIREN (<http://www.nuuroa.info>). La gestion du service d'assainissement a été confiée par la commune de Moorea-Maiao par délégation de service public à la société Polynésienne des Eaux (signature : début juillet 2010 – durée : 12 ans).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

La phase I, financée par la Polynésie française (92%) et l'Etat (8%), a permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau de collecte principal, station d'épuration, émissaire).

Les travaux de la phase II comprenaient le raccordement de la totalité des usagers professionnels et particuliers de la zone touristique de Haapiti.

En 2011 :

La station d'assainissement de Nuuroa, à Moorea, a été inaugurée le 9 mars 2011. Le raccordement des usagers professionnels s'est étendu du 2 mai au 16 décembre 2011, pour un montant final de 112 001 756 XPF HT soit 938 775 €.

Pour le raccordement des usagers particuliers, après les différentes phases d'appel d'offres et de négociation, le marché de travaux a été confié au groupement d'entreprises SPRES – INTEROUTE. La quantité de travaux a été diminuée pour entrer dans l'enveloppe allouée, raccordements passant de 280 à 240. Le marché a été notifié en décembre 2011 pour un montant de 339 996 180 XPF HT (2 849 168 €).

La campagne de communication (2010-2012), a été assurée par une agence de communication locale (Red Soyu), pour un montant total de 9 400 000 XPF HT (78 772 €).

En 2012 :

Après la fin de la campagne de communication et de l'obtention des autorisations de travaux en partie privative, les travaux du marché FED n° 12.0135 (FED-273-466) ont démarré le 19 mars 2012 pour une durée prévisionnelle de 10 mois. Cette année a permis la réalisation des travaux en partie publique (réseaux et 3 postes de refoulement). 3 mois de préparation ont été nécessaires. 57% du montant total a été décaissé.

A noter que le mandataire du groupement n'a pas été en mesure de fournir les garanties nécessaires auprès de sa banque pour obtenir les cautions bancaires. Par conséquent, l'Union européenne a appliqué à chaque décompte une retenue de 15% du montant au titre des garanties de bonne exécution et de parfait achèvement.

Etat d'avancement du projet en 2013 :

- Poursuite et fin des travaux, la partie publique étant terminée (4 164 ml de réseaux gravitaires, 805 ml de réseaux pression et 3 postes de refoulement), il s'agissait principalement du raccordement des usagers (185 branchements correspondant à 225 habitations), soit 150 m³/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration. A noter qu'une baisse significative de la consommation en eau et donc de la quantité d'eaux usées rejetées a été constatée du fait d'une tarification élevée de l'eau et de l'assainissement (changement des comportements).

- Ajustement du cadre logique en juillet permettant de baisser les objectifs de réalisation Punaauia Phase III de 330 à 292 raccordements, compensé par une augmentation des objectifs pour Moorea Phase II, passant de 320 à 358 raccordements grâce à l'engagement financier additionnelle du pays.

- Fin des travaux dans les délais contractuels (9 mai), la deuxième partie de l'année a été consacrée à la levée des réserves et la finalisation du décompte général-final accompagné du rapport final transmis en janvier 2014 à l'Union européenne. Le groupement a mis un certain temps pour transmettre le Dossier des Ouvrages Exécutés complet.

Dépenses 2013 :

- **Union Européenne (marché FED) : 4 décomptes, 121 736 573 XPF (1 020 167.38 €) versés.** Il est appliqué à chaque décompte une retenue de 15% du montant au titre des garanties de bonne exécution et de parfait achèvement puisque le groupement n'a pas été en mesure de fournir des cautions bancaires. Le dernier décompte a été versé en début 2014 et la libération des retenues de garantie sera effectué durant l'année 2014. Le montant final du marché de travaux s'élève donc à **339 395 680 XPF (2 844 137 €) HT.**

- **Polynésie française : 8 226 595 XPF (105 916 €) HT**

Maître d'œuvre déléguée (SPEED) : 7 920 595 XPF, Mission SPS (VERITAS) : 306 000 XPF

Convention relative au paiement de la TVA du marché FED de travaux non comptabilisée car récupérée ensuite par la P.F.

Evaluation des activités en 2013 :

- Les objectifs de réalisation du marché de travaux FED ont quasiment été atteints: 4 164 ml de réseaux gravitaires, 805 ml de réseaux pression et 3 postes de refoulement, 185 branchements correspondant à 225 habitations, soit 150 m³/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration.

- Les objectifs de réalisation par rapport au cadre logique ajusté en juillet comprenant à la fois les travaux réalisés par la Polynésie française (professionnels) et l'Union européenne sont atteints à 80%, à savoir au total : 240 raccordements, 56% des usagers raccordés sur la zone, et 450 m³/j d'eaux usées collectées et traitées.

Le cadre logique prévoyait 358 raccordements, 80% des usagers de la zone raccordés et 550 m³/j d'eaux usées supplémentaires collectées.

- Un monitoring de fin de chantier mandaté par l'Union européenne du 2 au 5 septembre 2013 a constaté que les travaux ont bien été terminés dans les délais et souligné le bon déroulement du chantier.

- Le groupement a dû affronter des problèmes de trésorerie car aucune avance n'a été octroyée et 15 % du montant de chaque décompte a été retenu du fait de l'incapacité de fournir des cautions bancaires de garantie de bonne exécution et de parfait achèvement.

Perspectives pour 2014 :

- Versement du décompte final,

- Versement des retenues de garantie. La retenue de bonne exécution (5%) d'un montant cumulé de 16 969 784 XPF HT sera versée lorsque le décompte général-final sera traité par l'UE (début 2014) et la retenue de parfait achèvement (10%) d'un montant de 33 939 568 XPF HT sera versée 1 an à compter de la date de réception des travaux (mai 2014),

- Elaboration et transmission du rapport final (technique) et du rapport financier,

- Validation de l'Union européenne des rapports techniques et financiers,

- Audit financier final et évaluation technique du marché FED,

- Recherche de disponibilités financières pour pouvoir terminer les raccordements de la zone (environ 500 millions XPF HT pour 220 habitations, 200 m³/j). A minima, pour atteindre l'objectif du cadre logique ajusté, il faudrait réaliser 118 raccordements (100 m³/j) pour un montant d'environ 300 millions XPF HT,

- Si crédits disponibles au niveau de la Polynésie française, lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre déléguée pour la mise à jour de l'Etude projet et le suivi des travaux de raccordement des derniers usagers.

Professionnalisation et Pérennisation de la Perliculture (POF/001/03)

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9 ^{ème} FED Territorial.	Réf. UE : Convention n° 9293/POF 5.0174 du 11/07/2005
--	--

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Service de la Perliculture (PRL) – devenu Direction des Ressources Marines et Minières (DRMM) depuis le 01/01/2012.
---	--

Budget du projet		
Coût global	434 965 140 F CFP	3 645 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	434 965 140 F CFP	3 645 000 €
<i>Convention de financement n° 9293/POF du 11 juillet 2005 - CRIS FED2004/016-967 : Avenant n° 1 à la convention de financement prolongeant la durée de mise en œuvre opérationnelle jusqu'au 30/06/2011 et la période d'exécution de la convention de financement au 30/06/2013 signé le 30 novembre 2007 par la Commission européenne (lettre AIDCO/CI/RT/D(2005) 16622).</i>		

Durée et Phasage du projet : 5,5 ans prolongé de 3 ans – soit 8,5 ans (période d'exécution de la convention de financement)
- Phase de mise en œuvre : 6,5 ans (du 23 décembre 2004 au 30 juin 2011)
- Phase de clôture : 2 ans (du 1 juillet 2011 au 30 juin 2013) - PROJET ACHEVE

Partenaires du projet	
Mairies des îles et atolls perlicoles	diffusion des informations relatives aux formations
IRD (Papeete, Nouméa et Marseille)	Travaux de recherche sur l'hydroclimat et les sources de nourriture de l'huître perlière
Centre d'Océanologie de Marseille (COM)	
Universités de Caen, de la Rochelle, de Polynésie Française	
IFREMER (Tahiti, Brest)	
GIE Perles de Tahiti	Rédaction des termes de référence pour l'étude de marché international de la perle de Tahiti, dispense de formations en classification, commercialisation et valorisation des perles"
Maison de la Perle	Formations futures
Société ITALTREND	Etude du marché international de la perle de Tahiti

Le projet

Objectif principal: ce projet est axé sur la pérennisation du secteur perlicole, vecteur d'emplois dans les îles et donc source d'élévation du niveau de vie des îliens

Objectifs spécifiques : .

- améliorer les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles,
- atteindre une meilleure rentabilité des fermes perlières,
- assurer la pérennité de la filière perlicole.

Stratégie et philosophie du projet : concrètement, il s'agit d'assurer une meilleure rentabilité en améliorant les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles par le biais de formations

Bénéficiaires du projet : Populations des îles et atolls perlicoles et les perliculteurs.

Résumé du projet : Ce projet visait à améliorer les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles, permettant ainsi d'atteindre une meilleure rentabilité des fermes perlières et d'assurer la pérennité de la filière perlicole.

A cette fin, un programme de formation technique et itinérante à l'adresse des professionnels de la perliculture, un autre de recherche scientifique examinant les interactions entre l'huître perlière et son environnement lagunaire et une étude du marché international de la perle de culture de Tahiti ont été mis en œuvre. La phase opérationnelle du projet s'est terminée en juin 2011.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

La Polynésie française est le premier exportateur mondial de perles noires ou « Perles de culture de Tahiti » produites à partir de l'huître perlière *Pinctada margaritifera*. Cette ressource a une importance cruciale pour la Polynésie française tant au niveau économique (1^{er} poste d'exportations...) que social (maintien des populations îliennes...) et environnemental.

Depuis les années 80, l'Union européenne soutient le développement du secteur de la perliculture en Polynésie française, afin de contribuer au développement de ses archipels (accroissement du revenu des perliculteurs, gestion des flux migratoires...). Ainsi, elle a notamment soutenu la création du Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (CMNP) à Rangiroa (5^e FED), la réalisation de recherches scientifiques (Programme Général de Recherche sur la Nacre, dans le cadre du 6^e FED) et la réalisation de travaux d'amélioration de la qualité des perles et d'assistance technique (dans le cadre du 7^e FED).

Dans le cadre d'un plan de développement de la perliculture en Polynésie française dont le but était d'obtenir une valeur des exportations issues de la perliculture de 30 milliards de F CFP, le gouvernement polynésien a esquissé les contours d'un programme de professionnalisation et de pérennisation de la perliculture dès 1998. Mais compte tenu des difficultés administratives essentiellement (réformes internes à l'administration, règles de comptabilité publique, processus de recrutement du chef de projet complexe, processus de réactualisation du projet compte tenu des retards initiaux...), les signatures de la convention de financement et des devis programmes n'ont pu avoir lieu qu'en 2004 et 2007.

Parallèlement, la Polynésie française et l'Etat, de manière conjointe ou autonome, soutiennent de nombreux programmes de recherche, depuis 2000, pour améliorer les capacités de production des perliculteurs et la qualité des perles ainsi que pour garantir la protection et la préservation de cette ressource naturelle. A titre d'exemples récents, peuvent ainsi être cités :

- le programme REGENPERL (REssources GENétiques de la PERLiculture polynésienne), 2010-2012, financé dans le cadre du contrat de projet Etat-Pays et axé sur l'aspect génétique et la biodiversité des huîtres perlières ;
- le Groupement de Recherche sur l'Amélioration de la QUALité de la perle (GDR ADEQUA), 2008-2012, entièrement financé par le Pays et ayant pour but de fédérer les différentes actions de recherche menées sur la question de l'amélioration de la qualité de la perle.

Descriptif du projet et ses résultats :

Ce projet visait à améliorer les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles, à atteindre une meilleure rentabilité des fermes perlières et assurer la pérennité de la filière perlicole, grâce à la mise en œuvre d'actions susceptibles d'assurer la professionnalisation de la perliculture en Polynésie.

Ainsi, en 2 ans, plus de 640 personnes ont été formées, par le biais de formations pratiques, itinérantes et gratuites, aux métiers de la perle : d'une part, à la classification, à la commercialisation et à la valorisation des perles et d'autre part, aux techniques de greffe, de fabrication d'outils, de biologie, de comptabilité et de plongée. Il s'agissait notamment par ces actions de renforcer la qualité des perles ou encore de la commercialisation et les perliculteurs (hommes et femmes) ont exprimé le souhait de les voir perdurer. Mais, compte tenu de la concurrence internationale et de la surproduction de perles de culture de Tahiti, la valeur et le volume des exportations de perles brutes ont continué à diminuer.

Les programmes de recherche et l'étude de marché réalisés dans le cadre de ce projet ont néanmoins permis d'identifier des pistes de réflexion pour assurer la pérennité de la perliculture en Polynésie française, qu'il conviendrait de mettre en œuvre dans de futurs projets, telles que :

- la mise en place d'un centre de prévision opérationnel, capable de prévoir en temps réel, les épisodes de ponte, les périodes les plus favorables au collectage des naissains ainsi que les périodes et les zones de risques d'eutrophisation des eaux du lagon,
- la réalisation de campagne de dispersion larvaire,
- le développement d'une stratégie commerciale cohérente, notamment concernant l'organisation de la commercialisation et de la promotion de la Perle de culture de Tahiti,
- la distribution de fiches d'informations sur la circulation des eaux du lagon (hydrodynamique), la dispersion des larves d'huître perlière, les sources de nourriture de l'huître perlière ainsi que sur la reproduction et la croissance de l'huître perlière.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les sessions de formation, définies par le CMNP et suivant les desiderata des perliculteurs, se sont adressées autant aux hommes qu'aux femmes. Des questionnaires de satisfaction ont été distribués aux perliculteurs. Certains ont même été interviewés sur le retour d'investissement des formations. Ces dernières ont d'ailleurs bénéficié d'adaptations aux attentes et aux besoins des perliculteurs.

Les mairies des îles et atolls perlicoles étaient informés par le PRL de la tenue des formations à titre gracieux et avaient la responsabilité d'informer leurs administrés (notamment les perliculteurs).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

De novembre 2007 à juin 2010, plus de 750 formations en matière de classification, de commercialisation et de valorisation des perles ainsi qu'en matière de greffe, de fabrication d'outils, de biologie, de comptabilité et de plongée ont eu lieu dans 20 îles et atolls de Polynésie française. Par ailleurs, les programmes de recherche mis en place par l'IRD, l'UPF et l'IFREMER, ont notamment permis une évaluation plus complète du réseau et du bilan trophique des naissains et des huîtres adultes, une meilleure connaissance des impacts du changement climatique sur les atolls perlicoles (modèles hydrodynamiques et climatiques) et l'élaboration de scénarii de dispersion larvaire en fonction des conditions environnementales rencontrées dans une année type. Enfin, l'étude de marché international de la perle de culture de Tahiti réalisée par la société Italtrend a permis d'identifier les tendances du marché final de la perle de culture de Tahiti, d'analyser ses circuits de commercialisation et d'élaborer une proposition de stratégie commerciale cohérente pour celle-ci.

- en 2011 :

Le service de la Perliculture (PRL) s'est attaché à clôturer les contrats et conventions non soldés:

- contrat de subvention UE-IRD achevé le 18 décembre 2010 ;
- conventions PRL-UPF, achevées en juin 2010, pour la mise en œuvre de l'action "Modélisation de la croissance, de la reproduction et du recrutement de l'huître perlière *Pinctada margaritifera*.

Le contrat cadre avec Italtrend s'est clôt en janvier 2011 (paiement de 7 155 920 CFP). Un audit financier des dépenses engagées dans le cadre des devis-programmes n°2 et 3 (période du 7/11/07 au 22/06/10) a été mené par le cabinet Price Waterhouse Coopers (Bruxelles).

Etat d'avancement du projet en 2013 :

- Audit financier du contrat de subvention IRD par PwC Réviseurs d'Entreprises Scrl : remise du rapport le 25 septembre 2013
- Remboursement du trop-perçu (3 792 712 FCFP) par le Pays à la CE : mandatement le 19 décembre 2013 et paiement le 8 janvier 2014
- Fermeture de la Maison de la Perle au 30 septembre 2013
- Poursuite des travaux de recherche (modélisation de la dispersion larvaire, modélisation de la croissance et de la reproduction, sources de nourriture, écologie larvaire de l'huître perlière et modèle de prévision du collectage) et des études socio-économiques dans le cadre de 2 programmes pluridisciplinaires (ANR POLYPERL et Contrat de projet Etat-Pays BIODIPERL 2011-2013) et d'une convention IFREMER-DRMM en perliculture

Evaluation des activités en 2013 :

Le remboursement du trop-perçu a pris du temps car il y a eu un problème au niveau du montant à rembourser et, ensuite, la somme a été prise en charge sur les derniers crédits délégués à la DRMM au titre de l'année 2013. Dans le cadre de POLYPERL, une première réunion annuelle a eu lieu en mai 2013 où chaque partenaire a présenté l'état d'avancement de ses travaux.

Un rapport d'avancement des travaux a été rendu en novembre 2013, dans le cadre du projet BIODIPERL

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

La mise en œuvre du projet date du 23 décembre 2004.

Perspectives pour 2014 :

- Clôture officielle du projet 9PTF POF 01 "Professionalisation et pérennisation de la perliculture"
- Clôture du projet BIODIPERL

**Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les
Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique**

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9^{ème} FED Régional PTOM

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet : Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) - Division des géosciences et technologies appliquées (SOPAC) Responsable du suivi du projet en PF : Projet des Tuamotu : Service de l'Urbanisme Projet des Marquises : Haut-Commissariat
---	---

Budget du projet		
Coût global	674 146 900 F CFP	5 665 100 €
Sources et répartition des financements		
<i>Union européenne-UE</i>	603 103 900 F CFP	5 068 100 €
CPS au titre de prestations en nature de la division SOPAC de la CPS	71 043 000 F CFP	597 000 €
Enveloppe de la Pf	129 115 000 F CFP	1 085 000 €
125 775 656 F CFP (1 054 000 €) pour la « réduction des risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu » ;		
3 689 000 F CFP (31 000 €) pour la « fiabilisation du réseau d'alerte tsunami de l'archipel des îles Marquises ».		

Durée et Phasage du projet : 4 ans, à compter du 17 décembre 2008 - Prolongation d'un an par avenant (février 2012) : 16 novembre 2013 – **PROJET CLOTURE**

Le projet

Objectif principal : Il s'agit de contribuer à réduire la vulnérabilité des habitants des PTOM du Pacifique face aux dégâts et perturbations entraînés par les catastrophes d'origine naturelle et anthropique, les effets des changements climatiques et les conditions météorologiques extrêmes.

Objectifs spécifiques Pour ce faire, il convient de renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophe naturelle/pour la santé publique des pouvoirs publics dans les PTOM grâce à la collaboration régionale et à des mesures nationales.

Stratégie et philosophie du projet : Dans le cadre d'un projet régional destiné à réduire les risques de catastrophes naturelles et anthropiques dans les PTOM du Pacifique, financé par l'UE et géré par la SOPAC, la Polynésie française dispose d'un appui financier et technique pour atténuer les risques de catastrophe naturelle auxquelles elle fait face, aux Tuamotu et aux Marquises.

Bénéficiaires du projet : Polynésie française – Nouvelle-Calédonie – Wallis et Futuna - Pitcairn

Résumé du projet :

En Polynésie, le projet visait :

- d'une part, à réduire les risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu par une quantification déterministe de l'aléa et sa prise en compte dans les aménagements futurs,
- et d'autre part, à renforcer la sécurité des populations de l'archipel des Marquises, particulièrement exposé aux tsunamis, en réparant les sirènes défectueuses et en renforçant les capacités locales nécessaires à leur entretien à l'avenir .

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les îles basses de l'archipel des Tuamotu sont particulièrement exposées au risque de houle cyclonique (risque de destructions matérielles de plus de 70%) tandis que les îles de l'archipel des Marquises sont particulièrement exposées au risque de tsunamis et ne disposent pas d'un réseau d'alerte fiable.

Le plan d'actions de la Polynésie française s'inscrit dans le prolongement et en complément des actions menées par le Pays et l'Etat dans leurs domaines de compétence respectifs en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophes.

Le projet « *Tuamotu* », porté par le service de l'urbanisme (Pays), s'inscrit dans le cadre de la création des Plans de Prévention des Risques naturels (PPR) et vient en complément des programmes ARAI (Aléa Risques naturels Aménagement Information), mis en œuvre entre 2002 et 2012 pour un montant total de 4,5 millions d'euros. Le projet est également cohérent avec les objectifs du plan d'action Ruahatu 2010-2013 (Grenelle de la mer en Polynésie française), qui prévoit notamment de mieux connaître la mer et le littoral et de protéger la biodiversité marine.

Le projet « *Marquises* », porté par la direction de la défense et de la protection civile (Etat), s'inscrit dans le prolongement de la mise en place au cours des quatre dernières années d'un réseau d'alerte tsunami couvrant toute la Polynésie française et comptant un parc de 145 sirènes, reliées à un poste de commandement à Papeete.

Les projets sont en parfaite cohérence avec les domaines d'intervention stratégiques du département « réduction des risques de catastrophes » de la division SOPAC, conformément à son plan stratégique 2011-2015.

Descriptif du projet prévu par la CF:

Le projet d'action cible les deux zones géographiques des Tuamotu et Marquises, vulnérables chacune à des risques naturels différents (houle cyclonique et tsunami). Il comporte deux composantes :

« Réduction des risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu - quantification déterministe de l'aléa et prise en compte dans les aménagements futurs » :

Dans 5 atolls représentatifs : Rangiroa, Manihi, Arutua, Apataki et Kauehi, sous la conduite opérationnelle du service de l'urbanisme (ministère de l'aménagement et du logement) et du soutien logistique et opérationnel de la direction de l'équipement pour la phase d'acquisition, il a été procédé à :

- l'acquisition de données bathymétriques, topographiques et océanographiques;
- la modélisation de l'impact des houles cycloniques sur les atolls ;
- l'élaboration/révision des cartes d'aléa et des plans de prévention des risques en conséquence ;
- la conduite d'une analyse coût-bénéfice visant définir une réglementation adaptée aux risques.

« Fiabilisation du réseau d'alerte tsunami de l'archipel des îles Marquises » :

Sous la conduite opérationnelle de la direction de la défense et de la protection civile (Haut-commissariat de la République en Polynésie française), il a été procédé à la réparation des sirènes défectives, à la formation des techniciens locaux pour la maintenance et à la réparation des équipements.

La composante régionale du projet prévoit les activités suivantes :

- la participation des PTOM aux réunions et aux plateformes océaniques sur la gestion des risques de catastrophes et l'eau/assainissement ;
- la mise à disposition des PTOM des outils régionaux (Pacific Disaster Net) en y ajoutant des interfaces en langue française et en les enrichissant des données et des ressources des PTOM ;
- l'organisation d'apprentissages croisés entre les PTOM et les pays insulaires de la région ;
- l'organisation de réunions annuelles pour les partenaires du projet avec la participation des PTOM.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les deux projets locaux prévoient chacun des actions de sensibilisation auprès des communes et des populations concernées, avant, pendant et après la réalisation des activités.

Les projets ont été conçus pour maximiser les retombées au niveau local, en permettant le recours à des entreprises polynésiennes et en prévoyant des transferts de compétences.

La Polynésie française a ainsi mis à disposition de l'équipe SOPAC, réalisant la campagne d'acquisition des données bathymétriques à Rangiroa, la chef de la cellule hydrographie de la direction de l'équipement et un navire de la flottille administrative avec son capitaine, en contrepartie d'un transfert de compétence en matière d'utilisation de sondeurs multifaisceaux.

Dans le cadre du projet « *Marquises* », un volet spécifique est consacré à la formation de techniciens locaux pour assurer la maintenance des équipements.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet:

- 16 décembre 2008 : Signature du contrat de subvention UE-SOPAC sans information préalable des PTOM concernés
- Mars 2009 : Prise de contact de la SOPAC avec la Polynésie française
- Septembre 2009 – Novembre 2009 – Juin 2010 : Missions de la SOPAC en Polynésie française (identification des axes d'intervention)

- Juillet 2010 : 1^{ère} réunion régionale de coordination SOPAC-CE-PTOM à Nouméa (participation de la Polynésie Française)
- Août 2010 : 1^{ère} participation de la Polynésie Française aux réunions régionales SOPAC du réseau océanien de prévention et de gestion des risques
- Septembre 2010 : 1^{ère} évaluation ROM du projet
- Décembre 2010 : Signature de l'avenant n°1 au contrat de subvention (révision du cadre logique, détermination de nouvelles allocations budgétaires par composante et prise en compte des effets juridiques de l'intégration de la SOPAC au sein de la CPS).

Le contrat de subvention initial a fait l'objet de deux avenants dans le prolongement des évaluations ROM de 2010 et 2011 (avenant n°1 : décembre 2010 ; avenant n°2 : février 2012).

En 2011 :

Au niveau local, le projet est entré dans sa phase opérationnelle en 2011. Les deux protocoles d'accord relatifs à la mise en œuvre des projets « *Tuamotu* » et « *Marquises* » ont été finalisés en février 2011 et signés par la CPS et les autorités du Pays et de l'Etat le 10 mars 2011, à Papeete. Les contrats de service avec les sociétés GéoPolynésie (Tuamotu) et Assystem (Marquises) ont été respectivement signés les 6 mai et 1^{er} août 2011. L'avancée des projets peut être considérée comme satisfaisante. On relève un net progrès des appréciations du programme par rapport à 2010. Concernant le volet régional, les partenaires polynésiens du projet ont assisté à la 3^{ème} session de la plateforme océanienne de gestion des risques de catastrophes (Auckland, Nouvelle-Zélande, 1^{er}-5 août 2011), à la 1^{ère} réunion annuelle de la division SOPAC de la CPS (Nadi, Fidji, 16-22 octobre 2011) et à la 2^{ème} réunion des partenaires du projet PTOM SOPAC (Nadi, Fidji, 15-19 novembre 2011).

En 2012 :

- le projet « *Tuamotu* » :

30 janvier 2012 : certification des comptes (rapport d'audit par PWC) : 408 100 F. CFP (3419,9€)

Février 2012 : signature de l'avenant 2 au contrat de subvention UE-SOPAC (prolongation d'un an de la date de la fin du programme, à novembre 2013)

14 avril 2012 : fin de la campagne de relevés aux Tuamotu par la société GéoPolynésie

13 septembre 2012 : Premiers résultats de modélisation sur Rangiroa transmis par la CPS-SOPAC

27 juillet 2012 : Signature de l'avenant n° 1 au protocole d'accord pour la mise en œuvre du projet Tuamotu (prolongation de 10 mois du projet, à mai 2013) dans le prolongement de l'avenant n° 2 au contrat de subvention UE-SOPAC

8-11 octobre 2012 : 3^{ème} évaluation ROM 2012– Pertinence et qualité de la conception : B, Efficacité de la mise en œuvre à ce jour : B, Efficacité à ce jour : B, Impacts attendus : B, Viabilité potentielle : B ;

5-9 novembre 2012 : Participation à la 2^{ème} réunion de la division SOPAC – Présentation conjointe PF/SOPAC de l'état d'avancement du projet Tuamotu – Préparation de la mission d'étude « coût-bénéfice »

- 28 novembre – 7 décembre 2012 : 8^{ème} mission SOPAC en PF menée par le chef de projet Frédérique Lehoux accompagnée d'Anna Rios Wilks, économiste – Etude « coût-bénéfice » dans le cadre du projet Tuamotu.

- le projet « *Marquises* » : Le projet a permis une remise à niveau des sirènes tsunami des îles Marquises fin 2011 associée à la formation des partenaires locaux, agents communaux, en charge de leur contrôle et de leur maintenance préventive.

Concernant le volet régional, on relève la participation de la Polynésie Française (MAA-AU-ENV-CHSP-DDPC) à la 4^{ème} session de la plate-forme océanienne (septembre) pour la gestion des risques de catastrophes et aux consultations régionales sur l'eau et l'assainissement 2012 (Nouméa, Nouvelle-Calédonie).

Enfin, le projet « Echange Hawaï-Polynésie Française sur les dispositifs réglementaires en gestion du trait de côte et des risques naturels côtiers associés » a été retenu pour un financement dans le cadre de l'enveloppe allouée aux projets régionaux du projet SOPAC. Le 16 juillet 2012, une enveloppe de 11 780 euros a été octroyée pour la mise en œuvre de ce projet régional d'échanges.

Evaluation des activités en 2012 :

- le projet « *Tuamotu* » : Les objectifs prévus en 2012 ont tous été atteints. Quelques obstacles au bon déroulement du projet ont été rencontrés en termes de gestion budgétaire et de réalisation des travaux.

Les fonds sont versés par la SOPAC au Payeur de la Polynésie française, et ne sont pas directement attribués à la ligne budgétaire réservée par le service gestionnaire, le service de l'urbanisme. Ceci induit une gestion indirecte des fonds du projet qui n'est pas très « confortable ». Les formalités douanières et de visa n'ont pas été suffisamment anticipés par la SOPAC, ce qui a pu causer quelques retards dans l'avancement des travaux.

Les contraintes administratives sur l'indemnisation du personnel de la fonction publique Polynésienne n'ont pas été anticipées par le bénéficiaire (la Polynésie), ce qui a causé également du retard ainsi que des inégalités de rémunération au sein du groupe SOPAC-DEQ à Rangiroa. Il est à noter que les mêmes inégalités ont été relevées en 2011. Les facteurs climatiques (mauvais temps, fortes houles, pouvant gêner voir rendre impossible les acquisitions) et des dysfonctionnements matériels sont aussi à l'origine des retards.

- le projet « *Marquises* » : L'impact des formations est différent d'une commune à l'autre et donc l'engagement d'actions d'entretien et de remise en état des installations. Des difficultés techniques sont également apparues avec l'arrêt de production du type de sirènes d'alerte largement implanté en Polynésie rendant impossible à l'avenir la réparation de certaines pannes (cartes électroniques notamment).

Concernant le volet régional, les rencontres énoncées supra ont permis d'introduire les PTOM français dans la démarche du Régional Action Plan (RAP). A cette occasion la Polynésie a présenté le contexte de gestion de l'eau et l'assainissement devant une quinzaine de pays et territoires indépendants du Pacifique. De même, les modalités de gestion et de maintenance du réseau d'alerte tsunami de Polynésie française ont pu être exposées et ont éveillé l'intérêt des représentants des autres collectivités où la maintenance ne fait pas l'objet d'un suivi centralisé. Ces échanges d'expériences permettent de créer un réseau technique entre les pays de la région. Enfin, la mutation du chef de projet au service de l'Urbanisme a constitué un obstacle pour le projet d'échange avec Hawaï. Il s'est avéré nécessaire d'insister sur les intérêts communs du projet.

Etat d'avancement du projet en 2013 :

- le projet « *Tuamotu* » :

- 1^{er} semestre 2013 : la SOPAC finalise les travaux scientifiques du projet (synthèse des résultats, rédaction des rapports)

- juin 2013 : audit financier du projet

- 1^{er} juillet 2013 : transmission des premiers rapports au service de l'urbanisme, et analyse / discussion des résultats

- 1^{er} au 11 juillet 2013 : rencontres et discussions entre les acteurs techniques du projet autour des premiers résultats à l'occasion de la plateforme océanienne pour la GRC et l'adaptation au CC.

- 15 & 16 octobre 2013 : Restitution du projet « *Tuamotu* » par la CPS/SOPAC au gouvernement de la Polynésie française, Papeete, Polynésie française

- 5 novembre 2013 : Réunion de clôture du programme Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique à Nouméa dans les locaux de la CPS

- le projet « *Marquises* » : Le projet a permis une remise à niveau du parc de sirènes tsunami des îles Marquises fin 2011 associée à la formation des partenaires locaux, agents communaux, en charge de leur contrôle et de leur maintenance préventive. Une meilleure circulation des informations sur l'état des installations a pu être constatée de même que la mise en œuvre des opérations de réparation.

- le « *volet régional* » :

- 1^{er} au 11 juillet 2013 : participation de la Polynésie française à la 5^{ème} plate-forme régionale océanienne sur la gestion des risques de catastrophe et table-ronde sur le changement climatique (Nadi, Fidji)

- 18 au 24 août 2013 : réalisation du projet « Echange Hawaï-PF sur les dispositifs réglementaires en gestion du trait de côte et des risques naturels côtiers associés » partie 1

- 14 au 21 septembre 2013 : réalisation du projet « Echange Hawaï-PF sur les dispositifs réglementaires en gestion du trait de côte et des risques naturels côtiers associés » partie 2

Evaluation des activités en 2013 :

- le projet « *Tuamotu* » : La SOPAC devra tirer les enseignements nécessaires de cette première expérience en Polynésie française, afin de mieux anticiper les formalités administratives et douanières et de visa liées à l'intervention d'experts étrangers. La réalisation opérationnelle du projet a pris plusieurs mois de retard et l'avenant n°1 au protocole d'accord a donc été formalisé le 27 juillet 2012 prolongeant le projet pour 10 mois supplémentaires. Les objectifs prévus en 2013 ont tous été atteints. Quelques obstacles au bon déroulement du projet ont été rencontrés en termes de gestion budgétaire et d'ordre organisationnel. Les fonds sont versés par la SOPAC au Payeur de la Polynésie française, et ne sont pas directement attribués à la ligne budgétaire réservée par le service gestionnaire, le service de l'urbanisme. Ceci induit une gestion indirecte des fonds du projet qui s'est avérée inconfortable et qui n'a pas permis le remboursement des fonds à la SOPAC dans les délais prévus. La période d'organisation réduite n'ont pas permis une organisation optimale de la réunion de restitution qui toutefois a été réalisée avec succès.

- le projet « *Marquises* » : L'impact des formations est différent d'une commune à l'autre et donc l'engagement d'actions d'entretien et de remise en état des installations est de niveau différent. Des difficultés techniques sont également apparues avec l'arrêt de production du type de sirènes d'alerte largement implanté en Polynésie rendant impossible à l'avenir la réparation de certaines pannes (cartes électroniques notamment).

Néanmoins une meilleure prise en charge des pannes est constatée : circulation de l'information et engagement d'actions de remise en état. (exemple de la commune de Ua Pou qui a pu maintenir le taux de fonctionnement de son parc de sirènes à 83.3% grâce à un suivi technique continu de ses sirènes – exemple de la commune de Ua Huka qui a retrouvé 100% de sa capacité d'alerte fin 2013.)

Pistes d'amélioration du responsable:

- le projet « *Marquises* » : Des moyens ont été mis en œuvre par le haut-commissariat pour assurer le remplacement des sirènes non réparables d'ancienne génération par des sirènes de nouvelle génération. Sur la période 2013/2014, 20% du parc de sirènes des Iles Marquises aura été renouvelé.

A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux de Polynésie française, une rencontre est programmée en juillet 2014 entre élus, DGS, chef de la subdivision administrative et Direction de la Défense et de la Protection Civile au cours de laquelle une présentation du réseau d'alerte sera faite aux élus municipaux ainsi que les dispositifs mis en place (techniques et financiers) pour l'aide à la maintenance des installations.

Contribution à l'assainissement de la commune de Papeete (Tahiti)

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE :
--	------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Bureau des Affaires Européennes (aujourd'hui, Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique – DAIE) / DIREN
---	---

Budget du projet		
Coût global	2 214 000 000 F CFP	18 555 000 €

Durée et phasage du projet : 84 mois à compter de la signature de la convention de financement, dont 60 mois de mise en œuvre opérationnelle et 24 mois de clôture. Le démarrage des travaux est prévu pour mi 2015.

Partenaires du projet	
Polynésie française	Communication et imprévus
Commune de Papeete (SEML « TE ORA NO ANANAHI »)	Financement des études préalables

Le projet

Objectif principal : le projet vise à favoriser le développement économique, social et environnemental durable par l'amélioration du cadre de vie de la population de Papeete dont les composantes visées sont la salubrité publique, la qualité des eaux, la préservation de la rade et préservation de l'environnement en général

Objectifs spécifiques : par l'instauration d'un service d'assainissement collectif public des eaux usées.

Stratégie et philosophie du projet : Le projet participe à la réalisation du programme d'assainissement de la commune de Papeete (Tahiti) qui répond à un besoin prioritaire d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement en milieu urbain dans une perspective de développement durable. La ville de Papeete est la capitale économique. Elle concentre, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.

Bénéficiaires du projet : les usagers de la commune (habitants et entreprises) et l'ensemble de la population de Papeete et Tahiti (réduction des pollutions et nuisances).

Résumé du projet : concrètement, il s'agit de participer à l'instauration d'un service public performant usuel et indispensable pour toute ville d'importance : l'assainissement collectif public des eaux usées.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
La ville de Papeete concentre, aujourd'hui, plus de 26 000 habitants, soit 15% de la population de Tahiti. Capitale économique, elle concentre également, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment, le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.
Ainsi, en 2007, une convention conclue entre l'Etat et la commune de Papeete marquait le début du vaste programme d'assainissement de la commune, qui devrait s'achever en 2030 pour un coût global évalué, en 2010 à 450 millions d'euros (54 milliards F CFP).

Descriptif du projet : Le projet consiste en la réalisation et en la mise en service d'un réseau de canalisations d'un peu plus de 7 km, connecté à la station d'épuration. *Il n'assure pas le financement des raccordements des usagers.* Il ne constitue qu'une partie de la phase I du programme global d'assainissement de la ville de Papeete, qui porte sur environ 6 000 abonnés, pour un volume collecté évalué à 14 000 m³/jour et doit atteindre son terme en 2030.

La phase 1 d'études et de travaux 1, d'un montant estimé de plus de 58 millions d'euros (soit plus de 7 milliards F CFP HT), a été découpée en plusieurs tranches fonctionnelles :

- **la phase 1A**, qui devrait s'achever fin 2014 et correspond à la réalisation d'une station d'épuration, d'un émissaire océanique et d'un réseau de raccordement d'environ 300 abonnés, pour un volume collecté estimé à 1500 m³/jour (4 milliards F CFP HT).
- **la phase 1FED** et **la phase 1 TIPEARUI**, qui correspondent à l'extension du réseau de raccordement sur une zone complémentaire à la phase 1A (respectivement 2 milliards et 1 milliard F CFP).

La commune de Papeete, par l'intermédiaire de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » (détenue à 80% par la commune), le Pays et l'Etat, via le contrat de projets « Etat-Polynésie française » financent les phases préalables d'équipement ainsi que les études préparatoires au présent projet (phase 1A) : 4 milliards F CFP HT, dont 3,57 milliards F CFP financés par l'Etat et le Pays (89%) et 430 millions financés par la SEML.

Les activités identifiées du projet sont les suivantes :

- La rédaction de deux appels d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne pour le suivi et la réalisation des travaux de la phase 1FED, y compris contrôle de qualité. Les études préalables et la rédaction des dossiers nécessaires au lancement des trois appels d'offres de la phase 1A sont financées par le contrat de projets Etat-Polynésie française et la SEML. ;
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour la mise à jour du dossier d'études, le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre) et la coordination,
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour les travaux ;
- le dépouillement des offres, attribution des marchés, contractualisation par la DIREN pour le compte du Président de la Polynésie française, ordonnateur territorial ;
- et le suivi de l'exécution du programme de travaux réalisé par la DIREN, avec l'assistance d'un maître d'œuvre privé et en concertation avec la commune et la SEML.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile : Un comité de pilotage sera mis en place. Il rassemblera les parties prenantes locales, dont notamment la commune, la SEML, des représentants des usagers, le Haut-commissariat, la Direction de l'Environnement (DIREN) et le BAE, qui a en charge la coordination globale du projet et le secrétariat dudit comité. Il se réunit au moins 2 fois par an et s'assure de la bonne exécution du projet, du respect du calendrier et de la synchronisation avec les programmes financés par le contrat de projets. L'UE sera invitée, en qualité d'observateur, au comité.

Par ailleurs, dans la continuité des actions déjà menées par la commune, des actions de communications à destination des usagers seront menées conjointement par la commune et la Polynésie française afin de sensibiliser la population à la nécessité et à l'intérêt d'un système collectif d'assainissement.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Dans un premier temps, une zone test (zone 0 – entre l'Hôtel de Ville et le Marché municipal) a été réalisée en centre ville de Papeete. Cette opération a permis d'évaluer les difficultés de réalisation, de valider les options techniques et de valider la méthode d'accompagnement des usagers garantissant le consentement au raccordement. Ainsi, en 2011, 122 raccordements étaient effectifs sur les 155 potentiels (soit 80%) dans la zone test.

Pour la phase 1A, trois conventions de financement ont d'ores et déjà été signées dans le cadre du contrat de projet Etat-Polynésie française et les travaux ont démarré en juillet-août 2011.

- En septembre 2010, deux conventions de financement pour un montant de 1,71 milliard F CFP HT (soit environ 15 millions d'euros) ont été signées pour réaliser l'extension des travaux d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete.
- En novembre 2011, une troisième convention de financement d'un montant de 202 millions F CFP (soit 1.69 millions d'euros) a été signée pour la réalisation d'études préliminaires concernant l'extension des réseaux de collecte, d'études préparatoires pour la construction de la station d'épuration et de l'émissaire ainsi que d'une campagne de communication.
- Une quatrième convention de financement d'un montant de 1.62 milliard F CFP sera ultérieurement conclue pour les travaux de la station d'épuration.

En novembre 2011, le marché de communication a été attribué à une agence de communication locale chargée d'informer les riverains des chantiers et les usagers sur les enjeux du traitement des eaux usées. L'année 2012 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires à la décision de financement de la Commission européenne. Cette finalisation a été conduite par le Bureau des Affaires Européennes (BAE), en concertation avec les services de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » et avec le soutien du bureau UE/PTOM de la CE à Nouméa.

En 2013 le Bureau des Affaires Européennes (BAE) a finalisé la préparation de la convention qui a été signée à la fin de l'année.

Etat d'avancement du projet en 2013 :

En 2013, le Bureau des Affaires Européennes (BAE) a finalisé la préparation de la convention qui a été signée à la fin de l'année. En parallèle, avec la SEML « TE ORA NO ANANAHI », il a finalisé le dossier d'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre du projet (marché FED de services).

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Dans l'éventualité où d'autres programmes d'assainissement devaient être financés par le FED en approche projet, il conviendrait de réfléchir à une adaptation des réglementations permettant, de confier la conduite d'opération à la commune.

Cette difficulté devrait pouvoir être levée si le mode d'intervention de l'UE est l'appui budgétaire, sous réserve que la Polynésie française puisse, dans ce cadre, réallouer à la commune, par subvention, la partie de l'enveloppe FED consacrée la réalisation des programmes d'assainissement.

Perspective 2014:

- Transfert de la conduite du projet à la DIREN.
- Finalisation et validation du dossier d'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre du projet (marché FED de services).
- Lancement de la consultation à la fin de l'année 2014 (commencement du marché en début l'année suivante).

Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE :
---	-----------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIE) - Bureau des Affaires Européennes
--	--

Budget du projet		
Coût global	162 288 800 F CFP	1 360 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	158 708 900 F CFP	1 330 000 €
Polynésie française	3 580 000 F CFP	30 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois, à compter de sa signature, dont 60 mois (5 ans) de mise en œuvre opérationnelle et 12 mois de clôture.

Partenaires du projet	
Direction de l'environnement (DIREN)	La politique sectorielle de l'eau
Direction du budget et des finances	La gestion des finances publiques
BAE	L'amélioration des performances

Le projet

Objectif principal: ce projet vise au renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française afin de rendre les interventions du service public plus performantes et, ainsi, favoriser son dialogue avec les instances communautaires.

Stratégie et philosophie du projet : ce projet intervient dans 3 domaines :

1. L'appui à l'élaboration du programme sectoriel de l'eau de la Polynésie française, débouchant sur la mise en place d'une politique sectorielle approuvée par les acteurs concernés,
2. L'ajustement du plan de gestion des finances publiques de la Polynésie française, à partir d'une analyse basée sur le Cadre de Mesure de la Performance en matière de Gestion des Finances Publiques (PEFA),
3. L'amélioration du dialogue de la Polynésie française avec les institutions européennes par une plus grande maîtrise dans l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires (dont projets régionaux).

Bénéficiaires du projet :

- *Programme sectoriel de l'eau* : La population locale qui bénéficiera d'une meilleure gestion de la ressource, d'un accès à la ressource et d'une amélioration des conditions environnementales ;
- *Bonne gestion des finances publiques* : les pouvoirs publics qui bénéficieront d'une expertise pour améliorer la gestion des finances publiques avec un impact positif, *in fine*, sur la maîtrise des prélèvements obligatoires et, donc, sur le pouvoir d'achat de la population;
- *Amélioration des performances* : les services, ministères ou collectivités locales concernés par la mise en œuvre de projets ainsi que l'ensemble des acteurs (administrations, associations, entreprises, organismes de recherche, ONG, ...) bénéficiaires potentiels des outils européens.

Résumé du projet : Ce projet vise à améliorer les capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques de la Polynésie française, afin qu'elle puisse :

- d'une part, améliorer son dialogue et renforcer son partenariat avec l'Union européenne et
- d'autre part, développer un mode de gestion publique axée sur la performance et les résultats.

Ainsi, il consiste à mobiliser des assistances techniques, afin d'accompagner la démarche de performance entreprise par la Polynésie française. Il concerne les secteurs de l'eau et des finances publiques ainsi que les outils et financements européens.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

a. Programme sectoriel de l'eau :

L'eau est une problématique transversale, qui engage de nombreux intervenants. Des programmes d'exploitation et de protection de la ressource sont mis en œuvre depuis plusieurs décennies en Polynésie française, sans toutefois qu'un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource existe. Cette absence de stratégie globale entrave et pèse lourdement sur tous les projets de développement social, économique et environnemental du pays.

Le séminaire GIRE (Gestion Intégrée de la Ressource en Eaux), organisé par l'Union Européenne (UE) à Papeete, en décembre 2008, avait mis en avant ces manques de visibilité globale sur le secteur de l'eau, de connaissance de la ressource ainsi que de coordination et de hiérarchisation des activités. A la suite du séminaire régional sur la gestion de l'eau (Samoa – avril 2010), une feuille de route a ainsi été établie pour l'élaboration d'un programme sectoriel de l'eau.

b. Bonne gestion des finances publiques :

Depuis 2008, le contexte de crise économique a conduit la Polynésie française à rationaliser la gestion de ses finances publiques. C'est pourquoi, elle a engagé des travaux de réforme sur ce sujet. Une évaluation PEFA a été réalisée, à la demande de la CE, en 2008 mais n'a pas reçu de validation des parties prenantes. En 2010, une mission de l'Inspection Générale des Finances a donné lieu à la publication d'un rapport, dit rapport « Bolliet ». Sur la base de ces deux rapports, les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française ont été révisées et un plan de réforme de la gestion des finances publiques est aujourd'hui en cours. Un comité de suivi du plan de réforme est d'ores et déjà en place.

c. Amélioration des performances :

Depuis 1958, l'Union européenne contribue au développement de la Polynésie française. Elle bénéficie en effet des concours financiers de l'UE et d'un régime d'échanges commerciaux spécifiques. Ainsi, en plus de 50 ans, la Polynésie française a perçu 11 milliards de F CFP (soit 92 millions d'euros), au titre du FED territorial et 2,6 milliard de F CFP (soit 21 millions d'euros), au titre du FED régional. Eligible à certains programmes communautaires horizontaux, depuis 2001, la Polynésie française en bénéficie peu jusqu'à maintenant.

Compte tenu des difficultés rencontrées par la Polynésie française lors de l'exécution des programmes FED antérieurs et de sa sous-utilisation des programmes communautaires horizontaux, elle a mis en place, en juin 2011, un bureau des affaires européennes (BAE). Celui-ci a pour vocation principale d'assurer la coordination des programmes financés avec le soutien de l'Union européenne, mais également d'améliorer le dialogue entre la Polynésie française et l'UE et de faciliter l'accès du plus grand nombre aux outils européens.

Au regard de ces éléments, la Polynésie française a proposé à l'Union européenne, en 2009, d'orienter une partie des fonds alloués au titre du 10^{ème} FED bilatéral à des assistances techniques visant à renforcer ses connaissances et capacités dans les domaines concernés et à opérer un transfert de savoir-faire et de bonnes pratiques.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Un comité de pilotage sera mis en place pour chacun des trois axes du programme. Ces comités associent, outre des représentants du gouvernement, de l'Assemblée élue et de l'Etat, des représentants des parties prenantes, responsables administratifs et société civile (sauf pour l'axe GFP qui ne concerne que les pouvoirs publics).

L'élaboration du programme sectoriel de l'eau est une démarche participative impliquant tous les acteurs concernés, dont les usagers.

Concernant l'amélioration des performances, des formations sont prévues à destination des porteurs de projet, qu'ils soient institutionnels ou membres de la société civile.

Descriptif du projet :

a. Programme sectoriel de l'eau :

L'assistance technique permettra d'assister la Polynésie française pour l'élaboration et la validation par l'ensemble des acteurs de son programme sectoriel de l'eau. Les principales activités concernent :

- l'organisation de la concertation pour l'élaboration de la déclaration des objectifs sectoriels ;
- la coordination des travaux nécessaires pour l'élaboration des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ;
- et la conduite du processus d'approbation des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du CDMT.

b. Bonne gestion des finances publiques :

L'assistance technique vise à accompagner la Polynésie française par la réalisation d'une évaluation PEFA, l'identification de recommandations pour l'amélioration de la gestion des finances publiques et l'accompagnement pour la mise en place d'un cadre de réforme de la GFP.

c. Amélioration des performances :

L'assistance technique contribuera à l'établissement d'un état des lieux de l'organisation du partenariat entre l'UE et la Polynésie française ainsi que de son intégration régionale. Un programme d'accompagnement méthodologique au changement, comprenant des actions de formation sera développé, sur la base des constats et recommandations établis, afin d'apporter durablement :

- une amélioration des aptitudes de la Polynésie française à concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets (en particulier ceux bénéficiant du soutien de l'UE) ;
- une pertinence et une cohérence accrues de ces projets au regard des politiques publiques territoriales ou locales ;
- une utilisation optimisée, par l'ensemble des bénéficiaires potentiels, des financements européens disponibles ;
- une plus grande capacité à développer et mettre en œuvre des partenariats internationaux, notamment dans un cadre régional.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

L'année 2011 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires à la décision de financement de la Commission européenne. Cette finalisation a été conduite par le Bureau des Affaires Européennes (BAE), en concertation avec les services administratifs concernés (DIREN, DFC, DBP) et avec le soutien du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique (Délégation de l'UE pour le Pacifique).

La Fiche Action a été examinée par le Quality Support Group (QSG) en septembre 2011 et a obtenu un avis favorable de principe même si des améliorations ont été suggérées et des compléments d'informations ont été demandés.

En février 2012, à l'occasion de la venue de l'Ambassadeur de l'UE pour le Pacifique et du coordonnateur géographique pour le Pacifique, un point a été fait sur le contenu de la FA, afin de permettre un examen et une validation de celle-ci par le QSG, dans les meilleurs délais. Suite à cette concertation, la fiche action a été validée par le QSG en juin 2012. Les remarques du QSG ont été prises en compte et la rédaction des DTA et de la convention de financement ont été finalisés.

Etat d'avancement du projet en 2013 :

Le 19 août 2013, la convention de financement a été visée par la commission européenne et le président du gouvernement de la Polynésie française.

AT Finances publiques : aucun évènement (1^{er} projet de TdR transmis en 2012)

AT BAE : transmission officielle du projet de DAO pour l'AT BAE en septembre (validé CE en novembre 2013). Appel d'offres publié en novembre 2013.

AT PSE : transmission officielle du projet de DAO en septembre et publication de l'avis de pré-information le 11 septembre 2013 (sans validation du DAO) - 02 janvier 2014 : publication de l'avis de marché

Evaluation des activités en 2013

AT Finances publiques :

AT PSE :

AT BAE :

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet : La mise en œuvre du suivi du projet nécessite des moyens humains importants en Polynésie française, tant en ce qui concerne le bureau des affaires européennes que les autres services techniques de mise en œuvre (Direction de la comptabilité publique et DIREN). L'absence de visibilité quant au calendrier de mise en œuvre ne permet pas d'optimiser ces moyens. En outre, les délais trop importants entre la conception des projets, la signature de la convention et la mise en œuvre effective de ces projets entraîne des risques d'inadéquation de la stratégie de réponse (problématiques obsolètes, changements institutionnels,...)

Perspectives pour 2014 :

- 1^{er} trim. 2014 : réunions des commissions d'évaluation (AT PSE et AT BAE)
- Septembre 2014 : recrutement des AT PSE et BAE
- Révision des TdR AT Finances publiques pour recrutement en 2015

**Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement
dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)**

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10° FED Régional (PTOM/Pacifique)	Réf. UE : FED/2012/022-298
--	-----------------------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIE) / DIREN
---	---

Budget du projet		
Coût global	1.4 milliards F CFP	12 000 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	1.4 milliards F CFP	12 000 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois (48 mois de mise en œuvre dont 36 mois maximum pour la contractualisation ; 24 mois de clôture)

Partenaires du projet	
Cellule coopération et relations extérieures de Nouvelle-Calédonie	ordonnateurs territoriaux
Cellule Europe de Wallis et Futuna	
Gouvernement de Pitcairn	
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	maîtrise d'œuvre

Le projet

Objectifs principal et spécifiques : Le programme INTEGRE vise à :

- I. - Promouvoir et renforcer, au niveau régional, la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux ;
- II. - Contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des PTOM du Pacifique dans l'intérêt des populations.

Stratégie et philosophie du projet : La mise en place et l'animation d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux, les jumelages avec d'autres projets de la région et l'insertion des PTOM dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation dans le domaine du développement durable contribuent à la promotion et au renforcement, au niveau régional, de la gestion intégrée des espaces littoraux.

La mise en œuvre de méthodes opérationnelles de gestion intégrée sur des sites pilotes représentatifs permet, par la nature des actions et leur ancrage sur le terrain, de contribuer à assurer la durabilité environnementale des milieux insulaires, au bénéfice des populations. Elle contribue aussi directement à développer les capacités d'adaptation au changement climatique des populations et des institutions, ainsi que la bonne gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles.

Bénéficiaires du projet : La population des sites pilotes des PTOM, les gestionnaires et cadres techniques des services publics des territoires et des collectivités locales et, à terme, les populations, les partenaires du projet et les services publics des PTOM et ACP du Pacifique.

Résumé du projet : Ce projet consiste en la création d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux (RAGIL) s'appuyant :

- d'une part, sur la réalisation d'actions de préservation et de restauration écologique tenant compte des dynamiques locales, nationales, régionales et internationales en matière environnementale,
- d'autre part, sur le renforcement des capacités de gestion et d'adaptation au changement climatique des PTOM.

Par ailleurs, afin de garantir sa pérennité, les populations, les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés ainsi que les organisations déjà présentes dans la région seront associés à sa mise en œuvre.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

En 2000, lors du Sommet du Millénaire, l'Assemblée Générale des Nations Unies a inscrit la préservation de l'environnement (intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux ; réduire la perte de biodiversité...), dans le cadre du 7^{ème} objectif du millénaire pour le développement (OMD).

Le développement de l'urbanisation et des activités humaines, la prise en compte politique tardive et insuffisante des problèmes environnementaux, la gestion morcelée des milieux et des ressources ainsi que la segmentation des compétences au niveau institutionnel et administratif ont conduit à la dégradation des biotopes terrestres, marins, dulçaquicoles et souterrains dans les PTOM. Une prise en compte régionale de ces problématiques partagées permettrait une réponse plus efficace aux défis environnementaux des PTOM, grâce à la mise en commun de moyens épars, la structuration des initiatives locales au regard du contexte régional, la mise en œuvre de « projets miroirs », les échanges de bonne pratique...

Les organisations régionales, et notamment le Forum des îles du Pacifique ou la Communauté du Pacifique (CPS), ont mis en place des stratégies environnementales spécifiques avec leurs membres. Par ailleurs, conformément à leurs priorités d'intervention vis-à-vis des îles du Pacifique, l'Union européenne et les autres bailleurs de fonds (AFD, FFEM, NU...), financent de nombreux projets de coopération en la matière dans la région (notamment la gestion de la ressource en eau et des déchets, la préservation des récifs coralliens, la prévention des risques de catastrophes naturelles, l'adaptation au changement climatique...).

Parallèlement, les thèmes de l'environnement et du changement climatique sont au cœur des échanges entre les PTOM et l'Etat, comme lors de la Conférence de la Réunion (2008), des Etats Généraux de l'Outre-Mer (2009), du 3^{ème} Sommet France-Océanie (2009) ou du Grenelle de la Mer (2009).

La Polynésie française a fait de l'environnement une de ses priorités d'intervention et élabore actuellement des politiques sectorielles dans les domaines de l'eau et des déchets.

Descriptif du projet :

Le projet INTEGRE a pour objectif d'insérer les PTOM dans une dynamique régionale de préservation, de gestion et de valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires.

Pour ce faire, il vise à :

- mettre en place un réseau d'aires de gestion intégrée des littoraux pour les PTOM, qui puisse s'insérer dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation au niveau du Pacifique en matière de développement durable,
- développer des projets locaux en mettant à profit les enseignements de « projets miroirs » de la région,
- améliorer la gouvernance et la gestion intégrée des littoraux,
- renforcer la gestion environnementale durable des milieux terrestres et marins et
- valoriser les ressources naturelles des PTOM.

Ainsi, outre la promotion de la notion de gestion intégrée des littoraux, l'élaboration d'une méthode participative de gestion intégrée des sites pilotes et l'animation d'un réseau des sites pilotes dans les PTOM et le Pacifique, il s'agira également de mener:

- des actions d'amélioration des modes de gestion des milieux récifo-lagonaires, des déchets et de la ressource en eau,
- des actions de prévention et de réduction des pollutions liées à l'activité humaine, de préservation et de restauration écologique,
- des actions de développement des connaissances et du savoir-faire en écologie et en suivi des exploitations aquacoles et piscicoles,
- des actions d'identification des zones terrestres et lagonaires exploitables et valorisables et de développement de nouvelles activités économiques et exploitations adaptées et respectueuses du contexte environnemental, socio-économique et culturel.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les populations locales, via, entre autres, les autorités coutumières et les associations locales, et les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés seront associés à la définition et à la réalisation du projet, afin de garantir la bonne appropriation du projet. Ils seront notamment consultés lors de l'identification des sites pilotes et de l'élaboration des plans de gestion intégrée des sites pilotes et des plans d'actions territoriaux.

Les femmes, compte tenu de leur rôle et de leur potentiel dans le développement des territoires, seront associées, au même titre que les hommes, aux processus décisionnels.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

- mars 2009 : validation du secteur de concentration (environnement) lors de la première réunion du comité de suivi du FED régional (Papeete)
- nov.2009 – janv.2010 : rédaction de la fiche d'identification du projet pour le document unique de programmation (DOCUP) du 10^{ème} FED par un assistant technique (convention n°7638/MEF)
- mai 2010 : validation conditionnelle de la fiche d'identification par le QSG
- juillet 2010 : définition du plan de travail et du mode de gestion du projet lors de la deuxième réunion du comité de suivi du FED régional (Nouméa)
- oct. 2010 – déc. 2010 : préparation de la fiche action et des DTA avec le soutien d'un expert écologue (convention n°7376/MRE/SPPE)
- déc. 2010 : transmission de la fiche action (FA) au bureau de la Commission européenne de Nouméa
- mai 2012 : validation de la FA par le QSG sous réserve d'amélioration
- août 2012 : transmission de la FA révisée et des dispositions techniques et administratives (DTA) à la CE

Etat d'avancement du projet en 2013 :

La convention de financement du projet a été signée entre la Commission européenne et la Polynésie française (ordonnateur régional suppléant) en marge du Pacific Energy Summit, organisé à Auckland, en mars 2013.

Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), pressenti pour assurer la mise en œuvre du projet, a procédé, en juin 2013, à la sélection des candidats devant former l'équipe en charge de la gestion du projet. Cependant, pour que le recrutement de l'équipe soit effectif, deux préalables devaient être vérifiés :

1. La signature de l'accord de contribution par lequel la CE délèguait à la CPS la gestion du projet et son corollaire, la mise à disposition des fonds
2. La validation des candidatures retenues par le comité de pilotage, lequel ne pouvait se réunir tant que la première condition n'était pas vérifiée.

La signature de l'accord de contribution a eu lieu en août 2013. Le premier comité de pilotage s'est réuni à Papeete en septembre 2013. Il a validé la liste des sites pilotes participant au projet et proposés par les territoires ainsi que les recrutements du chef de projet (coordonnateur basé à la CPS à Nouméa) et des coordonnateurs territoriaux adjoints opérant chacun dans un des PTOM (sauf en ce qui concerne Pitcairn, géré directement par le coordonnateur).

Le déploiement de l'équipe sur le terrain a eu lieu entre novembre et décembre 2013. Le recrutement prévu par la convention de financement du projet d'un assistant au chef de projet a été repoussé à 2014, afin de permettre d'adapter le profil à la mesure des besoins de l'équipe.

Evaluation des activités en 2013 : Cette année a été marquée par le début de la mise en œuvre du projet. Le retard pris dans la finalisation de l'accord de contribution entre la CE et la CPS n'a pas permis de respecter le calendrier initial (premier comité de pilotage prévu en juillet 2013, recrutement de l'équipe en août 2013). Ce retard a des incidences sur la durée du projet. En effet, compte tenu du respect obligatoire de la date D+3 (lié à la date de signature de la convention de financement) et du recrutement tardif de l'équipe projet (lié au décalage dans la signature de l'accord de contribution), 5 mois ont été perdus pour la mise en œuvre du projet. L'équipe projet a consacré le mois de décembre à prendre les contacts sur le terrain, afin de commencer l'élaboration des plans d'actions des sites pilotes.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

La dispersion géographique et les difficultés de communication qui en résultent demeurent le principal problème pour la coordination d'un tel projet. Un budget conséquent a été réservé aux déplacements et à la communication. L'équipement de l'ensemble des territoires d'un système de visioconférence performant serait de nature à améliorer le dialogue et la concertation. La conduite de la maîtrise d'œuvre par un organisme régional (CPS) et le recrutement de coordonnateurs sont de nature à améliorer et intensifier les échanges.

Une signature synchronisée et rapprochée de la convention de financement et de l'accord de contribution aurait permis de consacrer davantage de temps à la mise en œuvre effective du projet et au développement des activités de terrain.

Perspectives pour 2014 :

- Premier trimestre : Lancement du programme sur le terrain, mise en place de la structure de gouvernance du projet, appropriation du projet par ses différents acteurs et élaboration des méthodes de mise en œuvre
- Avril 2014 : Second comité de pilotage (validation de la gouvernance du projet, des méthodes de travail de l'équipe et du programme de travail de l'année)
- Juillet 2014 : Troisième comité de pilotage (validation des plans d'actions, du cadre logique et des projets de MoU entre les ordonnateurs territoriaux et la CPS)
- Septembre 2014 : Signature des MoU

**Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16,
suite aux dommages occasionnés par le cyclone Oli**

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10° FED Enveloppe B	Réf. UE : FED/2011/023-323
--	-----------------------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : BAE – maître d'ouvrage et suivi financier DEQ – maître d'œuvre et suivi technique
---	---

Budget du projet		
Coût global	401 387 000 F CFP	3 373 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	240 000 000 F CFP	2 000 000 €
Polynésie française	163 387 000 F CFP	1 373 000 €
<i>Convention de financement n° FED/2011/023-323 (gestion décentralisée partielle) - CRIS n° FED/2011/023-383</i>		

Durée et phasage du projet : 42 mois, dont :

- 18 mois de phase opérationnelle, débutant à la date d'entrée en vigueur de la convention de financement (10 janvier 2012). *Le délai de chantier ad hoc est estimé à ce jour à 12 mois (juillet 2012-juillet 2013)*
- 24 mois de phase de clôture.

Partenaires du projet	
commune associée de Papeete	Consultation sur l'avant-projet (AVP)
associations de surfeurs - usagers du site.	Consultation des usagers sur l'AVP

Le projet

Objectifs principal et spécifiques : Il s'agit de contribuer à un retour à la normale de l'infrastructure routière suite au passage du cyclone Oli.

Stratégie et philosophie du projet : ce projet consiste en la réparation de l'ouvrage de protection côtière de la route littorale de la côte Est du PK14 au PK16, ayant particulièrement souffert lors du cyclone Oli.

Bénéficiaires du projet : les usagers de la RT2, les riverains de la RT2 au niveau de la commune de Papeete (PK14 à 16), les usagers du site et la population de Tahiti.

Résumé du projet : ce projet vise à réparer l'ouvrage de protection côtière de l'unique route de la côte Est, au niveau de la commune de Papeete, du PK14 au PK16 et à assurer durablement la fiabilité du réseau routier, dans le respect de son environnement, des usages du site et de la protection de la chaussée.

Ce projet permettra entre autres de réduire l'érosion des plages et les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières.

Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papeete) seront consultés préalablement à la réalisation du projet afin de garantir l'adéquation des ouvrages réalisés avec les besoins des usagers et des riverains.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Consciente des aléas naturels auxquels doit faire face la Polynésie française, l'Assemblée de Polynésie a adopté, dès 2001, une réglementation visant à mettre en place des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) au niveau communal, qui prennent notamment en compte les risques de houles cycloniques (*délibération de l'assemblée de Polynésie n°2001-10 APF du 1^{er} février 2001 portant modification du code de l'aménagement*). Dès les années 2005-2006, 46 communes polynésiennes ont élaboré un PPR mais seul le PPR de Punaauia est opposable depuis mars 2010.

Suite au passage du cyclone Oli en Polynésie Française, l'Etat et la Polynésie française, a contribué au financement des réparations des infrastructures routières (fonds de secours pour l'outre-mer et le fonds exceptionnel d'investissement).

Dans la nuit du 3 au 4 février 2010, une grande partie des ouvrages de protection de la RT2 a été sévèrement endommagée, ce qui la rend très vulnérable aux aléas naturels. Or, la Polynésie française subit régulièrement des épisodes cycloniques (39 depuis 1970) et la côte Est de l'île, qui accueille environ 40% de la population de Tahiti, est dépourvue de récif corallien, ce qui l'expose particulièrement aux phénomènes de houle. Il est utile de préciser que compte tenu des caractéristiques géologiques de la côte Est de l'île et de la problématique foncière dans la zone, l'unique route territoriale (RT2) a dû être construite en bordure du littoral.

La destruction de cette seule route territoriale, empruntée quotidiennement par près de 9 000 véhicules (dont des véhicules de ravitaillement commercial et en hydrocarbures pour la moitié de l'île), entraînerait de graves répercussions sur la sécurité des personnes, en limitant l'accès aux soins et aux premiers secours ainsi que sur les échanges économiques et sociaux de l'île : accès à l'éducation, fonctionnement des entreprises et des administrations locales, approvisionnement des commerces et des centres d'hydrocarbures... (déviation de plus de 120 km pour les usagers). Ainsi, le remplacement des ouvrages de protection existants, fragilisés par le cyclone Oli, s'impose pour assurer la pérennité des infrastructures routières.

Descriptif du projet :

Ce projet, qui consiste à remettre en état les abords de la route entre le PK 14 et le PK 16 et à assurer leur solidité et leur durabilité, afin qu'ils résistent aux houles cycloniques (période de retour 50 ans), permettra :

- d'améliorer la sécurité du transport des usagers (réduction des accidents routiers sur la RT2) et des populations environnantes (riverains de la RT2 et usagers du site),
- et de réduire les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières et l'érosion des plages (choix techniques ne portant pas atteinte aux flux sédimentaires des courants marins et aux processus hydrodynamiques).

Un comité de pilotage est mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet. Il est composé *a minima* des représentants de l'ordonnateur territorial, de la DEQ, du ministère de l'équipement et de la CE (statut d'observateur). Un marché unique pour les travaux de protection du trait de côte entre le PK 14 et le PK 16 sera ensuite lancé.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Ce projet répond à une forte attente de la population, soucieuse de la sécurisation de cette zone en période de fortes houles. Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papeete) seront associés dès la restitution des études avant-projet (AVP). La population sera concertée dans le cadre de la consultation réglementaire du public lors de l'évaluation d'impacts sur l'environnement (EIE) ad hoc.

Autant que faire se peut, une campagne d'affichage in situ sera réalisée pour sensibiliser la population au projet et améliorer l'acceptation par les usagers des contraintes inhérentes à sa réalisation (notamment en phase chantier pour ce qui concerne la circulation des véhicules).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2011 et après le vote par l'Assemblée de Polynésie française d'une Autorisation de Programme spécifique (AP n° 276.2011, intitulée « Protection du littoral de FAARIPO - Papeete (3IF2012) » et d'un montant à ce jour de 340 millions CFP, permettant la réalisation des études et des travaux ad hoc), le marché d'étude de maîtrise d'œuvre (AVP (2 mois) + PRO (1 mois) + ACT (1 mois) / coût de 8 965 000 TTC, marché n°110222) correspondant a été approuvé le 10 novembre 2011 (Titulaire : EGIS-EAU) avec un commencement des études au 19/12/2011. Ce marché est financé sur les fonds propres de la Polynésie et imputé sur l'Autorisation de programme susmentionnée.

A la demande du maître d'œuvre, le bureau d'études CREOCEAN, a réalisé en février 2011 une étude de faisabilité, identifiant les grands principes d'aménagement envisageables en termes de réhabilitation et de protection du littoral. Il conviendra de s'assurer, dans le cadre des études d'avant-projet (AVP) que ces principes supportent les conditions de houle du projet et l'objectif de protection cyclonique visé. Dans la négative, d'autres solutions seront à privilégier.

Les études avant-projet (AVP), les études de projet (PRO) et les missions d'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) confiées à EGIS-Eau dans le cadre du marché d'études lancé en 2011 se sont achevées à la mi-mai 2012.

L'élément de mission AVP a été finalisé. L'étude de dimensionnement d'une nouvelle solution alternative hybride (juxtaposition « enrochements 2-4T / Bloc béton de type BCR ») s'impose techniquement et est en cours d'officialisation via un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 110222). Les tranches conditionnelles « PRO » et « ACT » sortent parallèlement en phase d'affermissement. Une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée et publiée en juillet 2012.

La convention de financement a été signée le 10 janvier 2012 et le dossier d'appels d'offres a été finalisé en décembre 2012.

Etat d'avancement du projet en 2013 :

Compte tenu de la relative complexité du projet et de l'inexpérience du maître d'œuvre (dans la mise en œuvre des procédures FED) et de l'inadaptation de ces procédures FED pour la mobilisation des aides d'urgence, les délais inscrits dans la convention n'ont pu être respectés et un avenant prolongeant les délais de mise en œuvre a dû être établi.

16/07/2013: Demande d'avenant de prolongation de la durée d'exécution de la convention à 52 mois

13/09/2013: Notification du marché de travaux et ordre de démarrage

17/12/2013: Accord de prolongation de la durée d'exécution de la convention à 52 mois

Evaluation des activités en 2013 :

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Des procédures spécifiques à l'enveloppe B (aides d'urgence) seraient de nature à améliorer l'efficacité de l'aide.

Perspectives pour 2014 :

Notification du marché de maîtrise d'œuvre (bureau d'études SPPED) : février 2014

Demande d'avenant au contrat de travaux (prolongation du contrat de travaux de 10 semaines) : mai 2014

Fin des travaux : août 2014

Solde comptable de l'opération

**« Similarity in Variety »
« Les différentes méthodologies des écoles primaires en Europe »**

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Education et Formation Tout au long de la Vie (EFTLV) – COMENIUS Partenariat multilatéral | **Réf. UE :** Contrat n°2011-1-TR1-COM06-24157 4

Porteur du projet : Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française. | **Responsable du suivi du projet en PF :** M. Le Bronnec Yann, enseignant au Centre scolaire primaire de Hiva Oa-Marquises.

Budget du projet		
Coût global	12 302 934 F CFP	103 386 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	2 952 747 F CFP	24 813 €
Polynésie française-DEP	4 306 015 F CFP	36 185 €
Commune	1 722 406 F CFP	14 474 €
Autres (parents, enseignants)	3 321 766 F CFP	27 914 €

Durée et phasage du projet : 24 mois- 2 années scolaires : 2011-2012 et 2012-2013.

Partenaires du projet	
La Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française (FOL)	Gestion et suivi financier du projet
La Direction de l'Enseignement Primaire (DEP)	Suivi administratif
La circonscription pédagogique des Marquises	Suivi pédagogique
La mairie, les parents d'élèves, la communauté éducative.	Soutien financier
7 écoles primaires partenaires du projet	
Ecole de Belgique	Ecole d'Espagne
Ecole d'Italie	Ecole de Grèce
Ecole de Pologne	Ecole du Portugal
Ecole du Royaume Uni	

Le projet

Objectif principal : ce projet vise à faire acquérir des connaissances sur la diversité des cultures à travers différents systèmes éducatifs et à comparer les pédagogies d'enseignement, afin d'avoir un point de vue plus large sur les différents types d'éducation.

Objectifs spécifiques du projet : favoriser l'apprentissage des langues étrangères, découvrir et mettre en oeuvre de nouvelles pédagogies et de nouveaux modèles éducatifs, développer l'utilisation des TIC

Stratégie et philosophie du projet : il s'agit pour les élèves et les enseignants de découvrir l'autre au travers de sa langue, sa culture, et surtout dans sa manière d'éduquer et d'enseigner. Cet apprentissage se fera par le biais des mobilités (élèves et enseignants), des correspondances épistolaires et électroniques. Il sera procédé à l'énumération d'un ensemble d'activités ou lignes directrices propices à la réussite des élèves.

Bénéficiaires du projet : les élèves et les enseignants du CSP d'Atuona et de manière plus large l'ensemble de la communauté éducative.

Résumé du projet : Dans le cadre de l'éducation interculturelle et de la prévention contre des actes de discrimination et de xénophobie, un partenariat entre 8 écoles primaires a été mis en place afin de permettre aux bénéficiaires de mieux d'appréhender l'autre dans sa différence, notamment en réalisant une comparaison des méthodes pédagogiques d'enseignement.

Concrètement, les élèves et leurs enseignants font découvrir leurs us et coutumes et apprennent de leurs partenaires, par le biais d'échanges physiques (mobilités) ou aux moyens des technologies de communication

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

L'Union européenne, par décision, a établi le programme Education et Formation Tout au Long de la Vie - EFTLV, dont l'objectif général est de contribuer à son développement en tant que société de la connaissance avancée, caractérisée par un développement économique durable, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une cohésion sociale accrue, tout en assurant une bonne protection de l'environnement pour les générations futures. En particulier, il vise à favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de l'Union européenne, afin qu'ils deviennent une référence de qualité mondiale.

En juillet 2011, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté la charte de l'Education (soit 20 ans après la 1^{ère} charte de 1992) qui énonce ses objectifs et ses principes généraux autour du triptyque « une Ecole pour tous », « une Ecole performante », « une Ecole ouverte ».

Selon la présente charte, l'Education a pour finalité d'élever l'enfant pour qu'il devienne une personne responsable, respectueuse d'elle-même, des autres et de l'environnement. Concrètement l'Ecole permet à l'élève d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires pour son insertion dans la vie professionnelle, en développant ses capacités de travail, d'initiative et de créativité. L'éducation doit contribuer à faire prendre conscience aux élèves des valeurs humaines et sociales fondamentales leur permettant de vivre au sein de la communauté polynésienne en citoyens responsables. Se référant aux valeurs universelles et aux principes de la République, l'Ecole transmet une culture humaniste et combat toute discrimination. Elle réconcilie le jeune polynésien avec sa propre culture et le conforte dans son identité. L'Ecole permet l'enrichissement mutuel des cultures et forme des citoyens respectueux et fiers d'appartenir à une société plurielle.

Le système éducatif polynésien se dote également d'un projet éducatif quadriennal pour mettre en œuvre ces dispositions. Ce projet, arrêté en conseil des ministres, fixe six orientations prioritaires, déclinées en objectifs concrets. Chaque objectif est assorti de modalités de mise en œuvre et d'indicateurs pour une évaluation annuelle des performances accomplies. On peut notamment y lire que toute action qui contribue à la découverte et au rapprochement des cultures et des peuples est encouragée. En effet, l'ouverture à la région du Pacifique et à l'Europe constitue un objectif opérationnel de l'Ecole ouverte.

Descriptif du projet :

Ce projet a pour but d'établir une comparaison des méthodes pédagogiques d'enseignement des 8 écoles primaires partenaires du projet.

Les résultats du projet sont :

- la création d'un logo du projet par le biais d'un concours et en utilisant l'espace Twin space. Le logo de l'école d'Italie a été choisi pour représenter le projet.

- l'élaboration d'un glossaire de l'éducation en anglais et dans toutes les langues des participants :

Chaque partenaire prépare un glossaire bilingue voire trilingue et le partage avec les autres. Ce travail est réalisé sur papier dans un premier temps puis avec l'aide des outils et logiciels informatiques.

- la conception d'un site web du projet, afin d'assurer la poursuite et la pérennité du projet ;

- la réalisation de dessins, de photos et de modèles de leçons.

La réalisation d'exposés sur les différents pays du partenariat a permis aux élèves de toucher plusieurs domaines (arts visuels, lecture, TICE...). Certaines séances alimentent l'espace afin de montrer les méthodes pédagogiques utilisées pour amener une notion, ces séances sont le plus souvent dans la langue du pays.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les parents des élèves seront associés à la mise en œuvre du projet, afin de contribuer à leur intervention dans l'éducation de leur enfant et à leur ouverture sur le monde.

La FOL est l'organisme reconnu qui peut recevoir les subventions venues d'Europe et elle est chargée de la réservation des billets internationaux de Tahiti au pays organisateur de la rencontre et elle est chargée du paiement.

De plus toutes les cartes d'embarquement doivent lui être transmises ainsi que les attestations de présence de chaque rencontre. Ces documents serviront de preuve en cas de contrôle des comptes.

La DEP est le partenaire incontournable du projet puisqu'elle finance 35% du budget. Elle est l'organisme qui veille au bon déroulement et rappelle les échéances importantes du projet (rapport intermédiaire, RAE, rapport final...). Chaque déplacement en Europe doit être approuvé par le Directeur de la DEP et le Ministre de l'Education.

La circonscription pédagogique suit le projet par l'intermédiaire de l'enseignant porteur du projet ou par le directeur de l'école. Elle fait suivre les documents concernant les déplacements aussi rapidement que possible vers Tahiti.

La mairie apporte une aide financière de 14% du budget ainsi qu'un soutien logistique pour la constitution des passeports et appose son cachet sur les autorisations de sortie hors du territoire polynésien. Elle veille aussi au bon déroulement de la rencontre des partenaires européens sur l'île en organisant les transports et le logement.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Depuis 2010, sous l'impulsion du ministère en charge de l'éducation, la direction de l'enseignement primaire (DEP) s'est lancée dans la promotion des dispositifs européens de mobilité pour les enseignants et les élèves des écoles et centres de jeunes adolescents (CJA) de Polynésie française.

Ainsi en août 2010, un dispositif expérimental, regroupant les porteurs de projet 6 écoles de Polynésie française, leur circonscription pédagogique, les cellules « langues et cultures polynésiennes » et « anglais », et d'autres divisions de la DEP, et la FOL, a permis de se familiariser avec un montage de projet de partenariat multilatéral Comenius. Ce travail collaboratif a abouti à la recherche de partenaires (nov 2010), l'élaboration et l'inscription de projet (août 2010- fév 2011), et pour certains à des visites préparatoires (janv-fév 2011).

en 2011 :

- février 2011 : dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence Europe-Education-Formation France ;

- juin/Juillet 2011 : résultat et obtention de la subvention ;

- août 2011 : lancement effectif des projets ;

- octobre 2011 : première rencontre en Belgique (12 au 16 octobre 2011) : élaboration du planning des mobilités pour les deux années (prise en compte des différences de calendriers scolaires et de saisons ainsi que des temps de transports).

en 2012 :

- 2^{ème} rencontre en Espagne du 11 au 15 janvier 2012 : mobilités de 6 élèves et de 2 enseignants ;
- 3^{ème} rencontre au Royaume Uni du 14 au 18 mars 2012 : mobilités de 6 élèves et 2 enseignants ;
- 4^{ème} rencontre en Pologne du 16 au 20 mai 2012 : mobilités de 6 élèves et 2 enseignants ;
- 5^{ème} rencontre au Portugal du 26 au 30 septembre 2012 : mobilité d'1 enseignant ;
- 6^{ème} rencontre en Grèce du 7 au 11 novembre 2012 : mobilité d'1 enseignant.

L'école a procédé à une levée de fonds en organisant une kermesse. Les objectifs pédagogiques de l'année sont atteints. Le plus gros problème est d'ordre financier. Le choix d'effectuer des mobilités d'élèves a nécessité des levées de fonds conséquents. Pour l'année 2012, les dépenses de l'école s'élevaient à 17 034 euros (2 027 091 F. CFP) pour le séjour dans les pays et les billets d'avion (Air Tahiti) et les dépenses de la DEP et UE s'élevaient à 53 657 euros (6 385 189 F CFP) pour les billets internationaux sans les assurances.

Etat d'avancement du projet en 2013 :

- 7^{ème} rencontre en Polynésie française (Hiva Oa) du 25 février au 2 mars 2013: mobilité de 2 enseignants ;
- 8^{ème} rencontre en Italie du 20 mai au 25 mai 2013 : mobilité de 9 élèves et de 2 enseignants ;
- juillet 2013 : clôture du projet Comenius
- août 2013 : finalisation du rapport final

Evaluation des activités en 2013

Les objectifs pédagogiques de l'année sont atteints.

Le plus gros problème est d'ordre financier. Le choix d'effectuer des mobilités d'élèves a nécessité des levées de fonds conséquents. De plus l'augmentation des effectifs de la classe en 2013 a nécessité la négociation d'une augmentation des mobilités élèves pour la dernière rencontre. Pour l'année 2013, les dépenses de l'école s'élevaient à 8 462 euros (1 015 477 F. CFP) pour le séjour dans les pays et les billets d'avion (Air Tahiti) et les dépenses de la DEP et UE s'élevaient à 18 238 euros (2 188 607 F CFP) pour les billets internationaux sans les assurances.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Pour faciliter la mise en œuvre du projet, il est indispensable d'impliquer l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école. En tant qu'enseignant et responsable du suivi de projet, il a été difficile par moment de gérer le travail du projet Comenius et celui d'enseignant. Le directeur d'école paraît être la personne idéale pour assumer le rôle de responsable du suivi de projet. Pour qu'un projet européen soit une réussite, il y a plusieurs points importants à respecter :

- Conserver les visites préparatoires pour bien définir les objectifs, moyens d'évaluation, ressources,...
- Monter des projets réalistes et pas trop ambitieux,
- Etablir une bonne planification et désigner un "bon" coordinateur,
- Bien définir les objectifs à atteindre entre tous les acteurs, référencer toutes les personnes ressources, être attentif aux exigences et contraintes des partenaires,
- Respecter les échéances décidées en commun,
- Prévoir le planning de remplacement des enseignants en mobilité et assurer le remplacement des professeurs,
- Communiquer à toute l'équipe éducative et à tous les acteurs concernés sur l'évolution du projet, réalisations, attentes, besoins,...
- Conduire une évaluation rigoureuse et constante, afin d'éviter des malentendus et des non-dits pour respecter les objectifs et le timing prévus,
- Impliquer un maximum de professeurs dans un projet pour éviter les ruptures dans la collaboration et diminuer la surcharge de travail,
- Prévoir un budget pour les billets locaux et internationaux,
- S'assurer qu'au moins un professeur par école participe aux réunions de projet,
- Limiter le nombre de partenaires à 5 ou moins (car il devient vite difficile de contenter tous les partenaires),
- Apprendre à maîtriser l'anglais, souvent la langue commune de travail,
- Simplifier le rapport final,
- Diminuer les heures des professeurs responsables du projet, comme c'est le cas en Belgique par exemple.

Perspectives pour 2014 :

Le partenariat scolaire Comenius représente un formidable moyen d'éprouver sa pratique dans un vaste rayon mais il reste néanmoins très onéreux pour une école seule malgré l'aide de l'Union Européenne (24% du budget total). Aussi il paraît indispensable de trouver des partenaires sérieux afin de financer un tel projet si l'un des objectifs est de faire des mobilités d'élèves. Pour l'année 2013 l'école ne s'est pas engagée dans un autre projet malgré l'insistance des partenaires de Belgique, d'Espagne, du Portugal et du Royaume Uni. Après concertation avec la directrice de l'école, l'équipe éducative et l'inspecteur de la circonscription, il a été décidé d'abandonner tout projet européen pour 2013. Pour rappel, l'école a financé 27% du montant total du projet soit 3 321 766 FCFP. Les seules rentrées d'argent de l'école permettant un tel financement, proviennent essentiellement de la kermesse de l'école qui se déroule tous les deux ans. Il apparaît donc très peu probable d'enchaîner plusieurs projets européens à la suite. De plus, lors de la dernière réunion des porteurs des projets Comenius, il nous a été dit que pour tout projet européen à venir la DEP ne pourrait plus les subventionner de la même manière (pour rappel, la DEP a financé 35% du budget total). L'inspecteur de la circonscription nous a alors fait part des projets au sein du Pacifique qui pourraient être plus abordables financièrement et moins éprouvant physiquement (en effet, il faut compter environ 24 heures pour arriver en Europe contre 5 heures pour la Nouvelle-Zélande ou l'Australie). Nous restons néanmoins en contact avec les partenaires européens sérieux, via la plateforme Etwinning ou simplement par mail, afin de monter un futur projet lorsque les finances le permettront.

« Good food, feel well » - « Une meilleure alimentation, pour une meilleure santé »

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Education et Formation Tout au long de la Vie (EFTLV) – COMENIUS Partenariat multilatéral	Réf. UE : Contrat n°2011-1-ES1-COM06-34524 2
--	---

Porteur du projet : Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française.	Responsable du suivi du projet en PF : Mme Valmène TOOFA, Conseillère pédagogique aux Australes, Groupe scolaire Auti-Avera-Moerai.
--	--

Budget du projet		
Coût global	10 884 216 F CFP	91 464 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	2 938 705 F CFP	24 695 €
Polynésie française	4 244 849 F CFP	35 671 €
Commune	1 523 795 F CFP	12 805 €
Coopérative scolaire et parents	979 489 F CFP	8 231 €
Enseignants	1 197 259 F CFP	10 061 €

Durée et phasage du projet : 24 mois- 2 années scolaires : 2011-2012 et 2012-2013.

Partenaires du projet	
La Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française (FOL)	Gestion et suivi financier du projet
La Direction de l'Enseignement Primaire (DEP)	Suivi administratif
La circonscription pédagogique des Australes	Suivi pédagogique
La mairie, les parents d'élèves, la communauté éducative.	Soutien financier
7 écoles primaires partenaires du projet	
Ecole d'Allemagne	Ecole d'Espagne
Ecole d'Italie	Ecole de Norvège
Ecole de Roumanie	Ecole du Royaume-Uni
Ecole de Turquie	

Le projet

Objectifs principal et spécifiques : ce projet vise à l'acquisition des connaissances relatives à une bonne hygiène alimentaire en tenant compte des spécificités de chaque pays. Les élèves et enseignants vont donc explorer et étudier leurs propres richesses naturelles et les faire connaître à leurs partenaires.

Stratégie et philosophie du projet : La découverte et la ré appropriation des produits de son terroir permettront aux élèves de disposer d'alternatives en terme d'hygiène alimentaire Outre l'organisation de mobilités d'enseignants, des échanges réguliers entre élèves seront organisés via internet.

Bénéficiaires du projet : les élèves et les enseignants du groupe scolaire Auti-Avera-Moerai de Rurutu et de manière plus large l'ensemble de la communauté éducative.

Résumé du projet : « Good food, feel well » est un projet axé sur la santé et l'hygiène alimentaire par l'utilisation de produits naturels locaux et importés. Pendant 2 ans, élèves et enseignants vont veiller à acquérir des connaissances relatives à une bonne hygiène alimentaire en tenant compte des spécificités de chaque pays et à développer des actions pédagogiques et ludiques pour promouvoir une alimentation saine et équilibrée, en valorisant les produits du terroir (échanges entre élèves par l'usage des TIC et mobilité d'enseignants).

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

L'Union européenne, par décision, a établi le programme Education et Formation Tout au Long de la Vie - EFTLV, dont l'objectif général est de contribuer à son développement en tant que société de la connaissance avancée, caractérisée par un développement économique durable, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une cohésion sociale accrue, tout en assurant une bonne protection de l'environnement pour les générations futures. En particulier, il vise à favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de l'Union européenne, afin qu'ils deviennent une référence de qualité mondiale.

En juillet 2011, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté la charte de l'Education (soit 20 ans après la 1^{ère} charte de 1992) qui énonce ses objectifs et ses principes généraux autour du triptyque « une Ecole pour tous », « une Ecole performante », « une Ecole ouverte ».

Selon la présente charte, l'Education a pour finalité d'élever l'enfant pour qu'il devienne une personne responsable, respectueuse d'elle-même, des autres et de l'environnement. Concrètement l'Ecole permet à l'élève d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires pour son insertion dans la vie professionnelle, en développant ses capacités de travail, d'initiative et de créativité. L'éducation doit contribuer à faire prendre conscience aux élèves des valeurs humaines et sociales fondamentales leur permettant de vivre au sein de la communauté polynésienne en citoyens responsables. Se référant aux valeurs universelles et aux principes de la République, l'Ecole transmet une culture humaniste et combat toute discrimination. Elle réconcilie le jeune polynésien avec sa propre culture et le conforte dans son identité. L'Ecole permet l'enrichissement mutuel des cultures et forme des citoyens respectueux et fiers d'appartenir à une société plurielle.

Le système éducatif polynésien se dote également d'un projet éducatif quadriennal pour mettre en œuvre ces dispositions. Ce projet, arrêté en conseil des ministres, fixe six orientations prioritaires, déclinées en objectifs concrets. Chaque objectif est assorti de modalités de mise en œuvre et d'indicateurs pour une évaluation annuelle des performances accomplies. On peut notamment y lire que toute action qui contribue à la découverte et au rapprochement des cultures et des peuples est encouragée. En effet, l'ouverture à la région du Pacifique et à l'Europe constitue un objectif opérationnel de l'Ecole ouverte.

Descriptif du projet : Les programmes scolaires de chaque école partenaire indiquent la place de l'éducation à la santé dans l'enseignement. C'est au travers d'un projet pluridisciplinaire que les activités ont été menées afin d'amener l'élève vers une culture de consommation alimentaire responsable. Ce projet vise à l'acquisition des connaissances relatives à une bonne hygiène alimentaire en tenant compte des spécificités de chaque pays. Les élèves et enseignants ont donc exploré et étudié leurs propres richesses naturelles et les ont fait connaître à leurs partenaires. « Good food, feel well » est un projet axé sur la santé et l'hygiène alimentaire par l'utilisation de produits naturels locaux et importés. La découverte et la ré appropriation des produits de son terroir ont permis aux élèves de disposer d'alternatives en terme d'hygiène alimentaire. Outre l'organisation de mobilités d'enseignants, des échanges réguliers entre élèves ont été organisés via internet. Pendant 2 ans, élèves et enseignants ont veillé à acquérir des connaissances relatives à une bonne hygiène alimentaire en tenant compte des spécificités de chaque pays et à développer des actions pédagogiques et ludiques pour promouvoir une alimentation saine et équilibrée, en valorisant les produits du terroir.

Ainsi ce partenariat se concentre et coopère dans quatre domaines principaux : la santé par les aliments, l'aspect interculturel de la nourriture, les pratiques autour de la nourriture et la gestion de l'alimentation en milieu scolaire.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Au sein de leur famille, les élèves ont interrogé et observé la réalisation de recettes traditionnelles en perdition.

La conseillère pédagogique basée sur Rurutu et représentant la circonscription avait pour rôle de fédérer le projet et d'y inscrire les objectifs d'amélioration des scores globaux dans les fondamentaux aux évaluations nationales. Toutes situations de classe en rapport avec le projet européen devait permettre aux élèves d'atteindre à minima les compétences, connaissances et attitudes du socle commun de référence. Faisant partie intégrante du projet en tant que porteur du projet, la conseillère faisait un suivi des enseignants dans l'amélioration des pratiques d'enseignement et en faisait un compte rendu à l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.

En plus de l'aide financière, la mairie a contribué à l'amélioration des menus de la cantine scolaire qu'elle gère, elle a aussi apporté l'aide technique à l'organisation des actions de l'école.

La fédération des œuvres laïques avait pour rôle d'assurer la gestion financière des fonds de l'Europe. Comme défini lors des réunions de travail, les fonds reçus devaient permettre exclusivement la prise en charge des mobilités des enseignants du groupe scolaire de Rurutu vers l'Europe, le coût du billet d'avion à l'international, et la prise en charge partielle du séjour des partenaires en Polynésie française.

La Direction de l'enseignement Primaire faisait un suivi administratif et pédagogique du projet porté par le groupe scolaire et apportait autant que besoin l'aide nécessaire à la concrétisation des actions.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Depuis 2010, sous l'impulsion du ministère en charge de l'éducation, la direction de l'enseignement primaire (DEP) s'est lancée dans la promotion des dispositifs européens de mobilité pour les enseignants et les élèves des écoles et centres de jeunes adolescents (CJA) de Polynésie française.

Ainsi en août 2010, un dispositif expérimental, regroupant les porteurs de projet 6 écoles de Polynésie française, leur circonscription pédagogique, les cellules « langues et cultures polynésiennes » et « anglais », et d'autres divisions de la DEP, et la FOL, a permis de se familiariser avec un montage de projet de partenariat multilatéral Comenius. Ce travail collaboratif a abouti à la recherche de partenaires (nov 2010), l'élaboration et l'inscription de projet (août 2010-fév 2011), et pour certains, dont le GS de Auti-Avera-Moerai, à des visites préparatoires (janv-fév 2011).

en 2011 :

- janvier 2011 : visite préparatoire
- février 2011 : dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence Europe-Education-Formation France (A2E2F)
- juin/Juillet 2011 : résultat et obtention de la subvention
- août 2011 : début du projet « Good Food, Feel Well » mise en œuvre du programme commun et élaboration de projets pluridisciplinaires.
- octobre 2011 : 1^{ère} mobilité en Espagne
- novembre 2011 : séminaire à Paris avec la 2E2F
- décembre 2011 : 2^{ème} mobilité en Angleterre

en 2012 :

- Février 2012 : 3^{ème} mobilité en Norvège,
- Avril 2012 : 4^{ème} rencontre en Polynésie française,
- Mai 2012 : séminaire à Bruxelles sur invitation de la commission de l'éducation européenne,
- Juin 2012 : bilan intermédiaire (A2E2F),
- Octobre 2012 : 5^{ème} mobilité en Italie,
- Novembre – décembre 2012 : 6^{ème} mobilité en Allemagne,
- Collaboration avec des écoles de Nouvelle Zélande.

Evaluation des activités en 2013

Mobilités de 2013 :

+ Roumanie – Centru (Sibiu) – Grup Scolar Constructii de Masini MIRSA : du 15 au 20 mars 2013 Mobilité de deux enseignants du GS du Rurutu.

+ Turquie – Istanbul (Istanbul) – Findikzade Ilkogretim Okulu : du 24 au 29 mai 2013 Mobilité de quatre enseignants du GS du Rurutu.

Rapport final du partenariat "Good Food, Feel Well" 2011 - 2013

Productions réalisées :

1- **Multilingual good food pictionary** : Un jeu pour faire deviner un mot par le dessin. Ce petit dictionnaire sur l'alimentation présente une image et le mot correspondant dans les langues des pays partenaires. (lien : <http://goodfoodfeelwell-rurutu.eklablog.com/le-livre-de-recette-good-food-feel-well-c23992263>)

2- **Good Food - Cooking Book** : C'est un livre qui présente des recettes typiques de chaque pays partenaires (entrée, soupe, viande, poisson, dessert) illustrées et écrites à la fois dans la langue du pays et dans la langue du partenariat, en anglais. (lien : <http://goodfoodfeelwell-rurutu.eklablog.com/pictionary-good-food-c23992325>)

3- **Shopping List** : Un document qui propose un comparatif des prix pratiqués sur les produits alimentaires du quotidien dans chaque pays du partenariat.

Éduquer à la consommation c'est aussi favoriser la culture de l'achat de produits locaux et de saison. (lien : <http://goodfoodfeelwell-rurutu.eklablog.com/combien-ca-coute-c23992249>)

4- **A day in the life of ...** : Nous avons recueilli de chaque partenaire une vidéo ou une présentation numérisée, réalisée par des élèves et leurs familles montrant ce qu'ils font habituellement dans une journée d'école. Ils ont inclus le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner.

5- **Good Food** : Site Internet et blogs : Un blog commun permettait de donner des informations générales sur le projet (lien : <http://goodfood-feelwell.blogspot.com.es/>). Chaque école partenaire a créé aussi son propre blog. (lien du blog du GS de Rurutu : <http://goodfoodfeelwell-rurutu.eklablog.com/accueil-c18892809>)

6- **Facebook group for teachers** : Un groupe fermé a été créé sur Facebook afin de permettre des échanges de pratique entre enseignants des écoles du partenariat. (lien : <https://www.facebook.com/groups/goodfoodfeelwell/>)

La valeur ajoutée européenne :

Le partenariat regroupe 8 pays situés géographiquement de part et d'autre du continent (au nord : le Royaume Uni et la Norvège - au sud : L'Espagne et l'Italie - à l'est : La Roumanie et la Turquie - au centre : l'Allemagne et outre-

atlantique, la Polynésie française). Une diversité de culture qui a permis un réel enrichissement aussi bien humain qu'en termes de connaissances.

La thématique du projet est une réelle problématique qui touche tous les pays du monde. L'augmentation de l'obésité ou des maladies liées à une mauvaise alimentation nous a mené à réfléchir en équipe aux moyens nécessaires à mettre en oeuvre pour mener l'enfant vers une prise de conscience de son pouvoir sur son bien être et des choix qu'il devra faire dans sa vie future. Cette diversité des peuples renforce la connaissance de sa propre culture et encourage l'ouverture d'esprit et la tolérance des différences.

Cette coopération européenne a plus que donner sa valeur à ce projet. Se questionner, questionner l'autre, partager et construire des connaissances et compétences ont été les principales actions menées tout au long du projet.

Réalisation des objectifs du partenariat :

Cette coopération s'est concentrée sur les moyens et méthodes utilisées par chaque école partenaire pour aborder le bien-être de toutes les personnes impliquées dans la vie de l'école. Pour concrétiser sa mise en oeuvre, les équipes d'enseignants se sont appliquées à intégrer ce projet dans les activités quotidiennes de la classe en les adaptant aux besoins et à l'âge des élèves. Elles ont veillé aussi à respecter les programmes scolaires respectifs, ce qui permettait de faire une évaluation continue des apports de ce projet en utilisant les outils habituels mais aussi ceux qui ont été élaborés en commun. Toute la communauté éducative a été sollicitée afin d'atteindre les objectifs principaux suivants :

- Apprendre à connaître l'autre et à respecter les différences ;
- Acquérir les connaissances sur l'alimentation dans les quatre domaines principaux : la santé par les aliments, l'aspect interculturel de la nourriture, les pratiques autour de la nourriture et la gestion de l'alimentation en milieu scolaire ;
- S'enrichir de sa culture mais aussi de celle des autres ;
- Ouvrir l'école sur le monde extérieur en élargissant l'horizon culturel des élèves.
- Faire évoluer les représentations culturelles d'un pays étranger en les confrontant à la réalité.
- Donner du sens à l'apprentissage d'une langue étrangère (l'anglais) en favorisant les situations de communication simple, en renforçant le besoin de comprendre et de communiquer dans une langue étrangère.
- Apprendre à utiliser les technologies de l'information et de la communication ;
- Connaître les pays d'Europe au travers des différents domaines disciplinaires ;
- Pour les enseignants : s'enrichir des pratiques pédagogiques diverses et découvrir d'autres moyens ou méthodes mis en oeuvre dans les écoles.

Communication et coopération

Les moyens ont été mis en oeuvre pour permettre les échanges et la communication entre organismes participants. Les technologies d'information et de communication ont été les outils les plus utilisés pour faciliter cela. Les porteurs de projet de chaque école ont maintenu une communication régulière au travers d'échanges de courrier électronique. Les enseignants se sont appropriés un espace d'échange sur réseau social et les élèves ont utilisé les moyens existants pour communiquer en différé (mail, courrier postal, etc...) mais aussi en présentiel (visioconférence).

Il a été beaucoup plus difficile pour l'école de Rurutu de maintenir cet échange instantané par visioconférence. En effet le décalage horaire entre la Polynésie et l'Europe obligeait les élèves à venir à l'école en soirée. Pour exemple une communication en direct avec la Turquie a dû se faire à 20h30 en heure locale et 09h30 à Istanbul. La participation des élèves se faisait sur la base du volontariat avec l'accord des parents. L'école est cependant très satisfaite des moments consacrés à ces échanges en direct. La communication intra ou inter école a été assurée par tous les participants de manière équitable et tout au long du projet.

Suivi du projet :

Avec l'équipe pédagogique

Suivi périodique du projet : Période = 5 semaines de travail

Avant le début de période : Préparer la programmation des activités par cycle (de la maternelle à l'élémentaire) et par discipline ; Définir les actions de la période et les événements éventuels ; Etablir l'évaluation des connaissances et compétences qui seront abordées.

Pendant la période : Suivi des actions

Fin de période : Récolter les travaux d'élèves pour restituer auprès des équipes partenaires ; Faire le point sur les acquis des élèves.

Rencontre avec les partenaires : Restitution des travaux ; Echanges de pratique ; Elaboration du plan d'action qui sera mené jusqu'à la prochaine rencontre ; D'une manière générale, les équipes se sont réellement investies pour atteindre les objectifs du projet.

Avec les partenaires et la communauté éducative

En début de projet, différents questionnaires avaient été élaborés afin de :

- connaître les habitudes alimentaires des élèves
 - savoir si l'école offrait une alimentation saine et un bon exemple dans la consommation responsable
- Différents acteurs ont été interrogés : les élèves, les enseignants, le personnel de cantine, la commune, le gestionnaire, les parents, le dentiste, le médecin scolaire (visite médicale annuelle).

Les résultats de l'enquête ont confirmé la nécessité de l'intégration de l'école dans ce projet sur l'alimentation.

Actions concrètes :

- Mise en place d'un goûter à base de fruits et légumes locaux dans toutes les classes.
- Inscription dans le règlement de l'école des interdictions en matière de consommation alimentaire dans l'école : plus de limonade, de jus sucrés, biscuits etc..
- Elaboration d'un menu équilibré à la cantine scolaire puis validation par le médecin de l'île.
- Communication régulière entre la commune et l'école sur la santé alimentaire des élèves.

Quelques résultats obtenus en fin de projet :

La santé :

- des progrès considérables dans la qualité de la dentition des élèves : moins de caries et de dents arrachés.
- une baisse dans le nombre d'enfant atteint d'obésité, cependant le poids reste encore élevé en comparaison avec la norme nationale (notamment chez les 8 à 10 ans).

A l'école :

- Un menu équilibré et varié avec usage des produits locaux au moins une fois par semaine
- Les enfants mangent davantage les fruits et légumes.
- Moins de gaspillage : les élèves terminent leur repas.
- Les élèves apprécient les plats à base de produits locaux.

Dans les familles :

- Les parents achètent beaucoup moins de goûters manufacturés.
- Ils consomment davantage de produits frais.

La municipalité :

- Construction d'une cuisine centrale
- Construction d'un marché municipal
- Des produits locaux dans les repas / les collations préparées lors des manifestations publiques.

Diffusion des résultats :

- Diffusion public sur le site European Share treasure par tous les pays du partenariat.
- Diffusion auprès de la communauté éducative : élèves, parents, enseignants, la commune locale.
- Diffusion sur le site de l'école : <http://goodfoodfeelwell-rurutu.eklablog.com/>
- Diffusion auprès de la direction de l'enseignement primaire.

Une journée spéciale Comenius a eu lieu à l'école au mois de juin 2013. Dans la journée, les parents pouvaient voir les travaux des élèves puis en soirée il y a eu un spectacle dédié au projet. Chaque classe a représenté un pays du partenariat au travers des danses typiques de ces pays.

Problèmes et obstacles rencontrés :

La première difficulté rencontrée a été la maîtrise de la langue anglaise. Un premier test a été passé au début du projet pour situer le niveau de connaissance de la langue anglaise des enseignants (http://www.testpodium.com/en/main/englishtest_02.asp) puis une formation a été mise en place à raison d'1h30 par semaine hors temps scolaire. Cela a fortement contribué à améliorer le niveau des enseignants et de ce fait a permis une meilleure communication avec les partenaires européens.

La connexion à Internet lente et aléatoire, a fortement perturbé le programme des visioconférences avec les écoles du partenariat. De plus, le décalage horaire ne permettait pas la rencontre par visioconférence de tous les élèves d'une même classe de Rurutu avec la classe partenaire. En effet, la visio se faisant en moyenne vers 20h30, 21h00, seuls les enfants ayant eu l'accord de leurs parents étaient présents. Nous n'avions pas pu obtenir des pays partenaires la possibilité qu'ils soient en soirée à l'école.

L'école avait commencé à travailler avec le blog suivant : <http://goodfoodfeelwell.mblog.pf>. On pouvait y trouver les activités du projet et les rencontres dans les écoles partenaires. Les élèves, les parents, les enseignants et autres pouvaient poster des commentaires. Un bug sur le site de l'hébergeur a fait disparaître le blog et il n'a jamais pu être récupéré. Par la suite, des blogs ont été créés chez d'autres hébergeurs tels que eklablog et blogspot.

Perspectives pour 2014 :

Les contacts ont été maintenus avec les écoles du partenariat. La possibilité est donnée aux enseignants de poursuivre les échanges en utilisant la plateforme etwinning. Le groupe sur réseau social est toujours opérant et les enseignants continuent à déposer des travaux en lien ou non avec le projet mené. Les perspectives de participation à un nouveau projet dans le cadre d'Erasmus ne sont pas à écarter.

De la singularité à l'universalité des rythmes et des saveurs de nos régions

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Education et Formation Tout au long de la Vie (EFTLV) – COMENIUS Partenariat multilatéral	Réf. UE : Contrat n°2013-1-PL-COM06-36685 8
--	---

Porteur du projet : A l'initiative de la POLOGNE	Responsable du suivi du projet en PF : Mr ROTUREAU, Principal du Collège TAUNOA Mme VANQUIN, professeur référente
--	--

Budget du projet		
Coût global	2 979 750 F CFP	25 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	2 979 750 F CFP	25 000 €
Polynésie française	F CFP	€
Etat	F CFP	€
Commune	F CFP	€
Autres (préciser)	700 000 F CFP	5 873 €

Durée et phasage du projet : 2013-2015 Mise en œuvre : 2 ans Clôture : 1 semaine (déplacement des professeurs référents en Bulgarie en juin 2015) Signature de la convention de financement : juillet 2013
--

Partenaires du projet	
POLOGNE	Coordinateur général du projet Comenius
Espagne	Partenaire
Italie	Partenaire
Polynésie française	Partenaire
France	Partenaire
Turquie	Partenaire
Bulgarie	Partenaire
Portugal	Partenaire

Le projet

Objectifs principal et spécifiques :

C'est un projet qui a pour but principal de faire découvrir à nos partenaires notre patrimoine culturel vivant, particulier ou commun, et de montrer son influence sur les intérêts contemporains des élèves. Les axes principaux du projet sont à la fois linguistiques et culturels. Les élèves polynésiens s'approprient dans un premier temps leur propre culture pour la transmettre ensuite aux jeunes des pays partenaires. Nous allons travailler dans deux domaines. Le premier volet se concentrera sur la musique et la danse et le second volet développera plus précisément la richesse et la spécificité du patrimoine culinaire polynésien.

Stratégie et philosophie du projet :

La future coopération entre élèves et enseignants des différents pays partenaires dans ce projet apportera à chacun des méthodes nouvelles d'organisation dans le processus d'apprentissage scolaire

Bénéficiaires du projet :

Cette coopération favorise la rencontre de jeunes du même âge issus de cultures différentes. Le projet doit accroître, par le biais des rencontres, la motivation chez l'élève pour apprendre des langues étrangères, pour acquérir et améliorer son autonomie face aux apprentissages. (là je citerai des compétences en anglais) La mise en œuvre du projet implique d'utiliser les compétences acquises en nouvelles technologies grâce au site internet commun. Voici l'adresse du site internet officiel du projet : <http://delasingularitealuniversalite.eu/>. Nous nous attèlerons à développer chez nos élèves les compétences retenues en TICE : utiliser les logiciels et les services à disposition, saisir et mettre en page un texte, écrire-envoyer-diffuser-publier...etc. La consultation régulière du site permet en outre de perfectionner la maîtrise de la langue anglaise (quelques compétences visées en anglais : établir un contact social, comprendre un message oral pour réaliser une tâche, décrire-raconter-expliquer ou encore écrire un message simple), langue choisie pour l'échange. Bien sûr, ce travail sur les compétences est couronné par l'enrichissement culturel lié à la construction d'une identité européenne et à l'ouverture sur l'Europe. Les compétences mises en œuvre sont de plusieurs ordres : respecter les règles de la vie collective, comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences ou connaître les grandes institutions de l'Union Européenne

Résumé du projet :

Nous voudrions donc dans un premier temps faire découvrir la richesse des danses et des chants folkloriques de nos régions tout en présentant une culture polynésienne vivante au travers des danses et les chansons actuellement appréciées par nos élèves. Le domaine de la cuisine régionale sera, quant à lui, exploré au travers d'échanges sur les traditions de chacun des partenaires et au travers de la création par les élèves de recettes interrégionales.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les objectifs:

- Développer la dimension européenne à tous les niveaux pour mettre en évidence l'esprit de citoyenneté européenne en prenant conscience de l'importance de l'héritage culturel de chaque pays participant
- Renforcer le lien et la confiance, entre élèves et enseignants;
- Surmonter des barrières culturelles et historiques entre les différents pays
- Elargir la connaissance géographique de différentes régions européennes
- Renforcer et étendre les capacités de danser et de chanter
- Découvrir et conjuguer le savoir-faire des cuisines régionales de nos partenaires
- Enrichir la connaissance de l'anglais et du français dans les espaces de la communication quotidienne, de la musique, de la cuisine et des échanges entre partenaires
- Connaître et développer la connaissance des langues des pays partenaires (niveau élémentaire)
- Créer et renforcer la possibilité de travail commun des équipes multinationales avec les élèves et les enseignants
- Augmenter l'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux outils numériques pour communiquer.

Descriptif du projet :

- 1 Août 2013 : Création d'un site web et des questionnaires d'évaluation de projet pour chaque étape de la réalisation du projet
- 2 Sept 2013 : Production de PowerPoint, film, exposition pour la présentation des écoles des partenaires
- 3 Oct 2013 : Concours pour la création d'un Logo commun aux partenaires
- 4 Nov 2013 : Production de films pédagogiques des danses folkloriques et chants folkloriques de chaque partenaire
- 5 Dec 2013 : Ecriture de cartes de vœux aux partenaires, album de cartes de vœux (numérique), enregistrement du disque de chants traditionnels et du film de la préparation de plats traditionnels de Noël
- 6 Jan - Fév 2014 : Album commun des aquarelles, des dessins ou des photos de nos régions (version numérique et papier)
- 7 Mars 2014 : Spectacle: "Les danses et les chants folkloriques de nos régions"
- 8 Avril 2014 : Ecriture de cartes de vœux aux partenaires, album commun des cartes (version numérisé) et enregistrement du film des préparations de plats traditionnels de Pâques
- 9 Mai 2014 : Production de PowerPoint ou de films pédagogiques de recettes traditionnelles de chaque partenaire
- 10 Juin 2014 : Création du livre de cuisine commun à tous les partenaires : 2 recettes par partenaire et la recette commune
- 11 Nov 2014 : Spectacle « Les danses et les chants d'aujourd'hui de nos régions »
- 12 Déc 2014 : Cartes de vœux et vidéo en ligne sur les festivités de Noël dans ma famille, dans la rue, dans l'école dans la ville
- 13 Jan 2015 : Synthèse numérique et papier du questionnaire sur les habitudes alimentaires et les rythmes de vie des jeunes des pays partenaires
- 14 Fev 2015 : Production d'une BD sur les rythmes et les habitudes de vie des jeunes (numérique et papier). Exposition de la BD dans chaque établissement
- 15 Mars / Avril 2015 : Atelier vocabulaire sur les thèmes des visites (les expressions de langues des partenaires, traduites en français et en anglais). Réalisation d'un lexique commun sur les thèmes abordés dans le projet.
- 16 Mai 2015 : Recueil final de toutes les productions du projet et l'exposition dans chaque établissement et sur website du projet

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Ce projet est avant tout SCOLAIRE. Nous faisons appel à l'Association des parents d'élèves de manière ponctuelle afin de financer l'intervention de professionnels venus de l'extérieur (Danseuse professionnelle de danse traditionnelle polynésienne). Nous faisons appel au FOYER SOCIO EDUCATIF du Collège TAUNOA dans le cadre de co-financements nécessaires pour compléter les dépenses importantes de nos déplacements en EUROPE. Nous avons fait une demande de co-financement auprès de la Mairie de PAPEETE, qui est restée lettre morte.

Nous avons fait une demande auprès de la DAREIC sans retour positif. Ni la Direction des Enseignements Secondaires ni le Ministère de l'Education ne comptent nous aider dans la recherche de co-financements.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

1. Compléter le forum: les profs, les élèves, les présentations des écoles, les logos – **tous, jusqu'à la fin d'octobre 2013**
2. Compléter le site de projet – les résultats: la présentation commune des écoles et le logo et le journal de projet: la visite à Varsovie – **Pologne, jusqu'à la fin d'octobre 2013**
3. Choix d'une danse et d'un chant folklorique, échanges et apprentissage de la danse et du chant d'un partenaire: **novembre – décembre 2013 – tous**
4. Film d'apprentissage et film pour le site – **novembre – décembre 2013 – Pologne**
5. Album commun de cartes de Noël et de Nouvel An, des repas pour les fêtes (3 slides max), des cantiques – **début décembre 2013– Portugal**
6. Film du spectacle musical: danses folkloriques – **février 2014 - Espagne**
7. Film du spectacle musical: chants folkloriques – **mars 2014 – Turquie**
8. Album des traditions Pâques et printemps (3 slides max) – **avril 2014 – Turquie/Bulgarie**
9. Choix d'une recette de son pays, échange et apprentissage de la recette d'un partenaire – **jusqu'au 15 mai 2014 – tous**
10. Atelier culinaire dans les établissements – courte présentation – **la fin du mai 2014 – Italie**
11. Atelier culinaire "Nos saveurs européennes" – présentation ou film + album de recette – **juin 2014 – France**
12. Evaluation intermédiaire – **juin 2014 – tous - France**

Etat d'avancement du projet en 2013 :

1. Compléter le forum: les profs, les élèves, les présentations des écoles, les logos – **tous, jusqu'à la fin d'octobre 2013**
2. Compléter le site de projet – les résultats: la présentation commune des écoles et le logo et le journal de projet: la visite à Varsovie – **Pologne, jusqu'à la fin d'octobre 2013**
3. Choix d'une danse et d'un chant folklorique, échanges et apprentissage de la danse et du chant d'un partenaire : **novembre – décembre 2013– tous**

Nous n'avons pas eu besoin de toucher à l'enveloppe de l'U.E de Septembre à Décembre 2013.

Evaluation des activités en 2013 :

Aucune évaluation du projet de Septembre à Décembre 2013 car nous n'avons pas encore atteint la période intermédiaire du projet.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

- Doter le collège d'outils technologiques et multimédia performants (parc internet toujours défectueux depuis plusieurs années)
- Trouver une solution pour faciliter la recherche de co-financements des partenaires hors Continent Européen (DOM TOM POM)
- Recevoir un minimum d'aide financière des hautes instances telles le Ministère de l'Education, la DES ou la Commune.

Perspectives pour 2014 :

FINANCEMENT du déplacement en Italie :

- thème : DANSES MODERNES à TAHITI
- date : du 03 au 07 novembre à FLORENCE, Italie.
- nbr de pers : 2 élèves / 2 professeurs accompagnateurs

FINANCEMENT du déplacement en BULGARIE, finalisation du projet COMENIUS :

- thème : clôture
- date : Juin 2015
- nbr de pers : le professeur référent de chaque pays partenaire

SHARE MY SHOES (SMS)

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : COMENIUS	Réf. UE : 2013-1-IT2-COM06-51973 6
--------------------------	------------------------------------

Porteur du projet : Sylvie VEDELAGO	Responsable du suivi du projet en PF : Carole HEITAA-TEROROTUA
--	---

Budget Prévisionnel du projet		
Coût global	15 120 000 F CFP	126 707.45 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	~ 3 000 000 F CFP	25 000 €
Polynésie française	F CFP	€
Etat	F CFP	€
Commune	F CFP	€
Autres (Levées de fonds)	12 120 000 F CFP	101 567.08 €

Durée et phasage du projet : 2 années scolaires

Partenaires du projet	
nom	rôle
Pays européens partenaires : Allemagne, Autriche, Angleterre, Espagne, Norvège, Italie	Travaux et échanges pédagogiques et mobilités
Organismes partenaires : KIWANIS CLUB HEI O TE RA	Aides lors des levées de fonds + aide financière
Supermarchés et sociétés de la place (SUPER U, CARREFOUR, TOP NEWS, etc.)	Dons de lots divers pour levées de fonds

Le projet

Objectifs principal et spécifiques :

Le collège public de Taravao a le privilège de mettre en place une classe COMENIUS regroupant 29 élèves avec le soutien de l'agence Europe-Education-Formation France, le but étant de favoriser l'épanouissement et la réussite des élèves de la Presqu'île

Stratégie et philosophie du projet :

Ce projet innovant a comme objectifs d'encourager l'ouverture à la multiculturalité européenne par des échanges en anglais entre les élèves et des déplacements en Europe (Royaume Uni, Autriche, Espagne, Norvège) et de promouvoir la Polynésie française. Nous souhaiterions aider à la prise de conscience par les élèves de leur citoyenneté européenne tout en mettant en valeur leur culture Polynésienne. Le projet permet d'inciter les élèves à la pratique des langues vivantes telle que l'anglais et de sensibiliser les élèves au partage et à la tolérance.

Ce projet est une opportunité exceptionnelle voire unique pour certains élèves, de découvrir différents pays, différentes cultures et façons de travailler. Ainsi nous encourageons une ouverture de l'esprit et nous souhaitons aiguïser la curiosité des élèves vis-à-vis de l'Europe. Ce partage de connaissances et d'expériences permettront aux élèves de s'enrichir grâce à la découverte de nouvelles cultures mais aussi grâce à la redécouverte de leur propre culture.

Bénéficiaires du projet :

Une classe de 29 élèves méritants dont la grande majorité d'entre eux n'ont jamais voyagé auparavant et une équipe de professeurs.

Résumé du projet : Ce projet est avant tout un projet d'échange culturel et pédagogique ayant pour objectif de d'encourager une ouverture sur l'Europe découvrir cette identité européenne en cohésion avec une identité polynésienne.

Ce projet Comenius s'étale sur 2 années scolaires (2013-2015) durant lesquelles 29 élèves méritants du Collège de Taravao auront l'opportunité de travailler sur deux volets principaux. Le premier étant un travail pédagogique avec des activités concrètes à réaliser tous les mois et à échanger avec les établissements partenaires.

Puis le deuxième volet concerne les mobilités vers l'Europe ainsi quatre voyages sont prévus. Quatre groupes différents composés de 7 à 8 élèves partiront tour à tour en Autriche (juin 2014), à Londres (décembre 2014), en Espagne (février 2015) et en Allemagne (avril 2015)

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Raisons d'être du projet :

- Amélioration et maîtrise de la pratique de l'anglais en contexte réel
- Découverte ou échange avec au moins un pays anglophone
- Désenclavement et ouverture sur l'Europe
- Découverte d'une multi-culturalité européenne
- Maîtrise des techniques de l'information et de la communication pour l'enseignement TICE
- Responsabilisation et autonomie des élèves

Cohérence : c'est un projet qui répond à la politique éducative de la Polynésie Française « une école ouverte »

« Dans cet esprit, Michel LEBOUCHER a présenté à Sébastien THIERRY la politique éducative du Pays et les objectifs visés à travers les dispositifs proposés par l'A2E2F. « *Mon souhait est de permettre à un plus grand nombre de jeunes Polynésiens de bénéficier de ces échanges. Cela provoque bien souvent un déclic chez l'élève* » a souligné le Ministre. »

Extrait du site internet de la **Présidence de la Polynésie Française**, article **Michel LEBOUCHER reçu à l'agence Euope Education Formation France**

<http://web.presidence.pf/index.php/mee-filtre/632-michel-leboucher-recu-a-l-agence-europe-education-formation-france>

Descriptif du projet :

Activités envisagées :

- activités d'échanges pédagogiques diverses avec les 6 autres pays partenaires européens
- 4 mobilités vers l'Europe

Résultats attendus :

- Découverte de l'Europe pour les élèves (désenclavement)
- Redécouverte de la culture polynésienne à travers plusieurs activités
- Partage de cette culture polynésienne
- Autonomie et responsabilisation des élèves

Impact visé :

- Tolérance et ouverture
- Questionnement sur l'identité européenne et polynésienne : richesse identitaire ?

Modalités d'évaluation : évaluations scolaires

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

- Mise en place d'un programme d'activités communes à réaliser dans chaque pays partenaires à partager sur une plateforme pédagogique commune.
- Présentation du projet aux communes de la Presqu'île de Tahiti d'où sont originaires les élèves impliqués dans le projet COMENIUS.
- Demande de sponsors et participation de certains acteurs locaux dans diverses levées de fonds sous forme de lots divers.
- Kiwanis Club HEI O TE RA partenaire principal du projet Comenius : différentes aides durant les multiples levées de fonds et aides financières.
- Demandes d'aides financières à plusieurs acteurs sociaux ou société civile : pas concluante pour le moment.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

- Visite préparatoire décembre 2012 en Sicile : rencontre des futurs pays partenaires et travail sur la mise en place du dossier COMENIUS
- Juillet 2013 : acceptation du projet COMENIUS par l'agence nationale 2E2F (EUROPE EDUCATION FORMATION FRANCE)
- Septembre 2013 : début des activités pédagogiques + début des levées de fonds
- Avril 2014 : réception des partenaires européens à TARAVAO TAHITI
- Mai 2014 : 1ère mobilité des élèves polynésien en Autriche (Spittal)

Etat d'avancement du projet en 2013 :

- Activités pédagogiques
- Activités de levées de fonds

Evaluation des activités en 2013 :

- Les objectifs mis en place pour l'année scolaire 2013-2014 ont été atteints autant au niveau des activités pédagogiques qu'au niveau des mobilités à savoir une mobilité a été effectuée au mois de mai-juin 2014 en Autriche pour un groupe de 7 élèves et 2 professeurs.

- La plus grosse difficulté rencontrée est celle du financement de la totalité des mobilités prévues pour ce projet. L'éloignement de Tahiti par rapport aux différents partenaires européens a un impact important sur le coût des billets d'avion.

La solution trouvée est la mise en place d'activités de levées de fonds afin de financer les mobilités.

- L'organisation de ces levées de fonds a également entraîné un calendrier chargé pour cette année scolaire 2013-2014. Mais nous avons su nous organiser de façon à ce que toutes les activités soient réalisées convenablement

- De plus certains partenaires tels que le Kiwanis club HEI O TE RA et quelques sociétés et supermarchés de la place (SUPER U, ROTUI, CARREFOUR, etc.) nous ont fourni de l'aide pour différentes levées de fonds.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

- Obtention d'aides financières de différentes institutions de la Polynésie Française ou d'autres partenaires de la société civile ?

Perspectives pour 2014 :

- Programme des activités pédagogiques à boucler et à échanger avec les partenaires européens
- 3 mobilités vers l'Europe à effectuer (Londres : Décembre 2014, Norvège : Février 2015 ; Espagne : avril 2015)

- Levées de fonds à organiser pour financer les différentes mobilités prévues.

CULTURE ET NATURE EN EUROPE

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : EFTLV - Comenius	Réf. UE : 2011-1-RO1-COM 06-14655 5
---	--

Porteur du projet : Gilles COLLET , Proviseur du LPA d'Opunohu	Responsable du suivi du projet en PF : 2011-2012 : Audrey LACHAUD / 2012-2013 : Marie BOUCHON, professeurs d'Education Socio Culturelle
--	---

Budget du projet		
Coût global	2 209 200 F CFP	18 513 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	2 147 940 F CFP	18 000 €
Polynésie française	F CFP	€
Etat (lycée)	61 260 F CFP	513 €
Commune	F CFP	€
Autres	F CFP	€

Durée et phasage du projet : Partenariat multilatéral de deux ans (période du contrat financier 01/08/2011 - 31/07/2013)
Durée des phases de mise en œuvre et de clôture : date de mise en œuvre septembre 2011, date du bilan intermédiaire 30 juin 2012, date du bilan final le 30 septembre 2013.
Date de signature de la convention de financement : août 2011

Partenaires du projet	
Roumanie, GRUP SCOLAR TEHNIC TARGU FRUMOS	Partenaire coordinateur
France, Saint Martin (Guadeloupe) Collège Mont des Accords	Partenaire
Turquie, Istanbul Cengizhan Anadolu Lisesi	Partenaire
Espagne (Canaries) I.E.S. ADEJE, Tenerife	Partenaire
Polynésie Française, L.P.A. d'Opunohu (Moorea)	Partenaire
Grèce (Crète) 1o GYMNASIO KOUTSOURA	Partenaire

Le projet

Objectifs principal et spécifiques :

Promouvoir la citoyenneté européenne et donner un exemple d'une citoyenneté interculturelle active dans l'école, comme base de la cohésion sociale en Europe.

- créer un pont entre passé et présent, entre les pays et régions géographiques très différentes du point de vue culturel, économique et social, entre des communautés insulaires (Tenerife, Polynésie, Saint Martin, Crète) et des communautés continentales (Turquie, Roumanie),
- former élèves et professeurs à la connaissance, à la promotion et au respect des traditions, de la diversité culturelle et des valeurs nationales d'autres pays.
- comprendre l'interférence entre l'identité nationale et l'identité européenne, la dimension pluriculturelle de la société européenne et encourager à participer à l'édification d'une société interculturelle,
- accroître l'estime de soi et la valorisation réciproque des peuples européens,
- éduquer et responsabiliser chacun au regard de l'héritage culturel, du développement durable et de l'avenir de l'Europe,
- encourager les élèves à avoir une attitude active envers les problèmes de la communauté et à s'impliquer dans leur résolution.

Stratégie et philosophie du projet :

Sujets / problèmes à traiter : la nécessité de la préservation de l'héritage culturel ; une meilleure valorisation des conditions naturelles pour un développement durable ; la citoyenneté active en Europe ; le dialogue interculturel

Approche adoptée pour atteindre les objectifs : création d'un groupe de discussion ; création d'un site web ; recherche thématique sur les créations traditionnelles, les métiers de la région où se situe chaque école partenaire ; cours extracurriculaires pour apprendre des métiers traditionnels ; collection d'informations sur les pratiques concernant les traditions ; exposition commune : « le musée culturel européen » ; travail en classe sur les traditions et le dialogue interculturel ; constitution d'album commun « les métiers de ma région » créé par les élèves, avec articles, images d'objets, produits et métiers traditionnels de chaque pays ; création d'un DVD avec images et démonstration vidéo sur les métiers traditionnels des pays partenaires

Bénéficiaires du projet :

Chaque école partenaire, et au lycée d'Opunohu, ses apprenants et leurs parents, les enseignants ainsi que l'ensemble des personnels de tous les secteurs.

Résumé du projet :

Le projet est destiné aux élèves de 10 à 18 ans et propose de thématiser l'édification d'une société interculturelle en Europe par la citoyenneté active comme base de la cohésion sociale en Europe.

Des réunions du projet sont prévues dans chaque pays partenaire tout au long de son déroulement sur les deux ans. Ainsi, à chaque étape, le contact direct permettra un échange de pratiques pédagogiques, scolaires, professionnelles et culturelles entre toutes les institutions/écoles partenaires pour leur donner une qualité et une dimension européennes. Les liens interhumains et culturels ainsi créés entre apprenants, enseignants et communautés locales auxquelles ils appartiennent, perpétueront le projet pour mener à de nouvelles approches et collaborations et généreront une solidarité entre les participants des régions plus éloignées et périphériques de l'Europe.

Chaque partenaire réalisera une recherche en ce qui concerne les traditions de son pays, les métiers traditionnels spécifiques de sa région, l'influence de l'environnement et des caractéristiques naturelles sur l'origine et l'apparition de ces métiers. Suite à ces recherches, un album « Les métiers de ma région » sera réalisé, contenant des articles des élèves sur les métiers traditionnels où est située l'école et leur lien avec les caractéristiques naturelles de leur région d'origine.

On organisera dans chaque école des cours extracurriculaires pour apprendre ces métiers traditionnels. Une exposition créée en commun par les partenaires, intitulée « Le musée culturel européen » présentera les meilleures créations. Les partenaires réaliseront ensemble un DVD avec des démonstrations vidéo (faites par des artisans ou des élèves) de ces métiers traditionnels des pays partenaires. Au final, un séminaire « Culture et nature en Europe » sera organisé avec la participation de spécialistes, d'ONG, de musées, et autres personnes et institutions intéressées par le sujet de la relation entre les métiers et l'environnement au long de l'histoire de l'humanité.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet : Relevant du Programme pour l'Education et la Formation tout au long de la vie-COMENIUS, ce projet s'inscrit dans le nouveau projet d'établissement (NPE) de l'EPEFPA de la Polynésie française adopté en Conseil d'Etablissement le 1er juin 2010 selon l'un des axes stratégiques retenus, en cohérence avec les missions qui sont les siennes :

- former et contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle,
- être acteur de l'animation et du développement des territoires (du local au mondial),
- favoriser les échanges internationaux, l'apprentissage des langues, la valorisation de la culture polynésienne.

Descriptif du projet :

Activités envisagées : collection d'informations sur les pratiques traditionnelles, sur les milieux naturels ; travail en classe sur les traditions et le dialogue interculturel ; recherche thématique sur les métiers de la région ; apprentissage de l'interview, de la prise de vue photographique et vidéographique ; cours extracurriculaires pour apprendre des métiers traditionnels ; créations de produits culturels ; rencontres dans chaque pays partenaire

Résultats attendus : création d'un groupe de discussion ; création d'un site web ; réalisation d'une exposition commune : « le musée culturel européen » ; constitution d'album commun « les métiers de ma région » avec articles, images d'objets, produits et métiers traditionnels de chaque pays ; création d'un DVD avec images et vidéos sur les métiers traditionnels des pays partenaires

Impact visé : réappropriation de leur propre culture par les apprenants, découverte de celle des autres pays ; apprentissage de savoir-faire (recherche, utilisation des TIC, prise de vue, gestes traditionnels...) ; apprentissage de savoirs (meilleure connaissance des pays partenaires, de la dimension européenne et de l'interculturalité) ; apprentissage de savoir-être (affirmation de soi, estime de soi, respect de l'autre, implication) ; visibilité et pérennisation du projet (par les rencontres et les produits conçus)

Modalités d'évaluation : pour les rencontres, formulaire d'évaluation individuel à la fin de chaque mobilité ; pour le projet, rapport intermédiaire de juin 2012 et rapport final de septembre 2013 ; pour les actions conduites au sein de l'établissement, questionnaires soumis à l'ensemble de la communauté ; pour les actions conduites au sein des classes, évaluation en contrôles formatifs et certificatifs ; pour les cours extracurriculaires, remise d'un diplôme aux élèves impliqués

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile

Partenaires : Chaque pays conduit sa démarche au sein de son école et apporte sa contribution personnelle aux produits communs. Selon le programme envisagé, il prépare l'accueil de tous les partenaires et réalise le produit dont il a la responsabilité. [Turquie : DVD, Canaries, Adeje, Espagne : album (e-book imprimable), Roumanie : coordination générale, exposition, Guadeloupe Saint-Martin : site web (wikispace), Polynésie française : groupe de discussion (Google group), Crête, Grèce : colloque final « Nature et culture »]

Acteurs locaux : Ils ont apporté leur contribution, notamment à l'accueil des partenaires lors de la rencontre du 28 août au 3 septembre 2012 (disponibilité, accompagnement, visites et activités, dégustation, atelier, présentation de leur structure et de leur activité...)

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

février - avril 2011 : constitution et dépôt du dossier de projet « Comenius, culture et nature »

août 2011 : signature de la convention de financement

septembre 2011 : engagement du projet en réunion plénière de l'établissement, puis réunion de présentation à l'équipe pédagogique et constitution d'un groupe de travail.

Articles de presse dans la Dépêche

septembre - octobre 2011 : présentation du projet dans les classes. Mise en place de clubs « Comenius » au sein de l'association des élèves.

25/11 - 07/12 2011: 1^e rencontre multipartenariale en Turquie. (273 000 F)

Présentation de tous les partenaires ; mise en place du calendrier provisoire et répartition des tâches.

10 - 18 décembre 2011 : voyage d'un groupe de 7 élèves et d'une enseignante à Nuku Hiva, au festival des Marquises, rencontre avec des artisans, des danseurs, créateurs, etc. (61 500 F)

Lancement du site web participatif par le partenaire de Saint Martin.

Etat d'avancement du projet en 2012 :

janvier 2012 : 2^e rencontre multipartenariale à Adeje aux Canaries (Espagne) sans mobilité pour le lycée d'Opunohu.

mars 2012 : création du groupe de discussion ; présentation au public des travaux et activités réalisées dans le cadre du projet « Comenius Culture et Nature en Europe » lors de la journée porte ouverte du lycée. Interview et reportage TNTV.

avril-mai : mise en place d'ateliers pareo et sculpture,

30 mai : accueil d'un groupe du lycée Raapoto, journée gravure-sculpture

mai 2012 : 3^e rencontre des partenaires en Roumanie, Targu Frumos, mobilité de 2 professeurs, (664 500 F)

le point sur les activités réalisées (notamment extracurriculaires) et mise en place de l'exposition « les métiers de nos régions » rassemblant les travaux réalisés par les élèves de chaque pays. Explication du fonctionnement du site et du groupe de discussion à l'ensemble des partenaires.

juin 2012 : remise du rapport intermédiaire à l'agence nationale 2E2F.

28 août - 3 septembre 2012 : 4^e rencontre de l'ensemble des partenaires accueillis au lycée d'Opunohu à Moorea (21 200 F) (+ 42 000 F + coût des déplacements minibus)

point sur l'avancement des actions dans chaque établissement partenaire et présentation des travaux réalisés par chaque pays. Représentation par la coordinatrice du projet, du cahier des charges concernant chaque produit (mentions légales, dates, etc.) Présentation de la structure de l'album par le partenaire espagnol.

Interview et article de presse dans la Dépêche

septembre - décembre 2012 : médiatisation du projet (article de presse, exposition au CDI de l'établissement, diaporama, création de pages dans le site web) suite des travaux d'écriture et d'illustration des métiers traditionnels.

octobre 2012 : finalisation de l'album (e-book imprimable) « les métiers de ma région ».

Evaluation des activités en 2012 et pistes d'amélioration:

Les objectifs/résultats prévus en 2012 ont globalement été atteints.

Au sein du Lycée néanmoins, l'implication et surtout le nombre de participants au projet ont été moins importants qu'espéré.

○ En ce qui concerne l'équipe enseignante, les activités prévues en classe avec les apprenants ont bien été conduites : travail de repérage et de cartographie des pays partenaires européens, apport d'éléments pour une meilleure connaissance de ces pays et de l'Europe en histoire-géo, traduction de documents réalisés avec les élèves en anglais, sensibilisation aux richesses de notre environnement et à sa fragilité, conduite à suivre et méthodes de préservation en biologie, recherches documentaires, diaporamas et exposition au CDI en techniques documentaires, activités culturelles, rencontre d'artisans, création et productions contributives aux différents produits du projet en éducation socioculturelle.

○ L'ensemble des acteurs de l'établissement s'est également impliqué tant lors de la semaine d'accueil des partenaires que plus ponctuellement en amont et en aval pour répondre à des besoins en apportant une aide technique spécifique (lecture de paysage en travaux paysagers, création de menus traditionnels tahitiens en cuisine, préparation des espaces d'accueil par l'équipe d'entretien...)

En revanche, des réunions de concertation plus formelles entre les différents acteurs auraient facilité le suivi et la valorisation de multiples aspects du projet tout au long de son déroulement. Les rencontres plus informelles qui ont eu lieu dans des espaces-temps aléatoires ont compliqué la formalisation et la valorisation des avancées du projet. Confrontés aux difficultés et aux impondérables, l'enthousiasme et l'efficacité décroissent très rapidement s'ils ne trouvent pas d'attention en écho. De plus, les traces témoignant de l'investissement et des actions réalisées n'ont pas toujours été conservées, faute d'avoir pu rappeler la nécessité de le faire...

Ces réunions régulières n'ont pas eu lieu, par souci de ne pas alourdir l'agenda de chacun, déjà très sollicité. En

effet, la récurrence des réunions au sein de l'établissement s'explique par son mode de fonctionnement habituel auquel s'est rajouté pour l'année scolaire 2011-2012, son engagement dans la réflexion (état des lieux, enquêtes, analyse, concertation, prise de décisions stratégiques, choix d'actions à envisager) et l'écriture du volet « animation et développement culturel » de son nouveau projet d'établissement (NPE), fort chronophages notamment pour les acteurs doublement impliqués.

En ce qui concerne les apprenants au départ très enthousiastes, leur déception de ne pas voyager pour rencontrer leurs homologues européens a été grande et difficile à surmonter. Compte tenu de la situation géographique de la Polynésie, les financements octroyés ne le permettaient pas, ce que nous regrettons. La participation de ces élèves aux activités extracurriculaires mises en place a été très sporadique ; pour les externes et demi-pensionnaires, cela s'explique le plus souvent par les problèmes de transport non assurés en dehors des horaires scolaires habituels. S'agissant des internes, l'apprentissage de gestes professionnels traditionnels à réinvestir pour eux-mêmes et pour partager leur expérience avec des jeunes des pays partenaires (via les moyens technologiques informatiques de communication à distance, ou par l'intermédiaire de professeurs les représentant lors des mobilités) n'a donc pas suscité une motivation personnelle suffisante. Pour y remédier, certains ateliers ont alors été organisés sur une durée de temps plus limitée et avec la contribution d'intervenants extérieurs à l'établissement (dont des élèves du Lycée S .RAAPOTO) ce qui a incité les jeunes à y participer et à respecter leur engagement. En outre, certaines activités ont pu être inscrites dans les cours. En revanche, pour les 7 élèves ayant bénéficié d'une mobilité nationale aux Marquises, nous avons noté à leur retour un investissement personnel conséquent sur leur temps libre et une bonne implication dans la réalisation d'une vidéographie. En dépit du coût que cela représente et de la réelle difficulté rencontrée dans la recherche de financements complémentaires, je pense que la mobilité d'élèves apporterait de la valeur ajoutée à ce type de projet.

Les 6 réunions ont eu lieu aux périodes initialement revues lors de la 1^e rencontre en Turquie, en tenant compte au mieux des calendriers et impératifs de chaque structure. Chaque rencontre a permis l'échange et la présentation de l'avancée des projets locaux, le réajustement des exigences, ainsi que l'apport de précisions et la réponse aux diverses questions que se posaient les partenaires. La structure accueillante a proposé un programme de visites et de rencontres destiné à faire connaître sa région.

La participation à ces réunions s'imposait en priorité aux coordinateurs des projets de chaque lieu et aux enseignants les plus impliqués. Cependant, il ne nous a pas été possible de réaliser la mobilité envisagée en Espagne en janvier 2012; le groupe de discussion a alors permis les échanges indispensables pour pallier cette absence. Les documents scripto-visuels mis en ligne sur le site web collaboratif ont complété nos connaissances. On aurait pu également fixer une visioconférence « en direct » en tenant compte du décalage horaire.

Nous avons réalisé deux mobilités en Roumanie en mai 2012, période de transition entre deux coordinatrices du projet. En effet, une des difficultés à surmonter dans la réalisation de ce projet a précisément été la transmission du dossier d'une coordinatrice à l'autre en raison de leurs mutations successives. Or, bien connaître les données et s'approprier tous les éléments utiles à une bonne gestion est indispensable à une coordination efficace. Tout a été fait en ce sens. Cela dit, il serait préférable qu'une seule et même personne coordonne le projet depuis sa conception jusqu'à son évaluation.

Les nuances propres à langue originale de chaque pays devant trouver leur expression en français et en anglais (langues choisies pour le projet), les efforts de tous ont été nécessaires pour améliorer le dialogue, la compréhension et la collaboration tout au long du projet. Etant partenaire français nous avons été parfois sollicités pour des relectures, des traductions et des corrections. Cet aspect, ainsi que ceux qui relèvent de la communication interpersonnelle, des normes et valeurs culturelles spécifiques, ne doivent pas être négligés dans la conduite de projet.

Activités en 2013:

9-14 janvier 2013, 5^e rencontre multipartenariale à St-Martin, Guadeloupe, mobilité d'un professeur (457 000 F). Synthèse des activités réalisées dans chaque structure depuis août 2012. Présentation des diaporamas et vidéographies en cours de réalisation sur les métiers traditionnels en vue de la finalisation du DVD.

10-17 mai 2013, 6^e et dernière rencontre à Ierapetra en Crète (Grèce), mobilité de deux professeurs (690 000 F). Participation au colloque « Nature et Culture », conférences illustrées de visites significatives sur le terrain. Programme de découverte de divers lieux naturels et culturels représentatifs, rencontre avec la municipalité, spectacle de fin d'année de l'école partenaire.

5 juillet 2013, le projet en soi est terminé. A la prochaine rentrée scolaire, nous procéderons à son évaluation et à la valorisation de ses résultats.

30 septembre 2013 : bilan final, renseigner base EST et plateforme agence nationale.

MOBILITE ETUDIANTE POUR LA PERIODE DE STAGE EN ENTREPRISE DES BTS

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : EFTLV-ERASMUS-MOBILITE ETUDIANTE STAGE EN ENTREPRISE	Réf. UE: 2013-1-FR1-ERA02-50329
---	--

Porteur du projet : Christian POUTEAU, Proviseur du Lycée des îles Sous-le-Vent	Responsable du suivi du projet en PF : Michèle LEWON, DAREIC, DGEE
--	---

Budget du projet		
Coût global	791 772 F CFP	6635,05 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	791 772 F CFP	6635,05 €
Polynésie française	0 F CFP	0 €
Etat	0 F CFP	0 €

Durée et phasage du projet : Il s'agit d'un financement dans le cadre des stages en entreprises pour nos étudiants de BTS, pour l'année scolaire 2013/2014. La convention « Erasmus » est du 26/11/2013, les stages ont été effectués du 02/12/2013 au 02/02/2014.

Partenaires du projet	
nom	rôle
HOTEL SILKEN BERLAYMONT BRUXELLES	Entreprise d'accueil dans le domaine de l'hôtellerie.
HOTEL LEOPOLD BRUXELLES	Entreprise d'accueil dans le domaine de l'hôtellerie.

Le Projet

Objectif principal :
 Un stage en entreprise est rendu obligatoire par le référentiel national de notre formation « BTS Assistant de Gestion PME / PM » I.
 L'objectif principal du projet est de permettre à certains étudiants préparant notre BTS d'effectuer leur période de stage en entreprise à l'étranger.

Objectifs spécifiques :
 - valider sa formation en BTS
 - favoriser l'ouverture d'esprit par la mobilité
 - développer l'autonomie
 - pratiquer dans un contexte professionnel très éloigné du cadre habituel des élèves

Stratégie et philosophie du projet : mobilité d'étudiant dans le cadre de leur stage en entreprise.

Bénéficiaires du projet :
 La demande de financement concernait 3 étudiants du Lycée des îles Sous-le-Vent. Seuls deux étudiants en BTS AG PME / PMI stagiaires se sont engagés et ont trouvé un lieu de stage.

Résumé du projet :
 Les stages en entreprise effectués par Melle FAARA et M. EBB entrent dans le cadre de leur formation en BTS Assistant de Gestion PME / PMI à référentiel commun européen. Leurs missions se sont caractérisées par une forte polyvalence à dominante administrative au sein de services hôteliers. Ils ont exercé leurs activités dans le domaine de la gestion de la relation avec la clientèle et avec les fournisseurs ainsi que dans le domaine de la communication.
 A noter que le stage obligatoire en entreprise est le support d'une épreuve entrant en compte pour l'examen.
 De manière plus générale, les stages en Europe visent à développer les qualités d'adaptation des étudiants aux exigences du marché international, à améliorer leur compréhension de la culture sociale et économique d'un pays à travers le cas de celui du pays d'accueil, et selon le pays, leur permettent de développer des compétences en matière linguistique. Ils sont un des éléments qui leur permet de mieux appréhender la réalité de l'Espace européen dont, à la fois, ils font partie en tant que citoyens français et sont si éloignés. Les périodes de formation à l'étranger donnent aux étudiants une approche de l'entreprise différente de celle vécue en Polynésie. De plus, cela les encourage à élaborer un projet personnel et professionnel qui leur permettra à terme d'être davantage mobiles.
 Enfin, le retour de cette expérience auprès de leurs camarades est très vivement encouragé.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'architecture européenne des études définie par l'article D.123-13 du code de l'éducation. En Polynésie la période de stage à l'étranger fait partie intégrante de la formation de plusieurs BTS (Commerce International, Tourisme, Assistant de Manager), dont le nôtre : Assistant de Gestion PME / PMI à référentiel commun européen.

Descriptif du projet :

Les stages effectués en entreprise par les étudiants en BTS font partie intégrante de leur formation. Ils font l'objet d'une évaluation devant un jury entrant en ligne de compte pour l'examen. L'étudiant présente tout d'abord le contexte professionnel dans lequel il a évolué, puis les missions ou les projets auxquels il a participé. Il s'agit d'une épreuve ponctuelle, en cours d'année.

Différentes épreuves de communication, dont l'une en anglais, sont également basées sur les travaux effectués en stages. Les notes des différents jurys comptent pour l'obtention du diplôme.

Les attestations de stage, les notes et les observations des tuteurs sont transmises à une commission de validation des dossiers. Chaque stage à l'étranger est valorisé sur le CV du candidat.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les stages en entreprise à l'étranger se font dans le cadre d'une convention « Erasmus » signée avec l'Agence Europe Education Formation France (2e2f) : recherche de stages (si nécessaire), aides au financement (déplacement, bourse).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Cette mobilité étudiante a eu lieu de décembre 2013 à février 2014. Le projet est donc entièrement réalisé.

Etat d'avancement du projet en 2013 :

Les dépenses 2013 : 715 400 CFP

Les dépenses 2014 : 17 571 CFP (solde des bourses aux étudiants)

Il n'y a plus d'engagement en cours, toutes les dépenses ont été réglées.

Il reste à encaisser 955,05 € soit 113 968 CFP.

Evaluation des activités en 2013 :

Il s'agit des deux premières mobilités étudiantes à l'étranger réalisées par le Lycée des îles Sous-le-Vent.

Ces mobilités essentielles ont été recherchées dans une stratégie d'ouverture de l'établissement à l'international inscrite au projet de l'établissement.

Nous entendons poursuivre dans cette voie. C'est pourquoi nous avons soumis à l'Agence 2e2f une candidature pour la nouvelle charte « Erasmus + » qui permettra de couvrir la période 2015-2020.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

La nouvelle charte « Erasmus + » nous apportera d'une part une pérennité dans l'engagement de l'Agence 2e2f pour 5 années, et d'autre part l'accès à des stages pris en charge pour les destinations « régionales » comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ou d'autres états de la zone Pacifique.

Nous allons donc pouvoir « légitimer » notre action auprès des étudiants et de leurs familles, car leur mobilisation ne va pas de soi dans notre contexte local.

Nous allons aussi chercher à privilégier des lieux de stage en environnement anglophone, et pourquoi pas maoriophone.

Perspectives pour 2014 :

La validation de notre dossier « Erasmus + » auprès de l'Agence 2e2f, la mobilisation des étudiants entrant en formation à la rentrée 2014, et la participation au consortium initié par la DAREIC (DGEE, Ministère de l'Education).

MOBILITE DANS LE CADRE DES STAGES ETUDIANTS EN BTS

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : EFTLV- ERAMUS- MOBILITES DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DES STAGES	Réf. UE : FR1 – ERA02-36743
--	------------------------------------

Porteur du projet : Madame Antoinette PIRO Proviseur lycée AORAI	Responsable du suivi du projet en PF : Michèle LEWON - Professeur
--	---

Budget du projet		
Coût global	684 745	
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	684 745	5 487 €

Durée et phasage du projet : Il s'agit d'un financement dans le cadre des stages en entreprise pour la période 2013-2014

Partenaire du projet	
GRECOTEL GRECE	Entreprise d'accueil

Le projet

Objectif principal :

- permettre aux étudiants inscrits à la formation préparant au brevet de technicien supérieur (BTS) d'effectuer leur stage à l'étranger.

Objectifs spécifiques :

- valider sa formation en BTS
- favoriser l'ouverture d'esprit par la mobilité
- développer l'autonomie
- pratiquer dans un contexte professionnel une langue vivante étrangère.

Stratégie et philosophie du projet : mobilité d'étudiant dans le cadre de leur stage en entreprise.

Bénéficiaires du projet : La demande de financement concernait 9 étudiants du lycée AORAI et un professeur dans le cadre de l'organisation de la mobilité. Seule une étudiante en BTS AG PME-PMI stagiaire a bénéficié d'une mobilité.

Résumé du projet :

Le stage en entreprise effectué par Mademoiselle TUPUNA entre dans le cadre de sa formation en BTS Assistant de Gestion PME-PMI à référentiel commun européen. Ses missions se caractérisent par une forte polyvalence à dominante administrative. Mademoiselle TUPUNA participe à la gestion opérationnelle de l'entreprise notamment dans ses dimensions commerciales. Elle exerce ses activités dans le domaine de la gestion de la relation avec la clientèle et avec les fournisseurs ainsi que dans le domaine de la communication en anglais. Ce stage a été le support d'une épreuve orale devant jury en juin 2013.

De manière plus générale, les stages en Europe et dans le bassin Pacifique aident les étudiants à s'adapter aux exigences du marché international, et leur permettent de développer des compétences en matières linguistiques, et d'améliorer leur compréhension de la culture sociale et économique du pays d'accueil. Ils sont un des éléments qui leur permet de mieux appréhender la réalité de l'Espace dont Européen dont ils font partis et dont ils sont à la fois si éloignés et d'appréhender les exigences des Entreprises à la fois dans l'environnement régional Pacifique et International. Les périodes de formation à l'étranger donnent aux étudiants une approche de l'entreprise différente de celle vécue en Polynésie. De plus, cela les encourage à élaborer un projet personnel et professionnel qui leur permettra à terme d'être davantage mobiles.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'architecture européenne des études définie par l'article D.123-13 du code de l'éducation. En Polynésie la période de stage à l'étranger fait partie intégrante de la formation des BTS Commerce International, Tourisme, Assistant de Manager, Assistant de Gestion PME/PMI.

Descriptif du projet :

Les stages effectués en entreprise par les étudiants en BTS font partie intégrantes de leur formation et font l'objet d'une évaluation devant un jury. L'étudiant présente tout d'abord le contexte professionnel dans lequel il a évolué puis les missions ou les projets auxquels il a participé. Il s'agit d'une épreuve ponctuelle. Différentes épreuves de communication dont l'une en anglais sont également basées sur les travaux effectués en stages. Les notes des différents jurys comptent pour l'obtention du diplôme.

Les attestations de stage, les notes et les observations des tuteurs sont transmises à une commission de validation des dossiers. Chaque stage à l'étranger est valorisé sur le CV du candidat.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

- agence Europe Education Formation France (2^e2f) : recherche de stages.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Etat d'avancement du projet en 2013 : Mobilité effectuée en 2013.

Évaluation des activités en 2013 :

Une seule mobilité réalisée sur les 9 obtenus (en mai 2013).

Il est difficile de trouver des stages en Europe puisque nous n'avons pas la possibilité de prospecter et de rencontrer les entreprises. Les stages proposés par l'Agence 2^e2F ne correspondent à des niveaux BTS. Lorsqu'une proposition pourrait être intéressante, elle est généralement souvent obsolète.

Enfin il est tout aussi difficile de gérer le déplacement et l'hébergement des étudiants

De ce fait les établissements de Polynésie ont décidé de se regrouper en consortium.

L'année 2013 a été une année charnière, car le programme Erasmus va évoluer vers ERSAMUS + en 2014.

Le lycée AORAI a donc une fois de plus candidaté à la nouvelle Charte ERASMUS +. Candidature qui a été retenue.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Pour anticiper les changements, le lycée Aorai a décidé de participer au consortium des Établissements qui sera mis en place. Ce consortium doit permettre de mutualiser les informations sur les lieux de stages, capitaliser les outils de productions (documents contractuels ou pédagogiques)

Cependant, l'éloignement avec l'Europe reste un frein important.

Enfin, il est à noter que les délais octroyés par l'Agence européenne pour déposer les dossiers sont souvent très courts et décourageants.

Perspectives pour 2014 :

- adhésion au consortium Polynésie

- demande de mobilités pour les stages des étudiants

- attente de l'ouverture des mobilités vers les pays tiers (notamment du pacifique)

**Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française
menacés d'extinction et de leurs habitats**

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : BEST	Réf. UE : 07.032700/2012/615869/SUB/B2
-----------------------------	--

Porteur du projet : Société d'Ornithologie de Polynésie	Responsable du suivi du projet en PF : Association Manu, Société d'Ornithologie de Polynésie (SOP).
---	---

Budget du projet		
Coût global	50 113 399 F CFP	421 124 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	29 750 000 F CFP	250 000 €
DIREN, BirdLife, CEPF	20 363 756 F CFP	171 124 €

Durée et phasage du projet : 24 mois, modifiée par avenant à 26 mois 28/02/2012 au 30/04/2014

Partenaires du projet	
Direction de L'Environnement de Polynésie française (DIREN)	Cofinance le projet ; appuis dans les démarches institutionnelles et vis-à-vis des autres administrations 2012-2013
BirdLife International/ Fondation Jensen	Cofinance le projet via la fondation Jensen ; appui technique (plans d'action Monarques) : 2013
Conservation International/ Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF)	Cofinance le projet (fin en 2012)

Le projet

Objectifs principal et spécifiques : ce projet est axé sur le développement d'un réseau de gestion durable dans trois des quatre Zones d'Oiseaux Endémiques (ZOE) de la Polynésie française grâce à la mise en place dans chaque archipel une ou plusieurs actions concrètes de sauvegarde des espèces d'oiseaux endémiques qui y vivent.

Stratégie et philosophie du projet : la mise en place d'une prévention durable de l'introduction d'une EEE (Espèce Exotique Envahissante) dans trois îles cibles indemnes : Rimatara (Australes), Ua Huka, et Tahuata (Marquises), va contribuer à la préservation des oiseaux endémiques des ZOE de l'arrivée d'une EEE sur les dernières îles où ils persistent. Par ailleurs, la mise en place d'un contrôle durable d'une ou plusieurs EEE dans deux îles cibles infestées : Tahiti et Fatu Hiva (Marquises) va concourir à sauver les oiseaux endémiques des ZOE.

Bénéficiaires du projet : Outre la biodiversité, les populations locales, les organisations de la société civile et les autorités locales des îles de Rimatara, Ua Huka, Tahuata, Fatu Hiva et des Communes de Paea et de Punaauia sur Tahiti.

Résumé du projet : ce projet vise à contribuer, sur 3 archipels différents, à la sauvegarde de 3 des 5 espèces de Polynésie française en danger critique d'extinction (le Monarque de Tahiti, le Monarque de Fatu Hiva et le Martin-Chasseur des Marquises) et de leurs écosystèmes ainsi qu'à la protection de populations uniques ou essentielles pour 3 des 7 oiseaux terrestres en danger d'extinction sur le territoire (le Carpophage des Marquises, le Loris ultramarin et le Kuhl) et pour 3 des 7 espèces vulnérables à l'extinction (le Monarque Iphis, la Rousserolle de Rimatara et la Salangane de la Société).

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Dans leur grande majorité, les oiseaux de Polynésie française et leurs habitats sont menacés par des EEE (rats, chats, oiseaux introduits, ruminants ou pestes végétales modifiant leur habitat...), dont la prolifération est parfois induite par les activités humaines (cf. : transport maritime). Les EEE ont conduit à la dégradation des écosystèmes terrestres de Polynésie française. Ainsi sur 33 espèces d'oiseaux terrestres nicheurs, 28 sont endémiques de la Polynésie française ou orientale et parmi ces dernières, 19 sont menacées de disparition, soit 71 % d'entre elles. Or, au-delà des raisons éthiques de la préservation de la biodiversité, la disparition de ces espèces entraînera la fragilisation de l'écosystème et donc des conditions de vie des populations locales, compte tenu du rôle socio-économique de la biodiversité. Conscient de ces enjeux, les autorités et les populations polynésiennes ont commencé à exprimer le souhait d'agir conjointement et durablement en faveur de la protection de leur environnement naturel. Par le biais d'une démarche participative, la Polynésie française a adopté, en 2006, une stratégie pour la biodiversité, conformément à la Convention de Rio sur la diversité biologique, afin de sauvegarder les espèces animales et végétales, marines, terrestres ou aquatiques, qui participent à l'équilibre de ses écosystèmes et qui sont aussi source de nombreux services au développement durable de la Polynésie : tourisme, agriculture, pêche, perliculture, artisanat... L'un des huit axes prioritaires d'intervention défini dans le cadre de cette stratégie concerne la protection des espèces menacées et la lutte contre les espèces envahissantes. Ce projet répond aux objectifs de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 du gouvernement français, et notamment à ses objectifs n°4 : « Préserver les espèces et leur diversité » et n°10 : « Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer ». Enfin, parmi les 208 ZOE identifiées par BirdLife International dans le monde, quatre se situent en Polynésie française, soit en 2^{ème} position pour les îles du Pacifique après la Papouasie Nouvelle-Guinée. Trois de ces 4 ZOE sont dans un état critique selon BirdLife International (Rimatara, Iles de la Société et Archipel des Tuamotu). Ainsi, ce projet s'appuie sur les stratégies en matière de biodiversité du Pays, du gouvernement français et de BirdLife International, dont la SOP est partenaire.

Descriptif du projet :

Ce projet vise principalement à créer et à faire assurer la gestion durable des espèces d'oiseaux les plus menacées de Polynésie française par les populations locales de zones protégées. Des actions de bio surveillance et de restauration des écosystèmes locaux constituent l'essentiel de la mise en œuvre du projet.

Plus précisément, il s'agit d'une part d'actions visant à :

- prévenir de l'arrivée des EEE, et notamment du Rat noir, sur les îles de Rimatara et Ua Huka, et du Grand Duc d'Amérique, sur l'île de Tahuata (ex : dispersion de raticide sur les quais, piégeage des EEE...)
- lutter contre les EEE dans les cas des Monarques sur Tahiti et Fatu Hiva et mettre en place des aires protégées en lien avec les propriétaires fonciers sur le modèle du projet « Takitumu Conservation Area » (Iles Cook) concernant la sauvegarde du Monarque de Rarotonga (mise en place de visites d'études réciproques)
- et réhabiliter l'environnement des espèces en danger (ex : arrachage des plantes invasives; mise en place de pépinières d'arbres indigènes...).

D'autre part, des actions visant à développer des projets de développement économique et touristique durables seront mises en œuvre selon le potentiel de chaque île (ex : développement de sorties ornithologiques ; plantation de santal ; développement de la sylviculture et de l'apiculture ...), afin d'assurer la pérennité des actions de préservation et protection des sites (création d'emplois patentés liés à l'environnement). Les résultats attendus de ce projet sont l'amélioration de la préservation de l'habitat naturel des oiseaux endémiques menacés de Polynésie française, l'augmentation des effectifs des Monarques et l'augmentation de l'implication des populations dans leur sauvegarde.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Des campagnes de communication vis-à-vis des professionnels de la mer et des populations locales auront lieu, par le biais d'affichage dans les lieux publics, d'organisation de réunions d'informations, de mise en place de site internet... Ces actions de sauvegarde se feront en impliquant la population locale notamment via la création ou l'animation d'un Groupe de Gestion Participative (GGP) sur chaque site, chargé de mettre en place des aires protégées pour les 2 espèces prioritaires (les Monarques de Tahiti et de Fatu Hiva) et de développer des projets de développement durable liés à l'exploitation éco-touristique ou agro-forestière des sites (exploitation durable des richesses faunistique et floristique). Le choix des propositions d'actions est fait par le GGP de chaque site qui regroupe, sous l'égide du représentant de la Direction de l'Environnement en charge des programmes terrestres (Tahiti), les propriétaires des terres visées, les autorités locales concernées, les acteurs locaux animant la vie sociale, les associations en charge de la protection de l'environnement, les enseignants des écoles et les membres actifs de la SOP (deux réunions par an). Les inventaires et études de marché qui auront été réalisés guideront le choix. Chaque GGP a la responsabilité de gérer ou d'encadrer certaines actions (piégeage des rongeurs, renouvellement du raticide sur le quai, affichages dans les lieux publics, sorties avec les écoles)

Enfin des campagnes de communication vis-à-vis des professionnels de la mer et des populations locales seront menées régulièrement, par le biais d'affichage dans les lieux publics, d'organisation de réunions publiques d'informations, de mise en place de site internet... Une sensibilisation spécifique des jeunes aura par ailleurs lieu grâce à l'organisation de sorties sur le terrain, d'ateliers ou de mini-conférences, à la mise en place de pépinières dans 4 écoles de Paea et Punaauia et à la diffusion de livre.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Etat d'avancement du projet en 2013 :

La convention de subvention a été signée le 29 février 2012 par la SOP et reçue le 14 mars 2012 par la Commission européenne. Un avenant a été signé par les deux parties pour un report de l'action de 2 mois (fin au 30/04/2014 au lieu du 28/02/2014)

Dépenses Engagées : 20 996 280 F CFP

Communauté Européenne : 14 678 544 F CFP

BirLife International/JENSEN : 1 386 889 F CFP

Ministère de l'Environnement : 6 317 736 F CFP

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) ont conduit à la dégradation des écosystèmes terrestres de Polynésie française. Ainsi sur 33 espèces d'oiseaux terrestres nicheurs, 28 sont endémiques de la Polynésie française ou orientale et parmi ces dernières, 20 sont menacées de disparition, soit 71 % d'entre elles. Il y a donc urgence à agir durablement pour transmettre cette richesse aux générations futures.

L'objectif général de l'action proposée était de développer un réseau de gestion durable de l'avifaune dans trois des quatre Zones d'Oiseaux Endémiques de la Polynésie française en poursuivant ou en mettant en place des actions concrètes de sauvegarde des espèces d'oiseaux endémiques qui y vivent.

Ces actions de sauvegarde devaient impliquer les populations locales notamment via la création de Groupes de Gestion Participative (GGP) proposant également aux populations des actions secondaires de développement durable. Sur les deux sites possédant les deux espèces les plus menacées de Polynésie française : Tahiti avec le Monarque de Tahiti *Pomarea nigra* et Fatu Hiva avec celui de Fatu Hiva *Pomarea whitneyi*, les GGP ont abouti à la signature de déclarations d'intention pour la création d'Aires protégées sur le modèle du Takitumu Conservation Area (TCA) des îles Cook. Ces actions étaient divisées sous la forme de deux objectifs spécifiques.

Pour l'objectif spécifique n°1 'Mise en place d'une prévention durable de l'introduction d'une EEE dans une île indemne', trois îles cibles étaient prioritaires en Polynésie française : **Rimatara** (Australes, ZOE n°211, ZICO PF 19), **Ua Huka** (Marquises, ZOE n°212, ZICO PF 11), encore indemnes de Rat noir et **Tahuata** (Marquises, ZOE n°212, ZICO PF 15) qu'il faut protéger du Grand-duc d'Amérique. Ces trois espèces sont introduites en Polynésie Française et portent gravement atteinte à la biodiversité ; elles sont déclarées nuisibles dans la réglementation locale.

Sur Ua Huka, l'action de sauvegarde inclut la protection des quais avec du raticide placé dans des stations de dératisation, l'inspection des marchandises et le piégeage régulier des rongeurs. Lors des 4 GGP qui ont été tenus, la nécessité et la mise en place d'une quarantaine pour certaines marchandises a été discutée et la totalité des 320 adultes interrogés via un porte-à-porte se sont déclarés favorables à cette quarantaine partielle déjà opérationnelle sur l'île. L'impact économique du rat noir pour Ua Huka a été mis en avant : sa présence causerait une perte moyenne de 14 millions FCP par an aux habitants rien que par les pertes en coprah induites alors que la biosécurisation ne coûte que 500.000 FCP par an. Des outils de communication ont été élaborés (site web, presse, flyers). En octobre 2013, les 85 enfants des deux écoles primaires et du CJA de l'île ont été sensibilisés. La quatrième réunion du GGP s'est terminée par une répétition générale d'une alerte au rat noir qui a été effectuée avec une cellule de crise, composée de 6 volontaires, avec mise en application pratique du Plan d'action d'urgence en cas de détection du rat noir sur l'île.

Sur Rimatara, l'action de sauvegarde est la même que celle menée à Ua Huka. Lors du deuxième GGP, 121 foyers représentant 381 adultes ont été consultés et 379 d'entre eux se sont déclarés favorables à la mise en place d'une quarantaine pour certaines marchandises afin de protéger l'île du Rat noir, tout comme le Conseil municipal à l'unanimité. Un hangar a été dévolu à cette fonction et la quarantaine partielle a déjà commencé. 108 élèves ont été sensibilisés sur cette île. Des outils de communication ont été élaborés spécifiquement pour cette île.

Les actions de protection et de contrôle permettent de dire que ces deux îles sont toujours exemptes de Rat noir. Deux associations vont prendre le relais des GGP et encadrer localement l'action de biosécurisation de l'île dans la durée (*Rima'ura* créée en avril 2014 à Rimatara et *Vaiku'a i te manu o ua huna* créée en mai 2014 à Ua Huka). L'écotourisme basé sur les oiseaux a été développé sur ces deux îles, avec un début prometteur, permettant de fournir un revenu pour le programme de biosécurisation (86 visites à Rimatara et 35 à Ua Huka au cours du projet)

Des rencontres ont été réalisées avec le Port autonome de Papeete, l'Aéroport de Tahiti, Air Tahiti et Air Archipel, l'Huilerie de Tahiti, les bateaux de commerce et le Service du Développement Rural pour renforcer protection de ces deux îles exemptes de Rat noir. Tous les décideurs 'sécurité' ont été rencontrés et des diffuseurs anti-rongeurs ont été remis ainsi que des flyers. Des formations ont également eu lieu pour le personnel des trois goélettes. Des stations d'empoisonnements ont été livrées aux 3 bateaux et 8 sont installées en soute où le poison est changé tous les mois par les marins. 20 stations ont également été installées dans les hangars des aéroports de Tahiti Faaa et de Hiva Oa car Air Tahiti et Air Archipel prennent désormais en compte les risques liés aux transports accidentels de rat par avion.

Sur Tahuata, l'inventaire du Martin Chasseur des Marquises ou Pahi et de son habitat favorable ont été réalisés. Le prestataire local a été formé à la détection du Grand-duc sur Hiva Oa et a effectué ensuite des recherches

régulières sur Tahuata. Il a également reçu une formation en écotourisme et en apiculture (avec trois habitants de l'île) sur Fatu Hiva. Aucun Grand-duc d'Amérique n'a été détecté sur l'île au cours du projet. L'ensemble de la population de Tahuata est désormais sensibilisée au Pahi et au risque d'introduction du Grand-duc.

Une série de sorties scolaires a été organisée par le prestataire en 2013 dans les 4 villages de l'île pour un total de 70 enfants. Le Pahi, devrait devenir l'emblème de l'île selon les souhaits de Mr le Maire. Ce programme a réellement été pris en charge par la communauté de Tahuata. Devant cet engouement et les risques relativement faibles de disparition de l'espèce (comparativement aux monarques), la SOP a décidé de laisser au maximum fonctionner ce programme de manière autonome par les personnes locales. Le GGP constitué est en fait le Conseil municipal de l'île, composé de 15 membres dont le prestataire fait partie.

De manière transversale, une étude de marché écotouristique a été menée et le site internet de l'association entièrement reconstruit (www.manu.pf), avec un onglet 'sortie ornithologique en Polynésie'.

Pour l'action spécifique n°2 ' Mise en place d'un contrôle durable d'une ou plusieurs EEE dans une île infestée', deux îles cibles étaient prioritaires en Polynésie française : Tahiti (Société, ZOE n°213, ZICO PF 05) et Fatu Hiva (Marquises, ZOE n°212, ZICO PF 17)

Sur Tahiti les actions de sauvegarde ont été le renforcement des actions de dératisation avec remplacement du raticide une fois par mois, la mise en place d'un réseau de piégeurs bénévoles d'oiseaux introduits sur Punaauia et Paea ayant permis le piégeage de 2 598 martins tristes et 2 119 bulbuls à ventre rouge pendant le projet sur ces deux communes. Le contrôle des oiseaux introduits sur les territoires des Monarques a été testé via l'empoisonnement, le piégeage (4 captures) et le tir (8 oiseaux touchés avec la carabine à air comprimé en 2012, 19 avec la carabine 22 LR en 2013). 16 chats ont été retirés de la vallée de Maruapo en 2013. Ainsi les effectifs des Monarques de Tahiti sont remontés à 46 adultes fin 2013 contre 40 fin 2011. Le nombre de couple est passé de 12 à 16 et celui des couples reproducteurs de 8 à 11 et 22 jeunes ont survécu à l'envol contre 3,2 jeunes par an de 1998 à 2011. 2 enclos (à chèvre et à cochon) ont été terminés sur Maruapo, ainsi que l'aménagement des cascades permettant d'accéder à la zone haute de cette vallée. 15 chèvres ont été éliminées par tir. Six GGP ont été tenus, pour un total de 137 participants. Les enfants des deux communes ont été impliqués via des conférences ou ateliers (1 964 enfants), des sorties ornithologiques (883 enfants), un concours de dessin (334 enfants), des ateliers d'origami (175 enfants) et 4 pépinières réalisées dans 4 écoles. Plus de 30 enseignants et 141 accompagnateurs se sont associés à ces actions. Deux formations de développement durable (une en apiculture et une en botanique et techniques de pépinière) ont été suivies par 19 participants et 30 enseignants des écoles se sont déplacés à la pépinière de Papara. Plus d'une centaine de personnes (103 bénévoles et 68 jours de travail pour l'équipe de la SOP et les propriétaires des vallées) a participé à des chantiers de restauration de l'habitat et éliminé des plantes envahissantes dans les territoires des Monarques et aux alentours. 101 plants d'arbres et arbustes indigènes ont été plantés. L'échange avec le TCA a permis à 3 propriétaires des vallées de Tahiti et au représentant de la commune de Paea, futur acquéreur de la vallée de Papehue, de partir sur Rarotonga en mai 2013 et l'accueil de 9 propriétaires du TCA en décembre 2012. Grâce à cet échange, une déclaration d'intention pour la création d'une Aire protégée dans les vallées de Maruapo, Papehue et Hopuetamai a été signée entre la SOP et les chefs de famille.

Sur Fatu Hiva, les actions de sauvegarde ont été l'extension des zones dératisées, l'insertion d'un maillage de tapettes à rat dans les zones traitées de manière à diminuer la quantité de poison utilisée, l'élimination de 26 chats sauvages et la stérilisation de 25 chattes domestiques au village pour réduire le risque de prédation des monarques. Une intensification du suivi des territoires occupés par les monarques a été réalisée. Les effectifs se maintiennent autour de 29 oiseaux adultes le nombre de couple est stable mais celui des couples produisant des jeunes est passé de 3 à 6 entre 2012 et 2013. 11 poussins ont été produits au cours du projet. Afin de stopper de toute urgence un projet de route qui devait passer par 2 des 3 derniers territoires contenant des couples fertiles en 2012, un questionnaire a été mené dans la vallée d'Omoa auprès de 66 foyers (représentants 274 personnes), 78 % étaient contre, 15 % sans opinion et des projets de développement durable ont été identifiés selon les souhaits des habitants. 102 enfants ont été sensibilisés (dont 23 ont fait un concours de dessins et 18 une sortie scolaire). 4 réunions de GGP totalisant 82 personnes ont eu lieu pendant la période du projet et 185 autres personnes ont été sensibilisées lors de réunions annexes du projet. 19 habitants ont suivi une formation en apiculture en octobre 2013 et le nombre de ruche a augmenté à Omoa de 226 % depuis. Ce sont finalement 5 propriétaires terriens qui ont participé à l'échange avec le TCA des îles Cook. Grâce à cet échange, une déclaration d'intention pour la création d'une Aire protégée dans les vallées de Ta'iu a été signée entre la SOP et les chefs de famille des propriétaires et de locataires de ces vallées.

Pour ces deux îles, 31 articles ont été diffusés dans la presse locale, 11 dans la presse internationale et 7 émissions de TV ont été tournées et diffusées sur le sujet dont celle 'Des Racines et des Ailes' diffusée le 26 février 2014 sur France 3 devant 3.2 millions de personnes en métropole. Pour les différentes actions du projet, huit emplois (CDI et auto-entreprises) ont été créés avec une visibilité qui persiste jusqu'en 2015 pour six d'entre eux. La SOP a reçu le prix coup de cœur d'EDF en 2014 et le premier prix de BirdLife International en 2014 pour son travail sur le Monarque de Tahiti. Un projet de développement durable centré sur l'écotourisme est en préparation avec la Direction de l'Environnement de Polynésie française puisque sur le marché intérieur 72 % des personnes interrogées se sont déclarées prêtes à aller voir le Monarque de Tahiti et 25 % que l'écotourisme aviaire pourrait influencer leur choix de destination pour leurs vacances.

Evaluation des activités en 2013 :

Il n'y a pas d'actions non réalisées, seules certaines actions n'ont pas eu le résultat escompté. D'autres activités ont dépassé, de loin, les prévisions du projet.

Le contrôle des chèvres par leur mise en enclos n'a pas réussi car la mise en enclos des cochons, effective seulement en mars 2014, s'est faite en pleine saison des pluies. Les chèvres ayant une nourriture abondante sur les hauteurs de la vallée et ayant déjà été rendues craintives par des tirs en octobre 2013 et des chiens sauvages n'ont pas été attirées par la nourriture déposée dans l'enclos. De plus, l'enferment des cochons a duré moins d'un mois car ils ont découvert un point de faiblesse dans un des côtés réaménagés par les propriétaires.

Les propriétaires ont donc décidé d'éliminer les chèvres sauvages sans la mise en enclos et préfèrent mettre dans l'enclos des chèvres déjà domestiquées qu'ils achèteront.

Le contrôle des busards par les pièges Bal Chatri n'a pas été réalisé car les tests n'ont pas été concluants ; l'autre type de piège testé n'a permis de capturer qu'un busard en dehors des territoires de Monarque et n'a rien donné dans les vallées à Monarque.

Aucune sortie d'écolier n'a pu avoir lieu sur Ua Huka, principalement à cause des cocoteraies qui doivent être traversées à pied (les routes qui mènent aux oiseaux endémiques sur cette île sont très mauvaises) rendent toute sortie sur le terrain dangereuse. Néanmoins, l'abondance des oiseaux endémiques sur Ua Huka (et Rimatara) permet à tous les enfants de connaître leurs oiseaux et de les voir régulièrement, ce qui n'est pas le cas sur Tahiti, Fatu Hiva et Tahuata.

La formation en apiculture qui devait avoir lieu à Tahuata (et être faite par un des habitants de Fatu Hiva) a été faite sur Fatu Hiva finalement, par le spécialiste en apiculture du bureau de la SOP après une demande d'autorisation effectuée par mail auprès de l'Union Européenne qui a été acceptée le 14/04/2013 via un mail de K. Zaunberger. Elle n'entraînait aucune modification de coût. Cette modification a permis d'effectuer une des actions de développement durable qui a été le plus appréciée et efficace. Lors de l'échange avec le TCA, ce ne sont pas 2 mais 9 personnes des Iles Cook qui ont tenu à participer à l'échange retour sur Tahiti et en prenant à leur charge leurs billets d'avion. Sans dépasser le budget attribué pour cette partie de l'échange, nous avons donc réparti l'utilisation des fonds différemment (alimentation et logement, sans billet d'avion).

A part ces cinq points, toutes les actions nous semblent s'être déroulées conformément aux prévisions du projet, signalons toutefois une certaine liberté dans la tenue des réunions de GGP qui n'ont pas pu être tenues aussi régulièrement que dans le projet initial mais l'équipe de la SOP 1) a dû démultiplier les actions de sensibilisation en porte à porte pour être sûr que le projet se déroule avec un impact suffisant auprès des populations cibles et que les gens se déplacent à ces réunions; 2) a profité de nombreuses autres réunions annexes du projet pour sensibiliser les gens et 3) a tenu ces GGP à bon escient, quand il devenait nécessaire qu'une décision soit prise. Ces actions ont pris évidemment beaucoup plus de temps que prévu mais l'implication des personnes locales était indispensable.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

A la date de rédaction de cette fiche, le projet est terminé depuis plusieurs mois. Les améliorations sur le projet ont eu lieu tout au long de sa mise en œuvre pour impliquer davantage les propriétaires terriens, lutter efficacement contre les prédateurs ou obtenir l'accord des sociétés de transport pour respecter les règles de biosécurité.

Perspectives pour 2014 :

Janvier-Février : suivi de la reproduction du Monarque de tahiti, Mise au point avec les sociétés de transport maritime pour la biosécurité.

Mars 2014 : Mission Fatu hiva.

Avril 2014 : 4^{ème} séjours sur Rimatara et Ua Huka puis Fatu Hiva (C.B.), Finalisation du rendu.

PACIOCEA

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : programme BEST	Réf. UE :07.032700/2012/635071/sub/B2
---------------------------------------	---

Porteur du projet : Agence des aires marines protégées	Responsable du suivi du projet en PF : Antenne Polynésie de l'Agence des aires marines protégées
--	--

Budget du projet		
Coût global	F CFP	904 453 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	F CFP	500 000€
Polynésie française	F CFP	€
Etat	F CFP	€
Commune	F CFP	€
Agence des aires marines protégées	F CFP	404 453€

Partenaires du projet	
nom	rôle (très succinctement)
PROE	Co-porteur duprojet
UNESCO Commission	Partenariat méthodologie et diffusion
UMR ESPACE DEV	Soutien scientifique

Le projet

Objectifs du programme

Objectif général : renforcer les capacités et donner les moyens aux échelles régionales et locales d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de l'océan dans le Pacifique Sud.

Ce projet pilote est une première tentative de planification spatiale marine, à différentes échelles spatiales, en utilisant des données de différentes résolutions et en s'adressant à des décideurs de différents niveaux. PACIOCEA apportera un cadre méthodologique pour une gestion intégrée basée sur les écosystèmes de la biodiversité marine et côtière qui corresponde aux différents niveaux d'action dans le Pacifique comme il est spécifié par la convention sur la diversité biologique (CBD COP5 V/6/B/ principe 7). Les résultats de PACIOCEA seront mis en œuvre selon un gradient continu d'échelles depuis les lagons, les archipels, les ZEEs jusqu'à la moitié du Pacifique (plus de 21 Mkm²). Il contribuera ainsi fortement à la mise en œuvre des stratégies des pays concernés comme le plan d'action Ruahatu (Grenelle de la mer Polynésien), la coopération bilatérale franco-australienne sur la gestion durable de la mer de Corail, le « Pacific Oceanscape » et les objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique.

Objectifs particuliers :

- 1) Développer des analyses et des cartes pour servir de base à une gestion intégrée de l'océan, au sein et au-delà des eaux sous juridiction, dans les pays du Pacifique Sud.
- 2) Définir des scénarios ou options de gestion et élaborer des recommandations.
- 3) Encourager la collaboration régionale et renforcer les capacités régionales.

Bénéficiaires du projet

- les PTOM du Pacifique (Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et Pitcairn
- les autres Etats du Pacifique

Enrichissement des méthodologies de planification spatiale et de gestion des ressources et espaces marins.

CHRONOGRAMME DU PROJET

Activités	Juillet 2013	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Janvier 2014	février	mars	avril	mai	juin
Préparation Activité 1 (cf. finalisation de la méthodologie)					Suva ↓							
Mise en œuvre Activité 1												
Préparation Activité 2 (cf. collecte des données)												
Mise en œuvre Activité 2												
	Juillet 2014	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Janvier 2015	février	mars	avril	mai	juin
Mise en œuvre Activité 2		Nouméa ↓										
Préparation Activité 3 (cf. analyse et synthèse des enjeux)												
Mise en œuvre Activité 3												
Préparation Activité 4 (cf. élaboration des scénarios de gestion)				Nadi ↓								
Mise en œuvre Activité 4												
Préparation Activité 5 (cf. diffusion des résultats)												

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Le Forum des îles du Pacifique a adopté une feuille de route pour une gestion intégrée de la mer à l'échelle régionale sous l'intitulé de « Pacific Oceanscape ». Un groupe de travail marin entre les institutions se réunit régulièrement pour contribuer le mieux possible aux objectifs fixés par le Forum. Les pays concernés font preuve d'initiatives en faveur de la protection des océans sous la forme d'aires marines protégées pour lesquelles les annonces se succèdent, les dernières en dates étant celle des Iles Cook et de la Nouvelle-Calédonie. Au niveau international, dans le cadre de la convention sur la diversité biologique, un premier atelier scientifique régional s'est tenu dans le Pacifique Sud pour identifier les zones significatives sur un plan écologique et biologique (EBSA). De son côté, la pêche ne cesse de se développer, notamment sous la pression des flottes asiatiques et le dispositif d'encadrement finit de se mettre en place avec l'entrée en vigueur de l'Organisation régionale des pêches du Pacifique Sud. L'exploitation minière dans les grands fonds devient également une réalité, du fait de la tension internationale sur les terres rares, avec par exemple une exploitation qui démarre en Papouasie Nouvelle Guinée et une exploration menée par un consortium français sur la ZEE de Futuna.

L'enjeu est de développer une vision intégrée de l'espace marin, de ses écosystèmes et de ses potentialités, et des représentations synthétiques qui permettent aux décideurs politiques qui se sont engagés dans la feuille de route du « Pacific Oceanscape » de donner des suites concrètes à leur engagement, de prendre des décisions rationnelles en termes d'exploitation et de protection des ressources marines.

La planification spatiale marine est une matière en plein développement pour laquelle les méthodes et les outils ont déjà fait l'objet de publications (notamment de la part de la commission océanographique de l'UNESCO) et d'expériences pratiques (notamment de la part de l'Agence des aires marines protégées au travers d'analyse stratégiques régionales réalisées par exemple en métropole française, en Bretagne Nord, en Corse ou encore en Polynésie, ou en cours en Nouvelle-Calédonie).

Descriptif du projet :

Contenu du programme

PACIOCEA sera mis en œuvre au travers de 5 étapes :

1. Echange et capitalisation d'expériences pour définir en commun une méthode de planification spatiale marine adaptée au Pacifique Sud.
2. Rassemblement des données existantes.
3. Identification et synthèse en termes d'enjeux pour la gestion de l'espace marin.
4. Planification sur la base de scénarios de conservation pour identifier les futures zones prioritaires pour des recommandations de gestion basées sur les écosystèmes.
5. Dissémination des résultats

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Co-portage entre l'Agence des aires marines protégées et le PROE pour une diffusion et une insertion au sein des politiques de gestion de l'environnement du Pacifique

Implication des PTOM du Pacifique dans le montage, l'acquisition et la mise en forme des données et de leur diffusion.

Intégration des connaissances scientifiques disponibles sur la région Pacifique

Ateliers de validation des résultats dans les PTOM et débat avec les usagers institutionnels nationaux et régionaux (agences régionales, scientifiques et société civile en Nouvelle Calédonie et Polynésie française et dans l'ensemble des pays et territoires de la zone CPS.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet et Etat d'avancement du projet en 2012 :

Projet présenté au programme BEST en 2011

Le chef de projet à l'Agence des aires marines protégées a été recruté début 2013

Les activités du projet débuteront été 2013

Activités en 2013 :

- 1^{er} Juillet 2013 : début opérationnel du projet et prises de fonction du chef de projet à l'antenne Agence des Aires marines Protégées à Nouméa
- Phase 1 : définition de la méthode de mise en œuvre de cette planification spatiale marine
- Atelier participatif n°1 à Suva, Fidji du 26 au 28 novembre 2013

Perspectives pour 2014 :

- Phase 2 : Collecte des données et constitution d'une base de données régionales
- Phase 3 : Analyse des enjeux écologiques et socio-économiques
- Atelier participatif n°2 à Nouméa, Nouvelle Calédonie du 18 au 21 août 2014
- Phase 4 : élaboration de scénarios prospectifs
- Atelier participatif n°3 à Nadi, Fidji du 28 au 31 octobre 2014

- Dissémination : présentation de la méthode de planification choisie et des premiers résultats, au World park Congress de Sydney, novembre 2014
- premier rapport technique : Analyse des enjeux
- Mise en ligne des analyses et scénarios sur une plateforme collaborative sur le web

Perspectives pour 2015 :

- Analyse des contributions via la plateforme collaborative, Mars 2015
- Discussion des résultats lors d'une session du Marine Sector Working Group, Forum des Iles du Pacifique, et élaboration des recommandations de gestion de l'espace maritime
- Rédaction des recommandations au regard des stratégies et plans d'actions régionaux
- Second rapport technique : Prospectives et recommandations stratégiques
- Juin 2015 : présentation des résultats finaux

PACE-Net Plus
Réseau Pacifique-Europe pour la Science, la Technologie et l'Innovation

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : FP7-INCO-Net	Réf. UE : 609490
------------------------------	------------------

Porteur du projet : IRD Institut de Recherche pour le Développement Prof. Jean-François Marini (signataire de la convention de financement)	Responsable du suivi du projet en PF : Partenaire : ILM
---	---

Budget du projet		
Coût global	401 452 601,43 F CFP	3 364 172,80 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	357 956 348,94 F CFP	2 999 718,00 €
Polynésie française / ILM	2 708 552,34 F CFP	22 698,00 €
Etat	F CFP	€
Commune	F CFP	€
Autres (préciser)	F CFP	€

Durée et phasage du projet : Date de démarrage : 02.09.2013 Date de fin : 01.08.2016 (36 mois)

Partenaires du projet	
Institut de recherche pour le développement, IRD, France	Coordination (gestion, communication et dissemination) ; partenariats EU/PAC et communication avec la CE
Association of Commonwealth Universities, ACU	Renforcement des partenariats EU/PAC et communication/dissemination à l'Europe Promotion des opportunités européennes auprès des partenaires du Pacifique
The Australian National University, ANU,	Renforcement de la coopération EU/PAC en Changement climatique et ressources naturelles
CNRT Nickel and son Environnement, CNRT, Nouvelle-Calédonie	Renforcement de la coopération EU/PAC en CC, ressources minérales et environnement
Technical Centre of Agricultural and Rural Cooperation, CTA, Pays-Bas	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture
Institut Louis Malardé, ILM, Polynésie française	Renforcement de la coopération EU/PAC en santé et bien-être, Etat de l'art de la recherche dans le Pacifique
Landcare Research, LCR, Nouvelle-Zélande	Renforcement des partenariats EU/PAC et communication/dissemination dans le Pacifique
Montroix Pty Ltd, MPL, Australie	Renforcement des partenariats EU/PAC et communication/dissemination dans le Pacifique
National University of Samoa, NUS, Samoa	Contribution à tous les <i>work packages</i> (participation à la conférence SIDS)
Secretariat de la Communauté du Pacifique, SPC	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture
Sociedade Portuguesa de Inovação, SPI, Portugal	Renforcement de la coopération EU/PAC en santé et bien-être, Etat de l'art de la recherche dans le Pacifique ; l'Innovation pour répondre aux défis sociétaux
United Nations Industrial Development Organization (UNIDO), Autriche	Coordination de la partie Innovation du projet pour répondre aux défis sociétaux
University of Papua New Guinea, UPNG, Papouasie Nouvelle-Guinée	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture & L'Innovation pour répondre aux défis sociétaux
University of the South Pacific, USP (regional: Fiji)	Organisation des plateformes de dialogue bi-régional EU/PAC
Vanuatu Cultural Centre, VKS, Vanuatu	Contribution à tous les <i>work packages</i>
Leibniz-Zentrum für Marine Tropenökologie, ZMT, Allemagne	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture et en Changement climatique et ressources naturelles

Le projet

Objectifs principal et spécifiques :

- Renforcer le dialogue entre l'Europe et la région du Pacifique en science, technologie et innovation
- Soutenir les efforts de recherche et d'innovation
- Promouvoir l'excellence scientifique et la compétitivité industrielle et économique par le biais d'Horizon 2020

Stratégie et philosophie du projet :

Le projet s'attache à analyser les besoins en recherche et les opportunités de coopération dans le champ de ces 3 grands défis sociétaux :

- Santé, changements démographiques et bien-être
- Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche en sciences marines et maritimes, bio-économie
- Enjeux climatiques, exploitation des ressources naturelles, matières premières.

Bénéficiaires du projet :

Le projet est chargé d'actualiser son état des lieux de la recherche régionale en ST&I ; ce dernier inclura des données sur les experts en ST&I, les organismes de recherche, les PME, les universitaires, les décideurs politiques et des représentants de la société civile.

En utilisant les sources d'innovation qui pourront être identifiées pour chacun des trois défis sociétaux, il a pour objectif d'atténuer les difficultés posées à l'innovation et à réduire l'écart entre secteurs public et privé dans les pays insulaires, à promouvoir le développement de produits industriels dans le cadre des intérêts économiques mutuels de l'Europe et du Pacifique.

Résumé du projet :

De nombreuses populations dans le monde sont confrontées à de véritables défis dans les domaines de la santé et du bien-être, de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources terrestres et marines et encore des effets du climat et de ses changements. Dans le Pacifique Sud, certains de ces enjeux sont renforcés par les réalités géographiques et socioéconomiques propres à la région. La recherche scientifique, le développement technologique et l'innovation ont un rôle capital à jouer pour relever ces défis. Les opportunités de collaboration entre chercheurs européens et du Pacifique dans ces domaines sont nombreuses et variées. Les politiques et stratégies scientifiques de l'Union Européenne visent à les renforcer, notamment au travers des perspectives offertes par Horizon 2020, le programme européen pour la recherche et l'innovation. Renforcer le dialogue bi-régional en Science, Technologie et Innovation (ST&I) doit permettre d'intensifier la collaboration entre Europe et Pacifique au service de ces enjeux sociétaux ; tel est l'enjeu de PACE-Net Plus.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Le paysage de la recherche et de l'innovation du Pacifique est extrêmement varié, allant des Pays et Territoires des Iles du Pacifique (PTIP) avec peu ou pas de capacités en STI, aux Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) à fortes capacités, et à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie, qui ont de nombreux réseaux d'institutions de recherche et d'innovation.

Dans ce contexte, PACE-Net PLUS succède au projet PACE-Net (2010–2013), qui a permis à l'Union européenne de renforcer avec succès les collaborations bilatérales avec la région Pacifique en améliorant la visibilité des réseaux en science et technologie. Les recommandations de PACE-Net ont en outre été communiquées au *Pacific Plan Review*, outil stratégique de gouvernance des pays océaniques membres du Forum du Pacifique.

Descriptif du projet :

Le projet est chargé d'actualiser son **état des lieux de la recherche régionale en ST&I** ; ce dernier inclura des données sur les experts en ST&I, les organismes de recherche, les PME, les universitaires, les décideurs politiques et des représentants de la société civile.

Des **ateliers thématiques** (sur les défis sociétaux) qui se tiendront en septembre 2014 à Brème (Allemagne), en Nouvelle Calédonie et en Polynésie Française et Novembre, afin de (re)définir nos priorités en matière de recherche en ST&I, identifier des activités et des initiatives conjointes, dans l'intérêt mutuel des deux régions. Ces initiatives conjointes seront encouragées au moyen d'un fonds propre. **L'innovation** sera spécifiquement traitée – les potentiels et barrières seront analysés et des niches identifiées pour la région - (sous la direction de l'ONUDI). Le projet organisera des **plateformes d'échanges bi-régionales** réunissant acteurs et structures de gouvernance des deux régions, pour chercher des synergies entre les initiatives existantes et promouvoir toute forme de coopération bi-régionale en matière de recherche en ST&I. La première se tiendra à Auckland en décembre 2014.

Des **indicateurs** divers (fréquentation du site internet, nombre de questionnaires/interviews obtenus, nombre de participants à nos événements, nombre de publications sur nos activités/innovations, nombre et types de collaboration nouées à travers le networking etc.) nous permettront de mesurer le succès de ce projet.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les partenaires ont été autant que possible couplés (Europe/Pacifique) afin de favoriser la coopération bi-régionale au sein même du projet. Quasiment toutes les tâches sont codirigées et effectuées en collaboration.

La société civile sera largement sollicitée dans le cadre de notre état des lieux des activités en matière d'innovation sur plusieurs territoires ou dans plusieurs états du Pacifique (Nle Calédonie, Fidji et Papouasie Nouvelle-Guinée).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

L'année 2013 a vu s'achever le premier projet PACE-Net et le démarrage de son successeur, PACE-Net Plus. Le précédent projet incluait la plupart des activités du projet courant et a permis de dégager des recommandations thématiques (dans les domaines de la santé, de la biodiversité, de l'agriculture/foresterie, de la pêche/aquaculture, de l'eau douce, des aléas climatiques) et concernant la recherche plus généralement à l'égard des décideurs, telles que :

- s'assurer de la visibilité de l'intérêt mutuel dans ce projet et s'accorder sur un agenda concernant les priorités d'intérêt mutuel avec l'Europe ;
- plus d'actions incentives de la part de l'Europe à destination du Pacifique pour motiver nos acteurs de la recherche (telles que la création d'un observatoire intégré, basé sur des recherches pluridisciplinaires sur le changement climatique dans le Pacifique...);
- la création de groupes de travail thématiques pour développer des plan d'action régionaux motivés par des aspirations nationales ;
- etc.

Etat d'avancement du projet en 2013 :

- Début du projet : 2 septembre 2013.
- Atelier de lancement du projet organisé à Nouméa en octobre 2013 ;
- Etat des lieux sur la recherche en ST&I initiée (à base de questionnaires ; d'annuaires pays sur la recherche en ST&I et d'analyse bibliométrique) ;
- Infoday sur Horizon 2020 et le projet en Décembre 2013 à Sydney (suivi en 2014 d'un Infoday en mars à Nouméa ; juin à Auckland ; novembre à Papeete) ;
- Planification des activités à mener en 2014.

Evaluation des activités en 2013 :

Les objectifs et résultats du premier INCO-Net sur le Pacifique ont largement été atteints en termes d'amélioration de la visibilité de nos priorités scientifiques et de dissémination de nos recommandations thématiques et générales à l'égard des décideurs ; néanmoins, la prise en compte de nos priorités en matière de recherche en ST&I à l'Europe d'une part et la prise en compte de ces recommandations dans les plans d'action nationaux ou régionaux reste à concrétiser – ce que le projet actuel s'emploie à faire.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Capitaliser sur les résultats déjà obtenus ; stimuler les relations régionales et bi-régionales en ST&I ; pérenniser les réseaux d'acteurs et de collaboration.

Perspectives pour 2014 :

Organisation d'ateliers thématiques (sur les défis sociétaux) qui se tiendront en septembre 2014 à Brème (Allemagne)

Les résultats de l'état des lieux et des ateliers de Brème alimenteront les débats de la 1^{ère} plateforme de dialogue bi-régional (prévue en décembre 2014, à Auckland).

« Island Ecosystems, Local Livelihoods : Combating Invasive Alien Species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people »

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : ENRTP (AP 2011)	Réf. UE :
--	------------------

Porteur du projet : BirdLife International	Responsable du suivi du projet en PF : Société d'Ornithologie de Polynésie
--	--

Budget du projet		
Coût global (estimation)	64 025 535 F CFP	603 574 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE (2012-2015)	28 438 248 F CFP	238 316 €
Commune	Soutien logistique de la Commune des Gambier)	0 €
Fondation Packard (2014)	19 093 078 F CFP	160 000 €
BirdLife International (BirdFair) (2014)	11 240 333 F CFP	94 194 €
Eglise Catholique/Société Civile des Actéons (2014)	1 000 000 F CFP	8 380 €
WWF Fond Biomes	1 193 317 F CFP	
Pacific Development and Conservation Trust (2012)	1 118 730 F CFP	9 375 €
	60 890 389 F CFP (Encore 4 M FCP à pourvoir)	510 261 €

Partenaires du projet	
Nom	rôle
Direction de l'Environnement de Polynésie française	Appui administratif et financier, relation avec le gouvernement de Polynésie Française
Eglise Catholique/Société Civile des Actéons	Appui logistique, bénéficiaire des actions sur Tenarunga, appui politique, soutien financier
Commune des Gambier	Appui politique et logistique du projet
Pacific Invasives Initiative	Validation plan opérationnel/expertise
Technical Advisory Group (TAG) du Department of Conservation (DOC) de Nouvelle-Zélande	Validation plan opérationnel/expertise
- Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO), Nouvelle-Calédonie - NatureFiji-MareqetiViti (NFMV), Fidji - Palau Conservation Society (PCS), Palau - Te Ipukerea Society (TIS), Iles Cook - O Le Si'osi'omaga Society Inc , Samoa	Echange d'expérience avec les autres partenaires du projet « Island Ecosystems, Local Livelihoods : Combating Invasive Alien Species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people »

Durée et phasage du projet : préciser la durée du projet, la durée des phases de mise en œuvre et de clôture, la date de signature de la convention de financement...
Signature SOP MANU /BirdLife International le 17 janvier 2012.
Durée du projet : Initialement 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, **fin repoussée au 31/12/15**.
Démarrage effectif du projet en Polynésie française: avril 2012 (recrutement du chargé de projet)
2012-2014 : phase préparatoire et recherche de financements
Premier trimestre 2015 : organisation de l'opération
Avril 2015 : Opération d'éradication
Mai – Décembre 2015 : Mise en place des mesures de biosécurité et rédaction des rendus

Le projet

Objectifs principal et spécifiques : Ce projet vise notamment à renforcer les capacités des petits pays insulaires en développement et des PTOM du Pacifique à lutter contre la prolifération et les impacts environnementaux et socio-économiques négatifs des espèces exotiques envahissantes. Ainsi, en Polynésie française, l'objectif de ce projet est d'éradiquer les rongeurs de plusieurs îles des Tuamotu-Gambier identifiées comme des sites clés pour la biodiversité et possédant un aspect sociologique notable.

- Objectif N°1 : Éradiquer les populations de rats des îles de Vahanga, Tenarunga, Makaroa, Kamaka et éradiquer la population de lapins de Manui. Maintenir ces îles indemnes de rongeurs dans le futur.
- Objectif N°2 : Créer et développer de nouvelles compétences en Polynésie Française.
- Objectif N°3 : Améliorer les conditions de vie et les ressources de la population locale.
- Objectif N°4 : Améliorer la connaissance et la prise de conscience du danger lié aux espèces invasives par la population locale : grand public, décideurs politiques et autres parties prenantes.

Stratégie et philosophie du projet :

Ce type de projet, le premier en Polynésie Française, a déjà été mené sur plus de 100 îles à travers le monde. L'éradication définitive des rongeurs d'îles inhabitées est de loin préférable au contrôle régulier des rongeurs pour protéger la biodiversité. Des mesures de bio-sécurité permettant de limiter le risque de réintroduire les rongeurs sont ensuite à mettre en place.

La SOP Manui est assistée de BirdLife international et d'un panel d'experts Néo-zélandais et Australiens pour mener à bien ce projet, la SOP Manui seule ne possédant pas encore cette compétence.

Ce projet ambitieux, tant les îles en questions sont éloignées, et couteux en raison de l'utilisation d'un hélicoptère, nécessite l'adhésion de tous. Ce projet ne pourra se construire sans les usagers et propriétaires des îles : Eglise Catholique/ Société civiles des Actéons, Mairie des Gambier, propriétaires, coprahculteurs, pêcheurs (Reao, Tureia...), ni sans les services du Territoire. La SOP souhaite donc réunir toutes les parties prenantes et les entités liées au projet pour qu'il devienne collectif. Une aide sera demandée au BAE pour le soutien de ce projet en 2013 (notamment l'organisation d'une réunion avec toutes les parties prenantes).

Bénéficiaires du projet : Outre la biodiversité, ce sont les coprahculteurs (Société Civile des Actéons) intervenants saisonnièrement sur l'atoll de Tenarunga qui bénéficieront du projet : augmentation des ressources liées au coprah, amélioration des conditions de vie et diminution des risques de maladies véhiculées par les rats.

Résumé du projet :

En Polynésie française, l'objectif de ce projet était d'éradiquer manuellement les rongeurs de l'atoll de Vahanga (un des quatre atolls du groupe Actéon, Tuamotu), pour offrir de nouveaux espaces à des espèces terrestres d'oiseaux menacés de disparition ainsi qu'aux oiseaux marins et permettre l'amélioration des conditions de vie des populations locales via le maintien de l'exploitation des cocoteraies. Grâce à des financements complémentaires le projet est en passe de se réaliser sur 2 atolls des Actéons et 3 motu des Gambier, grâce à une mutualisation des ressources. L'opération serait réalisée de manière aérienne grâce à l'utilisation d'un hélicoptère, qui permet de maximiser les chances de réussite de l'opération.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les Espèces Exotiques Envahissantes ont conduit à la dégradation des écosystèmes terrestres de Polynésie française. Ainsi sur 33 espèces d'oiseaux terrestres nicheurs, 28 sont endémiques de la Polynésie française ou orientale et parmi ces dernières, 20 sont menacées de disparition, soit 71 % d'entre elles. Il y a donc urgence à agir durablement pour transmettre cette richesse aux générations futures. Une prise en compte locale du problème justifie que l'on mette en commun des moyens pour sauver ces espèces.

Les zones incluses dans le projet sont identifiées depuis de nombreuses années :

Les atolls de Tenararo et Vahanga ont été identifiés comme « Zone Clé pour la Biodiversité » (Conservation International 2007) et « Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux », Birdlife International 2009).

Cet ensemble abrite un nombre important d'espèces menacées inscrites sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Les plus menacées sont :

- la Gallicolombe érythroptère (*Gallicolumba erythroptera*) classée « En danger critique d'extinction » (CR) par l'UICN.

- le Chevalier des Tuamotu (*Prosobonia cancellata*) classé « En danger » (EN) par l'UICN. L'atoll de Tenararo, en particulier, abrite l'une des deux plus importantes populations de chacune de ces espèces au monde.

Les motu Manui, Kamaka et Makaroa sont également des « biodiversity key areas » et des « Important bird areas » (BirdLife International 2009) car ils abritent des oiseaux marins menacés comme l'Océanite à gorge blanche *Nesofregatta fuliginosa*, classée « En danger » (EN) par l'UICN ainsi que plus d'une dizaine de plantes menacées de disparition. Ces motu peuvent servir à restaurer les habitats et (ré)introduire des espèces locales menacées.

Ce projet régional, dirigé par BirdLife Pacifique, englobe 5 autres PTOM en plus de la Polynésie Française (Samoa, Cook, Fidji, Palau, Nouvelle Calédonie).

Descriptif du projet :

Activités de l'OBJECTIF N°1

- Révision des informations essentielles en vue de la mission d'éradication,
- Mission de terrain pour une mise à jour des données écologiques sur les îles,
- Rédaction du Plan Opérationnel pour l'éradication,
- Création et mise en œuvre d'un Plan de Communication pour l'opération d'éradication,

- Développement d'un Plan de Santé et Sécurité pour l'opération d'éradication,
 - Création et mise en œuvre d'un Plan de Biosécurité,
 - Suivi des espèces non-cibles durant les phases pré et post-éradication,
 - Mise en œuvre et exécution de l'opération d'éradication des rats et lapins
 - Suivi des modifications et du rétablissement de l'écosystème suite à l'éradication,
 - Évaluation des mesures de biosécurité et de restauration.
- Activités de l'OBJECTIF N°2
- Participation de du Chargé de projet aux sessions de formations et aux réunions de suivi du projet mené par BirdLife Pacifique,
 - Collaboration avec des groupes de spécialistes (partenaires internationaux) afin de combler les déficits de connaissances nécessaires pour mener à terme le projet d'éradication,
 - Communication avec les partenaires locaux afin de transmettre les compétences acquises,
 - Formation de l'équipe technique d'éradication sur le terrain.
- Activités de l'OBJECTIF N°3
- Communiquer avec les communautés et institutions locales pour constater les changements en état de la santé physique et financière de la population locale attribuables aux activités d'éradication.
 - Promouvoir l'utilisation de Tenarunga comme site de coprah culture et faire perdurer le statut tabu de Vahanga.
 - Promouvoir d'autres ressources pour les populations locales (écotourisme notamment).
- Activités de l'OBJECTIF N°4
- Communication auprès du grand public via la diffusion de matériel de sensibilisation,
 - Participation active aux divers comités officiels, sessions de formation, événements locaux et conférences,
 - Promotion du principe de précaution afin d'éliminer les impacts négatifs des espèces envahissantes,
- Indicateurs de succès du projet :
- Absence de rats lors de suivi sur le terrain 12 et 24 mois après la mission d'éradication,
 - Taux de recolonisation (naturelle) d'espèces de flore et de faune extirpées,
 - Respect des atolls de Tenararo et Vahanga comme refuges d'espèces rares par la population locale et les touristes
 - Amélioration (jusqu'à 35%) de la récolte de noix de coco (coprah),
 - Découverte de sources alternatives de revenu pour la population locale
 - Création de documentation pour la diffusion des connaissances acquises lors du projet,
 - Constat après enquêtes d'une prise de conscience des effets nuisibles de la présence d'espèce envahisseuses parmi la population locale (économie et santé),
 - Embauche de main-d'œuvre locale (investissement dans l'économie régionale).
 - Formation (acquisition de compétences) parmi la population locale de techniciens compétents en éradication pour la mise en place d'éventuels projets dans d'autres îles de la région,
 - Adoption et retenue à long terme par les communautés et le gouvernement local des principes et pratiques de la biosécurité,

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Direction de l'Environnement de Polynésie française : Appui administratif et financier, relation avec le Gouvernement de Polynésie Française.

Eglise Catholique/Société Civile des Actéons : Appui logistique, bénéficiaire des actions sur Tenarunga, appui politique, soutien financier

Commune des Gambier : Appui politique et logistique du projet

Pacific Invasives Initiative : Validation plan opérationnel/expertise Validation du plan opérationnel et conseils pour la réalisation du projet

Technical Advisory Group (TAG) du Department of Conservation (DOC) de Nouvelle-Zélande : Validation du plan opérationnel et conseils pour la réalisation du projet

Autres membres des PTOM inclus dans le projet ENRTP : Echange d'expérience avec les autres partenaires du projet, 2 autres pays ayant déjà réalisé l'éradication de l'île prévue dans leur projet.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Depuis le début du projet, seule la phase préparatoire a été débutée (voir activités ci-dessous). Suite à des financements incomplets, l'opération a été repoussée à Avril 2015 pour rechercher les derniers financements.

Etat d'avancement du projet en 2013 : Les activités menées en 2013 sont liées à la préparation de l'opération et l'acquisition de données :

- Rédaction du plan opérationnel pour Vahanga.
- Evaluation du budget pour l'option validée : l'éradication des rats par hélicoptère.
- Poursuite de la collaboration avec les différentes parties prenantes
- Recherche de financements complémentaires notamment un projet BEST 2012 la fondation JENSEN
- Mission pluridisciplinaire de pré éradication sur les Actéons et les Gambier en Mai 2012.
- Développement d'une collaboration avec Island Conservation (USA) qui a conduit notamment au don de l'ensemble du raticide nécessaire pour l'opération par les laboratoires BELL (15-20 MF CP) et donc une diminution du coût du projet

Dépenses 2013 sur le projet : **2 916 764 F CFP**

Supportées par :

Union européenne-UE : 1 723 447 F CFP

WWF (Fond Biomes): 1 193 317 CFP

Evaluation des activités en 2013 :

Courant 2013, la décision a été prise de repousser l'opération d'une année pour 1/ réunir les quelques fonds manquants pour lancer une opération aérienne sur plusieurs îles, opération ayant beaucoup plus de chances de succès, mais plus onéreuse aussi, pour mi 2013 ; et 2/ poursuivre l'organisation de l'opération, et notamment la formation des pilotes de Tahiti Hélicoptères aux méthodes dépannage aérien. Les discussions et contacts avec l'Union Européenne sont assurés par BirdLife Pacific auprès du représentant de l'Union Européenne à Fidj, qui a été compréhensif sur le changement de planning du projet.

Le soutien de l'Eglise Catholique/Société Civile des Actéons et de la mairie des Gambier est avéré depuis plusieurs années. Ces deux entités sont régulièrement informées de l'avancée du projet.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Pour la mise en œuvre du projet, le soutien du BAE permettrait de motiver les différentes instances du Territoire, que soit au niveau des financements manquants, au niveau de la demande de l'exonération des taxes d'entrées du raticide ou le soutien administratif du projet.

Perspectives pour 2014 :

Premier semestre 2014 : veille/recherche de financements ; Consultation des communautés locales aux Gambier, rencontre des propriétaires des îles et de la mairie. Etude de faisabilité d'éradication des rats sur l'atoll de Temoe, à proximité des Gambier.

Deuxième semestre 2014 : formation de 2 pilotes de Tahiti Hélicoptère en Nouvelle Zélande auprès d'Amuri Helicopters. Finalisation de la partie logistique du dépôt de raticide et de carburant dans les îles avec le bateau Claymore.

Troisième semestre 2014 : Production de tous les plans opérationnels définitifs.

Quatrième trimestre 2014 : Organisation logistique, contractualisation avec Tahiti Hélicoptère et commande de matériel et raticide.